

Université Mouloud MAMMERY Tizi Ouzou

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales Et des Sciences de Gestion

Département des Sciences financières et comptabilités.



Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de master en sciences financières

Spécialité ; finance et banque

Sujet :

**Monétique et banque à distance cas : du
nouveau système de paiement WIMPAY**

Agence B.N.A N°584

Réalisé par :

DJEBARA Numidia

ACHOUICHE Souad

Encadré par

Mme BOULIFA Yamina

Devant le jury composé de :

Présidente :IGUERGUAZIZ Wassila, mcb

Examineur :HABBAS Boubekeure maa.

Promotion : 2020/2021

remerciment

Nous remercions le bon dieu de nous avoir donné le courage

La force la santé pour accomplir ce modeste travail ;

Nous tenons à remercier :

*Notre encadreur, Madame BOULIFA Yamina qui nous a
beaucoup aidé dans notre*

*Recherche et pour arriver à achever ce travail, son écoute
et ses*

Conseils, ses efforts ont été de grande utilité pour nous.

On tient à

*Remercier vivement aux membres du jury qui ont accepté
de lire et d'évaluer ce mémoire A Tout le personnel de
l'agence BNA de D·B·K pour leurs orientations et leurs
conseils durant ce stage tous nos enseignants qui ont
contribué à notre formation Ainsi qu'à tous ceux qui nous
ont aidé de près ou de loin dans l'élaboration de ce
mémoire.*

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

*À celui qui m'a indiqué la bonne voie en me rappelant que la
volonté fait toujours les braves femmes ;*

À mon père

*À celle qui a attendu avec impatience les fruits de sa bonne
éducation ;*

À ma mère.

À mes deux frères Ali et Syphax;

À mes chers proches ;

À mes adorables copines ;

A mes chers amis (e)

Que dieu vous protège et vous prête bonne et longue vie.

Numidia

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

*À celui qui m'a indiqué la bonne voie en me rappelant que la
volonté fait toujours les braves femmes ;*

À mon père

*À celle qui a attendu avec impatience les fruits de sa bonne
éducation ;*

À ma mère.

À mon frère Massinissa;

A mes chères sœurs karima, Sonia, Nadjet

À mes chers proches ;

À mes adorables copines ;

A mes chers amis (e)

Que dieu vous protège et vous prête bonne et longue vie.

Souad

- .Signification
- DOMP : Direction de l'Organisation des Méthodes et Procédures
- D Conformité : Direction de la Conformité.
- IRA : Inspection Régionale d'Alger
- IRB : Inspection Régionale de Blida
- IRC : Inspection Régionale de Constantine
- IRO : Inspection Régionale d'Oran
- IRBE : Inspection Régionale de Bejaia
- IRGS : Inspection Régionale du Grand Sud
- DAI : Direction de l'Audit Interne
- DMFE : Direction des Mouvements Financiers avec l'Etranger.
- DRICE : Direction des Relations Internationales et du Commerce Extérieur.
- DOD : Direction des Opérations Documentaires.
- DGE : Direction des Grandes Entreprises.
- DPME : Direction des Petites et Moyennes Entreprises.
- DCPS : Direction de Crédit aux Particuliers et Spécifiques.
- DASC : Direction de l'Administration et du Suivi des Crédits.
- DMC : Direction du Marketing & Communication.
- DAC : Direction de l'Animation Commerciale.
- DSRE : Direction de support au réseau d'exploitation.
- DEJC : Direction des Etudes Juridiques et du Contentieux
- DRC : Direction de Recouvrement des Créances.
- DEVSG :Direction Etudes, Validation et Suivi des Garanties.
- DM : Direction de la Monétique.
- DIP : Direction des instruments de paiement
- DPS : Direction de la Production et des Services
- DTA : Direction des Technologies et de l'Architecture
- DDEP : Direction du Développement Etudes et Projets

La liste des abréviations

- DMF : Direction des Marchés Financiers
- DCG : Direction du Contrôle de Gestion
- DC : Direction de la Comptabilité
- DRCLR : Direction des Reportings Comptables Légaux et Réglementaires
- DCP : Direction de contrôle Permanent.
- DGR : Direction de la Gestion des Risques.
- C.S.S.I : Cellule de Sécurité des Systèmes d'Information
- DRH : Direction des Ressources Humaines.
- DF : Direction de la Formation.
- DMG : Direction des Moyens Généraux.
- DPP : Direction de la Préservation du Patrimoine.
- DDPI : Direction du Développement du Patrimoine Immobilier.
- CGOS : Centre de Gestion des Œuvres Sociales.
- DEI : Direction d'Exploitation Islamique.
- DFCGRI : Direction Financière, Contrôle et Gestion des Risques Islamique.
- DACRHI : Direction Animation Commerciale et Ressources Humaines Islamique.
- DSMP : Direction de la Stratégie et Management de Projets.
- DDP : Direction du Développement des Performances.
- DDT : Direction du Développement des Talents.
- DFP : Direction des Filiales et Participations.
- GAB : Guichet automatique des billets
- DAB : Distributeur automatique des billets
- TPE : Terminal de paiement électronique
- ARTS : Le Système de Gros Montants
- ATCI : Système de la Télé Compensation.
- CIB : La carte interbancaire de retrait et de paiement
- NTIC : Nouvelles Technologies de l'information et de Communication.
- PIN : Personal Identification Number
- TIC : Technologie de l'informatique et de la Communication.

La liste des abréviations

- | |
|---|
| - GTE : Groupement d'intérêt économique |
| - VTC : véhicule de transport avec chauffeur |
| - ANCA : association nationale des commerçants et des artisans |
| - CNRC : centre national du registre de commerce |
| - D.P.S : la direction de la production et des services |
| - IF : Intermédiation financière |

Le sommaire.

Introduction général.

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

Section 01 : la banque et son rôle dans l'économie.....5

Section 02 : les produits de la banque.20

Section 03 : les moyens de paiements.....29

Chapitre 02 : aspect théorique et conceptuels relatif à l'e-paiement.

Section 1 : l'e-paiement.....39

Section2 : les instruments de paiement électronique.....46

Section3 : l'e-paiement dans le secteur bancaire Algérien.....51

Chapitre3 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de la B.N.A : de WIMPAY.

Section1 : présentation de l'agence B.N.A61

Section2 : le nouveau système de paiement WIMPAY utilisé par la clientèle et
la promotion de technique au sein de la B.N.A.....71

Section3 : méthodologie de réalisation de l'enquête.....75

Introduction générale

Dans l'économie, la banque joue un rôle important. Elle est une des premières ressources de financement de l'activité économique, elle intervient dans la création des entreprises.

Une banque est une entreprise financière qui est au service de la clientèle. Elle permet l'ouverture des comptes, les prêts bancaires et les crédits, les différentes assurances etc. C'est un endroit où les clients peuvent mettre leurs capitaux en toute confiance et sécurité et bénéficier ou non d'un taux d'intérêt.

L'avantage compétitif des banques repose sur leur capacité à répondre rapidement aux changements des besoins du marché et à augmenter leurs bénéfices en produisant des produits, des biens ou des services qui satisfont les besoins de la clientèle.

Nous vivons actuellement dans un monde où la technologie prend une place importante dans la vie quotidienne des êtres humains. La majorité des activités sont reliées aux nouvelles technologies au point de créer une forte dépendance.

Depuis des décennies, l'homme cherche à améliorer ses moyens de communication et d'accès à l'information. Les progrès technologiques récents ont permis l'apparition d'une grande variété de nouveaux moyens de paiement permettant à un utilisateur d'accéder et d'utiliser l'information qui l'intéresse en tout lieu couvert par le réseau et à tout moment. L'accès au contenu ne s'effectue plus de la même façon ni par les mêmes appareils qu'avant.

Ces nouveaux appareils, fruits d'une véritable révolution technologique, ont pour nom : assistants personnels, téléphones cellulaires, Smartphones, etc. Les téléphones mobiles aujourd'hui sont allés au-delà de leur rôle primitif d'outils de communication et ont progressé pour devenir une extension de la personnalité de l'utilisateur.

La technologie a permis aux banques de s'évoluer et de créer sa propre technologie dans le temps. Parmi ces évolutions est apparu le produit « WIMPAY » désignant une spécificité du Mobile Business adaptée au métier de la Banque. C'est en quelque sorte une adaptation du désormais canal de banque à distance classique de « e-banking » sur terminal. Le WIMPAY est un service bancaire assuré par voie électronique « electronic banking » et donc par Internet : consultation de comptes, virements, achats de produits financiers.

Actuellement plusieurs banques ont adopté des solutions grâce à l'e-paiement, car il y a une meilleure couverture du réseau mobile que du réseau filaire, et aussi le nombre

Introduction générale

important de Smartphones utilisés. On peut trouver aussi des solutions d'e-paiement par SMS également.

De nos jours, les banques offrent des services à distance via l'équipement du Smartphone grâce à sa richesse de WIMPAY qui le rend idéal pour gérer plusieurs processus relatifs à la banque auxquels les clients d'une banque se connectent à leurs comptes bancaires par l'intermédiaire de leur téléphone portable aux services de paiement en ligne, et permet aux banques d'entrer en relation avec leur clientèle et informer ses clients de ce nouveaux.

Adopter le WIMPAY devient donc une nécessité pour les banques algériennes afin de fidéliser leurs clients, d'en attirer de nouveaux, de répondre aux exigences du nouvel environnement et de créer de la valeur. Elles sont aussi tenues de garantir un niveau élevé de sécurité et de qualité des services offerts, qui sont les préoccupations majeures des clients. L'Algérie doit disposer des infrastructures adéquates, à savoir humaines et technologiques, pour déployer et gérer l'aventure des services WIMPAY, ainsi que son exploitation. Cette nouvelle approche du métier bancaire pourra offrir la possibilité aux banques d'effectuer des transactions électroniques entre elles, d'offrir à leurs clients, en particulier les entreprises, des services en ligne.

Problématique :

Dans l'optique de présentation du nouveau produit WIMPAY-BNA, notre travail a pour Object de l'explication et l'utilisation de cette dernière. Dès lors la question de recherche qui découle est la suivante :

-Quel est l'évolution de service bancaire « WIMPAY » au sein de l'agence BNA ?

A partir de là, plusieurs sous-question émergent et tendent à mieux cerner cette

Problématique à savoir :

- Quel est le niveau d'utilisation du service WIMPAY ?
- Quelles sont les fonctionnalités d'utilisation de service WIMPAY ?

Objectifs et intérêt du sujet :

Etudier l'évolution de service WIMPAY à travers son utilisation par Les clients de la banque national d'algerie.

Introduction générale

Méthodologie :

Afin de mener à bien notre recherche, nous avons adopté la démarche méthodologique suivante :

Effectuer, dans un premier temps, une étude théorique sur consultation d'ouvrages, de dictionnaire, et revues, de mémoires de magister et des thèses de doctorat disponibles au niveau de la bibliothèque de la faculté des sciences économiques, commerciales et de science de gestion

Dans seconde temps, nous avons effectué une recherche empirique sur l'utilisation de service WIMPAY, basée sur les données statistiques recueillies des sites officiels des banques national Algérie ainsi les rapports d'activités bancaires.

Structure du travail :

Ce travail est structuré de trois chapitres :

Le premier chapitre est consacré au cadre général régissant l'activité bancaire, se constitue de trois sections intitulées : la présentation de la banque, sa place dans l'économie, les produits bancaires et les moyens de paiement.

Le deuxième chapitre décrira l'e-paiement, se constitue de trois sections intitulées : l'e-paiement, les instruments de paiement électronique et le e-paiement dans le secteur bancaire électronique.

Enfin, le troisième et dernier chapitre présentera l'étude empirique que nous avons effectuée sur le WIMPAY grâce au sondage réalisé par le biais d'un questionnaire interrogé et publié en ligne. Il est constitué de trois sections intitulées où on aura une présentation du système bancaire Algérienne ensuite on y traitera l'évolution et les produits de ce dernier et l'avènement de WIMPAY en Algérie, puis nous entamerons la présentation de notre enquête où seront révélés les avis de certains utilisateurs algériens de produit et service bancaire WIMPAY à partir des quels nous pourrons discuter et analyser les résultats.

**Chapitre 01 : cadre
général régissant
l'activité bancaire.**

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

Introduction du chapitre :

Le mot banque apparaît dans la langue française au XV^{ème} siècle. Les banquiers lombards du nord de l'Italie accomplissaient leur travail dans des lieux ouverts et s'installaient sur des bancs, d'où dérive probablement le nom banque.

La fonction de cette dernière est de gérer les dépôts et collecter l'épargne des clients, accorder des prêts et offrir des services financiers. Les banques non seulement exercent le « commerce de l'argent », mais sont également les organismes qui produisent de la monnaie « les crédits font des dépôts » tout crédit accordé par une banque augmente la masse monétaire en créant un dépôt bancaire de montant équivalent, et tout crédit remboursé réduit la monnaie en circulation, et elles jouent un rôle économique très important dans les sociétés capitalistes elles contribuent à orienter l'argent de ceux qui en ont momentanément trop vers ceux qui en ont besoin et présentent des garanties suffisante. Elles sont un grand rôle dans la sélection des projets en fonction de leurs perspectives économiques.¹

Ce chapitre sera développé en trois sections :

Section 1 : la banque et son rôle dans l'économie.

Le terme de banque est l'appellation générique habituellement utilisée pour désigner des entreprises à fonctions, statuts ou activités fort différents. Il convient donc de définir plus précisément ce terme.²

1. définition de la banque.

La banque est une entreprise particulière qui s'occupe des dépôts d'argent et des moyens de paiement. Au sens juridique, c'est une institution financière qui dépend du code monétaire et financier.³

Une banque a pour fonction de proposer des services financiers : recevoir des dépôts d'argent, collecter l'épargne, gérer les moyens de paiement, accorder des prêts.

Une banque fonctionne généralement sous forme d'agences, constituant ainsi un réseau. Elles sont soumises au code monétaire et financier.

¹ Patrick MONNET. « Technique bancaire-historique ».P1.

² MM.Guigal,Mérinis et Desguée. « le guide de la banque, compte carte bancaire, services ». Édition 2011.P9.

³ Idem.P10.

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

Les banques peuvent être nationales ou régionales ; ou encore nationales, mais divisées en caisses régionales. Les clients accèdent aux banques par leurs agences bancaires ou directement par internet pour les banques en ligne.⁴

On peut aussi prendre une autre définition de la banque celle proposée par l'auteur JEAN-PIERRE PATAT : " les banques sont des organismes qui gèrent dans leur passif les comptes de leur clientèle, comptes qui peuvent être utilisés par chèque ou virement, dans les limites de la provision disponible, dans la mesure où ces comptes constituent la forme de monnaie en circulation la plus utilisée (la monnaie scripturale) les banques, prises dans leur ensemble, sont donc assurées lorsqu'elles accordent des crédits de créer simultanément la plus grande part des ressources nécessaires au financement de ces opérateurs"⁵

1. Le rôle de la banque.

Les banques, non seulement exercent le « commerce de l'argent », mais sont également les organismes qui produisent de la monnaie. Selon l'adage « les crédits font les dépôts », tout crédit accordé par une banque augmente la masse monétaire en créant un dépôt bancaire (monnaie scripturale) de montant équivalent, et tout crédit remboursé réduit la monnaie en circulation.⁶

Les banques jouent un rôle économique très important dans les sociétés capitalistes. Elles contribuent (de même que les marchés financiers) à orienter l'argent de ceux qui en ont momentanément trop vers ceux qui en ont besoin et présentent des garanties suffisantes. Elles ont un grand rôle dans la sélection des projets en fonction de leurs perspectives économiques. Leur rôle peut être comparé à celui du cœur dans un corps humain qui distribue le sang riche en oxygène vers les organes.⁷

Elément clé de l'économie d'un pays, chaque banque est soumise à une supervision assez stricte par une autorité de tutelle, afin de vérifier la solidité de l'établissement financier par rapport aux risques auxquels ses opérations l'exposent

⁴ MM.Guital,mérinis,Desguée, OP.cit, P9.

⁵ Idem.

⁶ P.MONNET, Op.cit, p10.

⁷ Idem.

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

Risque de crédit Risque de marché Risque pays Risque de liquidité Risque opérationnel, les banques à un niveau de fonds propres minimum pour assurer les engagements de la banque.⁸

2. La place des banques dans l'économie. , la banque est au cœur de l'économie. Elle joue de plus en plus un rôle décisif

Toute entreprise, quel que soit son secteur d'activité, est sensible à son environnement, elle en subit les effets ou influe sur lui. En ce qui concerne la profession bancaire, ceci est encore plus vrai. Le rôle des banques dans l'économie est fondamental du fait qu'elles mettent en rapport offreurs et demandeurs de capitaux. Certes, les modes d'intervention des banques en ce domaine ont connu de nombreuses et puissantes évolutions ; il n'en demeure pas moins que leur activité reste, encore aujourd'hui, à la base de tous les mécanismes monétaires et financiers.⁹

Mettre en évidence ce rôle économique vital que joue la banque au sein d'une économie est l'objectif de ce chapitre. La banque est l'intermédiaire entre offreurs et demandeurs de capitaux et ceci à partir de deux processus¹⁰ distincts :

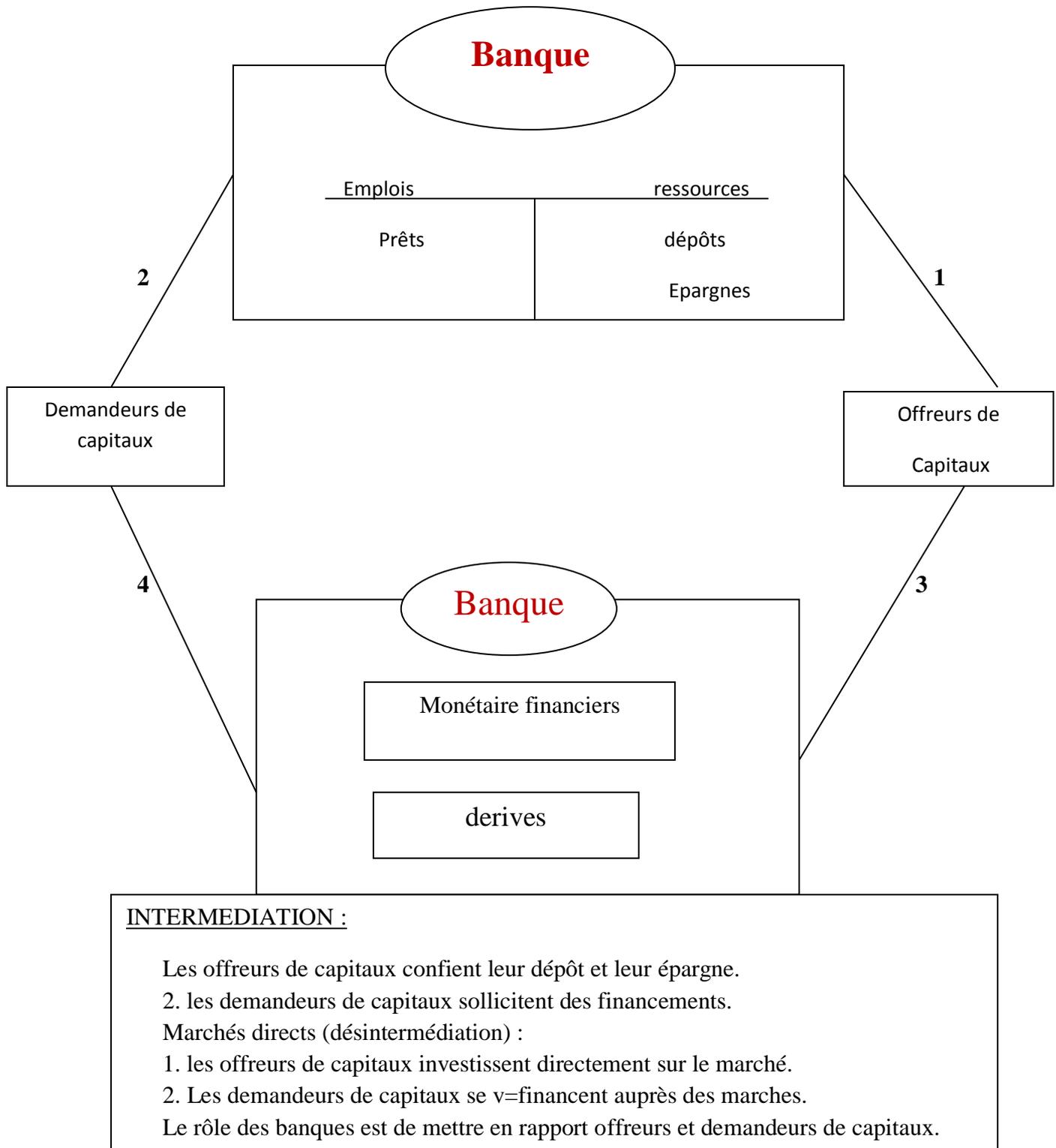
- En intercalant son bilan entre offreurs et demandeurs de capitaux, c'est L'intermédiation financière (bancaire).(1et 2)
- En mettant en relation directe offreurs et demandeurs de capitaux sur un marché de capitaux (marché financier, monétaire,...), c'est le phénomène de désintermédiation(3et 4).

⁸ P.MONNET, Op.cit, p10.

⁹ Sylvie de COUSSERGUES. Gautier BOURDEAUX. Thomas PERAN. « Gestion de la banque ».8^{ème} édition Dunod, 2017, Paris. P4.

¹⁰ S.COUSSERGUES. Op.cit, p5.

Figure 1: le rôle économique d'un établissement de crédit.



Source : Sylvie de COUSSERGUES. Gautier BOURDEAUX. Thomas PERAN. « Gestion de la banque ». 8^{ème} édition Dunod, 2017, Paris. P4.

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

Bien évidemment pour être efficace dans ce rôle d'intermédiaire, un établissement de crédit doit réaliser les opérations de collecte, de prêt et de gestion. Cette présentation des phénomènes bancaires paraît simple. En réalité elle est à la base de toute compréhension du rôle, de l'environnement, et du fonctionnement des banques.¹¹

En effet la rencontre entre offre et demande de capitaux peut se réaliser selon deux processus dans lesquels les banques jouent un rôle différent :

- dans le premier processus, l'intermédiation bancaire, les banques Intercalent leur bilan entre l'offre et la demande, se trouvant directement Engagées.

-dans le second, les marches directs ou encore la désintermédiation, offreurs et demandeurs de capitaux sont directement mis en rapport par le biais de différents marchés de capitaux.

3.2. Les deux processus de financement d'une économie :

Les agents à besoin de financement s'adressent aux agents à capacité de financement afin de leur emprunter leur excédent de revenu selon deux modalités.¹²

3.2.1. La finance directe, appelée également finance désintermédiée ou économie de marchés de capitaux : avec la finance directe, les agents à besoin et capacité de financement entrent directement en relation en se présentant sur des marchés dits marchés de capitaux. Les agents à besoin de financement émettent des titres (de type actions, obligations, TCN) qui sont souscrits (achetés) par les agents à capacité de financement. Ceci revient pour les agents à capacité de financement à prêter et pour les agents à besoin de financement à emprunter. Les deux parties concluent un contrat sur le marché des capitaux, ce qui signifie qu'ils se sont mis d'accord sur un montant, une date de remboursement et un prix, le taux d'intérêt. Il y a donc un face à face des prêteurs et des emprunteurs sur des marchés de capitaux qui assurent l'allocation des ressources financières au financement des projets d'investissement, ce qui explique que l'on parle d'économie de marchés de capitaux.¹³

Les pays où la finance directe est très développée sont les pays anglo-saxons, États-Unis et Grande-Bretagne, où, de longue date, des marchés de capitaux efficaces et diversifiés assurent l'allocation des ressources financières. Notons également que le développement de la finance directe ne signifie pas pour autant absence ou atrophie du système bancaire. Dans les

¹¹ S.COUSSESGUES. Op.cit, p5.

¹² S.COUSSESGUES. Op.cit, p6.

¹³ Idem.

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

économies de marchés de capitaux, les deux processus coexistent et les systèmes bancaires sont également très développés.¹⁴

3.2.2. La finance indirecte.

Dite également finance intermédiée ou économie d'endettement : avec la finance indirecte, un intermédiaire financier vient s'intercaler entre les agents à capacité et à besoin de financement. Cet intermédiaire financier emprunte aux agents à capacité de financement leur épargne en leur proposant des contrats de type contrats de dépôts, ce faisant l'intermédiaire collecte des capitaux. Puis, il va prêter les capitaux ainsi collectés aux agents à besoin de financement en leur proposant des contrats de crédit. Il n'y a plus de face à face entre prêteurs et emprunteurs.¹⁵ L'allocation des ressources financières transite par des organisations que l'on appelle intermédiaires financiers, d'où l'appellation d'économie d'endettement, les projets d'investissement étant financés par des crédits bancaires. Les pays où la finance directe est peu développée sont les pays en voie de développement ou en transition et les pays qui ont privilégié les banques dans le financement de l'économie pour des raisons historiques. Dans les économies d'endettement, les marchés de capitaux, s'ils existent, sont étroits et peu efficaces.

3.2.3. L'opposition entre finance directe et indirecte.

Les banques qui traditionnellement consentaient des crédits et les conservaient dans leur bilan (modèle dit *originate to hold*) ont cherché à céder ces crédits à des investisseurs. A ainsi été développé un modèle d'octroi-cession des crédits qualifié « *originate to distribute* » s'appuyant sur la technique de la titrisation. Si la distinction tend à être plus complexe, il n'en demeure pas moins que l'on est conduit à se demander pourquoi la finance directe n'a pas supplanté la finance indirecte puisque des intermédiaires financiers, en s'intercalant entre prêteurs et emprunteurs, renchérissent l'allocation des ressources en prélevant une marge nécessaire à l'équilibre de leur exploitation.¹⁶

3.2. L'intermédiation financière (la finance indirecte).

Le rôle économique des banques peut être défini, en première analyse, par leurs trois fonctions principales dans l'économie : collecter des ressources auprès des épargnants,

¹⁴S.COUSSERGUES. Op.cit, p6..

¹⁵Idem.

¹⁶ Idem.

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

distribuer des crédits, créer et gérer les moyens de paiement. Ces trois fonctions sont explicitement mentionnées par l'article de la loi bancaire qui dispose : "les opérations de banque comprennent la réception de fonds du public, les opérations de crédits, ainsi que la mise à la disposition de clientèle ou la gestion des moyens de paiement."¹⁷

L'analyse économique a proposé une approche plus large, faisant appel à la notion "d'intermédiation financière"(bancaire), qui vient compléter la définition fonctionnelle et juridique précédente.

3.2.1 L'intermédiation bancaire :

Il s'agit du métier de base du banquier, à savoir collecter pour son propre compte des fonds auprès des offreurs de capitaux et prendre le risque de prêter aux demandeurs. Dans cette situation, la banque est, économiquement et juridiquement, la seule contrepartie de ses clients (Offreurs ou demandeurs), ce qui justifie la définition suivante de l'intermédiation, déjà partiellement donnée précédemment : L'intermédiation bancaire est l'activité par laquelle une banque met en rapport offreurs et demandeurs de capitaux en intercalant son bilan entre eux.¹⁸

Ainsi, les banques collectent des ressources auprès des offreurs de capitaux et financent les demandeurs par l'intermédiaire notamment des prêts.

Les établissements de crédit obtiennent leurs ressources (passif) auprès des offreurs de

3.2.2. Le rôle de l'intermédiaire financier dans l'allocation des ressources.

Les intermédiaires financiers, et plus particulièrement les banques, remplissent des rôles irremplaçables dans l'allocation des ressources, regroupés autour de trois arguments.¹⁹

3.2.2.1. La banque traite de l'information.

Un intermédiaire financier internalise les coûts de transaction liés à la collecte d'information et supportés par les prêteurs et emprunteurs sur les marchés de capitaux ainsi ; il se forge une véritable compétence dans le traitement de l'information. Sur les marchés, les coûts de transaction consistent pour le prêteur à rassembler des informations sur les rendements et risques des titres émis puis à surveiller le comportement de l'émetteur ; pour

¹⁷ Dominique Plihon. « les banques nouveaux enjeux, nouvelles stratégies » . Édition 1999, Paris. P42.

¹⁸ S.COUSSESGUES. Op.cit, p6.

¹⁹ Idem.

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

l'emprunteur, il s'agit de démarcher le prêteur et de lui fournir les informations qui lui sont nécessaires de façon rapide et fiable alors qu'il ne souhaite peut-être pas les révéler. Dans ces conditions, l'intervention d'une banque est utile à plusieurs égards.²⁰

Les banques et leurs clients, particuliers et entreprises, entretiennent des relations de long terme ce qui signifie que la relation banque – client est une relation durable. En effet, les deux parties ont tout intérêt à la stabilité de cette relation car, outre les raisons évidentes de commodité, crédit signifie confiance et cette confiance ne peut se manifester qu'à l'issue d'une longue période de contacts fréquents.²¹

De ce fait, les banques accumulent sur leurs clients déposants et emprunteurs des informations dites privées qu'elles sont les seules à détenir, comme par exemple, les habitudes et les incidents de paiements, les besoins de financement, l'honnêteté, la compétence des dirigeants d'une entreprise.²²

Les banques ne divulguent pas cette information, elles la conservent pour elles-mêmes et l'utilisent pour affiner leur connaissance des clients et pour leur vendre les produits dont ils ont besoin. On observera que les clients sont avertis du non divulgation des informations les concernant et que cela les incite à révéler à leur banquier toutes les données utiles à la bonne marche de leur relation.²³

Lorsqu'une banque accorde un crédit à un client, cette opération peut être analysée comme une signalisation à destination des tiers : le banquier estime que l'emprunteur est un bon risque et la réputation de l'emprunteur est confortée.²⁴

- Les dépôts bancaires : les ménages font preuve d'une préférence pour la liquidité et d'une aversion plus ou moins manifeste pour le risque. Le dépôt bancaire est un actif parfaitement liquide. Divisible en unités de faible montant, il est accepté par tous comme moyen de paiement d'autant plus que lui sont associés des modes de transfert commodes comme le chèque, le virement ou le paiement par carte bancaire. Des systèmes de compensation assurent la transférabilité entre banques des dépôts collectés.

²⁰S.COUSSERGUES. Op.cit, p5. .

²¹ Idem.

²² Idem

²³ Idem.

²⁴ Idem .

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

Enfin, ces actifs présentent un risque en capital faible ne se manifestant qu'en cas de faillite de l'établissement de crédit mais, les autorités de tutelle veillent à prévenir cette éventualité.²⁵

3.3.1. La finance indirecte ou « intermédiée » :

Un intermédiaire financier (IF) s'intercale entre les emprunteurs et les prêteurs ultimes.

Les agents à besoin de financement et les agents à capacité de financement n'ont pas, en général, les mêmes préférences. Ainsi, un épargnant recherche généralement des placements liquides et peu risqués, tandis qu'une entreprise emprunteuse peut avoir besoin d'un financement à long terme et risqué²⁶. On définit alors un intermédiaire financier comme l'organisme assurant au moins un élément de cette triple transformation :

-transformation des échéances : financements à long terme sur ressources liquides ;

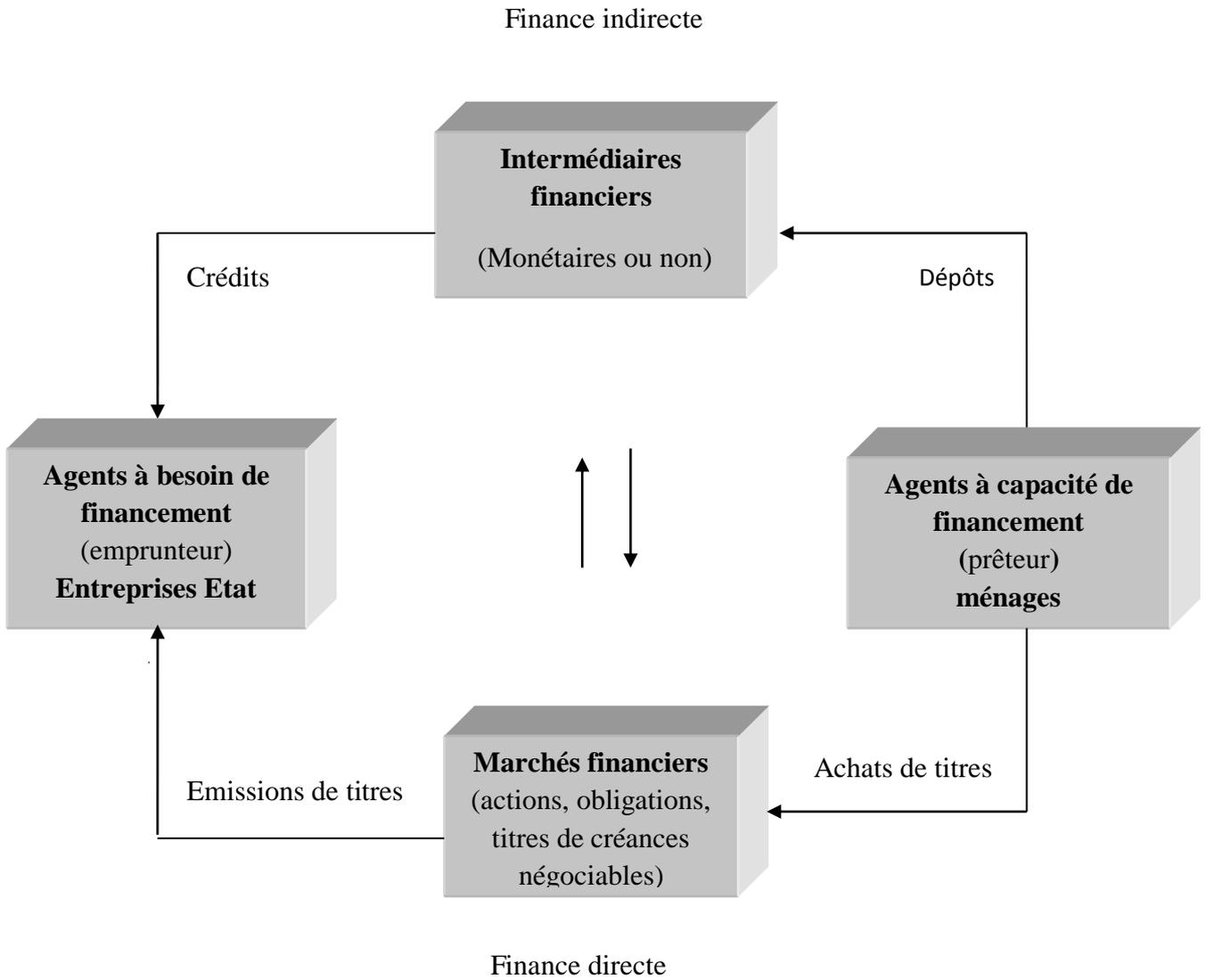
-transformations des taux : par exemple, prêts à taux variable financés sur des ressources à taux fixes (cas des dépôts à vue ou à taux administrés) ;

-transformation des risques : financements de crédits à l'équipement aux entreprises sur ressources bancaires à caractères monétaire).

²⁵ S.COUSSESGUES. Op.cit, p7.

²⁶ D. Plihon.Op.cit.p43.

Figure 02 : les deux circuits de l'intermédiation financière.



Source : d'après J.Gueley et E.Shaw, Money in a Theory of France, Brooking Institue, 1960, traduction française, Economica, Paris, 1973.

3.3.2. L'analyse traditionnelle de l'intermédiation financière.

La notion d'intermédiation financière a été définie par J.Gurley et E.Shaw, les fondateurs de la théorie de l'intermédiation financière, comme « l'achat de titres primaires aux emprunteurs ultimes et l'émission d'une dette indirecte pour les prêteurs ultimes ». les titres primaires constituent l'ensemble des dettes (crédits ou obligations) et des actions émises par les agents non financiers tandis que les titres indirects sont représentatifs de la dette émise par les intermédiaires financiers.²⁷

Les titres primaires peuvent être vendus directement aux agents à capacité de financement : c'est le canal de la finance directe.²⁸ Ces titres primaires peuvent également être vendus à des intermédiaires financiers, agents spécialisés dans l'achat et la gestion de ces titres et qui empruntent leurs ressources auprès des prêteurs ultimes : c'est le circuit de la finance intermédiaire.

3.3.2.1. Les fonctions d'intermédiation bancaire classiques ou traditionnelle :

Les fonctions dites classiques ou traditionnelles des banques concernent. Comme on l'a vu, quatre types d'opération étroitement liées entre elles : la distributions des crédits, la collecte des dépôts, les opérations interbancaires et la gestion et la gestion des moyens de paiement. On verra plus loin que l'importance de ces fonctions traditionnelles, qui correspondent à ce que l'on a appelé plus haut « l'intermédiation de bilan ».²⁹

3.3.2.1.1. La distribution des crédits.

La place et la structure des crédits distribués ont profondément évolué. Parmi les emplois bancaires, les crédits ont vu leur importance s'amoinrir régulièrement.³⁰

3.3.2.1.2. La gestion des moyens de paiement .

Ce service est essentiel dans l'activité bancaire. C'est celui qui est le plus utilisé par les particuliers, et il est indispensable au fonctionnement des entreprises. Une partie importante du personnel des banques est effectuée à sa mise en œuvre.

²⁷D. Plihon.Op.cit, p47.

²⁸ Idem.

²⁹ D. Plihon.Op.cit, p48.

³⁰ D. Plihon.Op.cit, p44.

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

Les banques font des intermédiaires financiers. Leur spécificité provient de ce que la dette indirecte qu'elles émettent prend la forme de monnaie qui est l'actif le plus liquide. Les banques satisfont ainsi la préférence pour la liquidité des agents non financiers.³¹

3.3.3. Les raisons de l'existence de l'intermédiation financière.

L'analyse économique moderne explique l'existence des intermédiaires financiers par trois séries de raisons dont certaines sont spécifiques aux banques.³²

3.3.3.1 La réalisation d'économie d'échelle. Les intermédiaires financiers permettent de réduire le coût des transactions financières en réalisant des économies d'échelle³³ ; ce terme signifie que le coût unitaire de production des services financiers diminue à mesure que la quantité produite augmente. Les économies d'échelle proviennent, en premier lieu, du fait que les IF travaillent sur de gros montants. On peut en donner trois exemples :

-les coûts de transaction sur titres diminuent (notamment les frais de courtage) lorsque le volume des opérations augmente ;

-IF peut tourner l'indivisibilité des titres primaires car il gère de gros portefeuilles ; par exemple, certains titres négociables à court terme (bons du trésor négociables et billets de trésorerie) ont un montant minimal de 1 million de francs, ce qui les rend peu accessibles aux petit porteurs ;

-l'IF est en mesure d'acquérir des titres émis par une grande variété d'emprunteurs différents, ce qui lui permet de diversifier son portefeuille et de réduire ainsi le risque de pertes.

Les économies d'échelle proviennent, en second lieu, de ce que les IF exploitent les avantages issus de leur spécialisation. Ainsi en est-il lorsque l'intermédiaire se spécialise sur un type d'activité ou de secteur dont il acquiert une connaissance précise, ce qui lui permet d'offrir des services moins coûteux et adaptés aux besoins de la clientèle. Dans cette catégorie, on peut ranger les sociétés financières qui sont souvent spécialisées sur certains créneaux précis (cas des sociétés de crédit-bail). L'intermédiation financière repose très largement sur la collecte et le traitement de l'information. Ces opérations bénéficient

³¹ D. Plihon.Op.cit, p46.

³² Idem.

³³ D. Plihon.Op.cit, p45.

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

d'importantes économies d'échelle qui rendent profitable une spécialisation des IF dans la fonction d'expertise.³⁴

Les IF réalisent une troisième forme d'économie d'échelle qui est liée cette fois-ci à leur capacité à offrir une gamme diversifiée de service à leur clientèle, appelée économie de gamme ou de variété par les économistes. Ainsi s'explique le fait que les banques à réseaux cherchent à diversifier leur offre de produits aux guichets (par exemple les produits d'assurance) de manière à optimiser leurs coûteuses infrastructures. On explique l'existence des banques universelles, qui offrent une large palette de services financiers, notamment par les avantages que celles-ci retirent de ce type d'économies d'échelle. L'ensemble des facteurs mentionnés jouent dans le même sens : parce qu'ils produisent des services sur une échelle large et diversifiée, les IF sont en mesure d'abaisser les coûts de production des services financiers, ce qui explique leur existence.³⁵

3.3.3.2. La réduction des asymétries d'information :

La relation entre prêteur et emprunteur, qui est au centre de la finance, est souvent frappée d'asymétries d'information, au sens où les emprunteurs ont plus d'information que les prêteurs. Les intermédiaires financiers permettent de réduire ces asymétries d'information et contribuent ainsi à une meilleure allocation des ressources dans l'économie. Cette fonction des IF provient de ce que leur position d'intermédiaire leur donne un avantage informationnel par rapport à la finance directe.³⁶

Premièrement, les IF peuvent disposer d'informations privées dont les marchés financiers n'ont pas connaissance. Par exemple, lorsqu'une entreprise demande un financement à sa banque, cette dernière a la possibilité d'évaluer la solvabilité de son client car elle gère ses comptes et peut en retirer une information précieuse sur son chiffre d'affaires, sa rentabilité, son client, la banque empêche celui-ci de dissimuler des informations avant la signature du contrat. Enfin, l'intermédiaire garantit la confidentialité des informations, ce qui peut constituer un avantage décisif auprès des emprunteurs.³⁷ Pour ces différentes raisons, l'IF dispose d'un avantage comparatif certain par rapport à la finance du marché.

³⁴ D. Plihon.Op.cit, p45.

³⁵ Idem.

³⁶D. Plihon.Op,cit.p47.

³⁷Idem.

3.3.3.3. L'assurance de liquidité : spécificité de l'intermédiation bancaire :

Les banques émettant des actifs liquides ; ces actifs ne peuvent donc jouer le rôle d'actifs liquides au sens défini plus haut. En émettant de la monnaie scripturale, les banques sont les seuls IF à être en mesure de transformer leur dette en moyens de paiement universellement acceptés dans les échanges. Ce service de gestion des moyens de paiement des produits par les banques conjointement avec leur fonction de transformation d'actif définie plus haut. La transformation opérée par les banques s'analyse ainsi en un processus de monétisation des actifs : les banques transforment des créances ayant un minimum de risque en des instruments de paiement irréprochables. C'est l'adage bien connu selon lequel « les prêts font des dépôts ». Et cette fonction d'assurance de liquidité, qui constitue la spécificité des intermédiaires financiers bancaires, n'est possible que parce que les banques appartiennent à un système bancaire organisé et régulé par une banque centrale. Cette dernière garantit les banques contre le risque global d'illiquidité.³⁸

3.4. Les nouvelles formes d'intermédiation.

Les transformations qui viennent d'être analysées pourrait donner à penser que les intermédiaires financiers, les banques en particulier, subissent un déclin inévitable face au processus de mobiliérisation et à la montée en puissance des marchés financiers.³⁹

Cette interprétation semble erronée car la réalité est plus complexe. On assiste plutôt à une transformation de la fonction d'intermédiation bancaire et à un nouveau partage des rôles entre les différents intermédiaires, cette évolution prend quatre formes principales : la « mobiliérisation » des bilans bancaires et la « marchéisation » des conditions bancaires et le développement des opérations de hors-bilan et « l'intermédiation de marché ».⁴⁰

3.4.1. La mobiliérisation des bilans : place croissante des opérations sur titres.

La transformation importante de la structure des bilans bancaires s'analyse en un processus de « mobiliérisation » de l'intermédiation. Cela signifie que les banques financent de plus en plus l'économie en achetant les titres émis par les agents déficitaires et que, par ailleurs, les banques collectent une part croissante de leurs ressources en émettant elles-

³⁸D. Plihon.Op.cit, p45.

³⁹ D. Plihon.Op, cit.p66.

⁴⁰ Idem.

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

mêmes des titres. Ce processus de mobiliérisation des bilans concerne l'ensemble des établissements de crédit.⁴¹

3.4.2. La « marchéisation » des conditions bancaires.

Le développement de marchés concurrents du financement bancaire avait précisément pour objectif de réduire les taux d'intérêt. Pour éviter un mouvement de fuite vers ces sources de financement alternatives, les banques ont dû « machéiser » leurs conditions en les alignant, la plupart du temps à la baisse, sur les prix qui sont pratiqués. L'essor de billets de trésorerie a poussé les banques à multiplier les clauses d'indexation sur le taux du marché monétaire pour les crédits à court terme.⁴²

3.4.3. Le développement des opérations de hors-bilan :

Une des conséquences les plus spectaculaires de la progression des opérations de marché chez les banques a été la forte croissance de la taille des hors-bilans bancaires. Le hors-bilan est un ensemble de comptes annexés au bilan et qui retrace les engagements futurs ou virtuels d'une banque n'ayant pas donné lieu à un flux de trésorerie.⁴³

3.3.4. Les intermédiaires de marché : (les nouveaux acteurs de l'intermédiation).

Pour fonctionner, les marchés financiers nécessitent l'intervention d'intermédiaires. Le principe de la finance de marché est que le titre émis par l'emprunteur est acquis directement par le prêteur ultime. Toutefois, la mise en relation de ces deux agents, ou de prêteurs successifs lorsqu'il existe un marché secondaire du titre, implique fréquemment l'action d'un intermédiaire.⁴⁴

⁴¹D. Plihon.Op.cit, p66.

⁴² D. Plihon.Op, cit.p67.

⁴³ Idem.

⁴⁴ Idem.

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

Section 2 : les produits bancaire :

La banque propose à ses clients de pouvoir emprunter et épargner de l'argent. Pour cela, elle met à leur disposition des offres de crédit et de solution d'épargne, notamment des placements financiers et des livrets bancaires. Qui s'accompagnent de garanties spécifiques et proposées à des taux d'intérêt est la rémunération des banques pour leurs activités de crédit.

1. Les produits d'épargne bancaires :

Un produit d'épargne est un placement bloqué à la banque associé à un intérêt que l'on peut retirer à une échéance. Le compte épargne est exposé à certains risques faisant impact sur la rémunération du produit. Si vous recherchez à optimiser votre plan d'investissement, il faut avoir en tête les produits que la banque propose.⁴⁵

Il existe de nombreux livrets d'épargne mais tous ne se valent pas au niveau de la prise de risque mais aussi et surtout au niveau de la rentabilité/rendement. Sans plus attendre, voyons quels sont les produits bancaires les plus populaires.

1.1. Les livrets bancaires :

Les livrets d'épargne réglementés obéissent à des conditions financières par la loi, donc par l'état, qui définit notamment leur taux de rémunération (taux de référence).⁴⁶

La plupart de ces livrets ont une fiscalité attractive, puisque les intérêts perçus sont exonérés d'impôts, le taux servi sur ces comptes est donc net d'impôts.

A l'inverse, les livrets non réglementés, ou super livrets, varient en fonction des établissements bancaires.

Ceux-ci en proposent quasiment tous désormais. Néanmoins, les conditions liées à ces livrets peuvent varier d'une banque à l'autre. Prenez donc soin de les comparer afin de choisir les livrets sont soumis à imposition mais offrent des conditions plus avantageuses :

- Taux de rémunération supérieur aux livrets réglementés.
- Plafond de dépôt plus élevé.
- Souscription de ces livrets ouverte à tous.

⁴⁵ <https://www.gagnargent.com/differents-types-de-produits-bancaires/Consulté le 21/11/2021 à 13:35.>

⁴⁶ <https://www.gagnargent.com/differents-types-de-produits-bancaires/Consulté le 21/11/2021 à 13:35.>

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

Les livrets réglementés sont, quant à eux, non soumis à l'imposition. Cet élément est non négligeable dans le calcul du rendement des livrets.⁴⁷

1.1.1. Le livret A :

Le livret A est l'un des placements les plus populaires, celui-ci occupe une place prépondérante dans les placements financiers dans les banques Françaises.

En fin d'année 2012, l'encours total du livret A avait atteint 250 milliards d'euros (en progression d'un peu plus de 15 milliards en un an) ; au 31 décembre 2013, le seuil des 260 milliards d'euros a été franchi.

Les grands réseaux distributeurs historiques (caisse d'épargne, la banque postale et crédit mutuel) gèrent 64,4% de cet encours.

En 2013, huit ouvertures sur dix se sont effectuées chez ces derniers.

45,6% des livrets A ouverts ont un solde inférieur à 150 euros. Ils ne représentent que 0,3% de l'encours total. L'ancien plafond légal de 15300 euros est dépassé sur 1°,5% des livrets A.

Ces comptes représentent 50,8% de l'encours total.⁴⁸

1.1.2. Le livret bleu et le nouveau livret bleu (crédit mutuel) :

Le crédit mutuel est un réseau bancaire français constitué de 5390 caisses locales coopératives et mutualistes, regroupées en 18 fédérations régionales, elles-mêmes constituées en confédérations nationales. Avec 11 millions de clients en 2010, dont environ 7 millions de sociétaires, c'est la principale composante du groupe crédit mutuel-CIC.⁴⁹

1.1.3. Le livret de développement durable (LDD) :

Depuis le 01 août 2015, le livret de développement durable et solidaire est soumis au même taux 0,75% que son confrère le livret A. **Les intérêts sont calculés à la quinzaine et perçus en fin d'année.** Egalement réglementé par l'Etat, son plafond de dépôt a été rehaussé à 12 000 euros depuis 2012. Il a produit près de 2,62 milliards en 2018. C'est un plan d'épargne sans risque ayant l'avantage en plus de contribuer au financement du développement durable et des PME.⁵⁰

⁴⁷ Aurélien Giraud, Pratique des produits bancaires, 2^{ème} édition, France, Février 2016, P13.

⁴⁸ Aurélien Giraud, Op.cit. P14.

⁴⁹ Aurélien Giraud, Op.cit. P25.

⁵⁰ Aurélien Giraud, Op.cit. P27.

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

Il est donc fait pour les écolos cherchant un plan d'épargne sans risque. L'épargne est ainsi exonérée d'impôt. Le bénéficiaire doit avoir la majorité et être domicilié en France. Il peut être accumulé avec d'autres livrets mais sauf avec un autre LDDS. Votre argent peut être retiré à tout moment à condition de laisser un plancher de 15 euros. **Le LDDS est destiné aux personnes désirant un placement sans risque et disponible à tout moment.** Il a cependant l'inconvénient de produire une faible rémunération, ce qui n'est pas intéressant à moyen et long terme.⁵¹

1.1.4. Le livret d'épargne populaire (LEP) :

Il est destiné aux agents économiques moyennant une capacité d'épargne plus modeste. Le taux d'intérêt en vigueur en 2019 est de 1,25% exonéré d'impôt et de charges sociales. Il est destiné aux familles qui payent peu d'impôt, soit un maximum de 769 euros d'impôt avant réduction. Les conditions d'éligibilité reviennent donc à considérer les revenus qui figurent dans la déclaration d'impôt de l'année précédente. Ainsi, le revenu de 2017 qui figure dans la déclaration d'impôt de 2018 sera pris en compte dans le LEP de 2019.⁵²

1.1.5. Le livret jeune :

Les plus jeunes aussi ont droit à leur propre compte bancaire. Les jeunes de 12 à 25 ans peuvent ouvrir un livret jeune. A l'exception des autres livrets, le livret jeune n'est réglementé aucunement par l'Etat. Leur intérêt est fixé par les banques. Celui-ci doit cependant être au moins égal au taux du livret A de 0,75%. Mais en général, les banques fixent le taux autour de 1% à 2,25%. Les intérêts sont liquidés à la quinzaine, c'est-à-dire du 1er au 15 du mois puis du 15 à la fin du mois. Le montant maximal de versement est de 1 600 euros. Les intérêts cumulés seront perçus à la fin de l'année, c'est-à-dire au 31 décembre.

La banque clôturera le compte automatiquement à la date de votre 25ème anniversaire. Vous devez donc assigner un autre compte ou un compte d'attente à défaut de ce compte. Vous pouvez le cumuler avec tout autre livret mais vous ne pouvez pas détenir deux livrets jeunes.⁵³

⁵¹[https://www.gagnargent.com/differents-types-de-produits-bancaires/consulté le 20/11/2021 à 10:46.](https://www.gagnargent.com/differents-types-de-produits-bancaires/consulté%20le%2020/11/2021%20à%2010:46)

⁵²Aurélien Giraud, Op.cit. P27.

⁵³Aurélien Giraud, Op.cit. P56.

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

2. Les crédits bancaires :

Un crédit est la mise à disposition d'une somme d'argent, contre un engagement de remboursement avec intérêts. Il s'accompagne de frais, d'intérêts, éventuellement d'une durée et peut prendre la forme d'un prêt d'argent, d'un délai de paiement, d'une garantie bancaire ou encore d'un crédit de caisse (ouverture de crédit, crédit revolving ou autorisation de découvert).⁵⁴

La durée du crédit bancaire peut être :

- A très court terme (quelques jours à quelques mois).
- A court terme (quelques mois à 2 ans).
- A moyen terme (de 2 ans à 7 ans).
- A long terme (jusqu'à 20 ans) ;
- A très long terme (au-delà de 20 ans).
- Indéterminée (dans le cadre du crédit de caisse).

Les banques sont les principaux organismes qui délivrent des crédits.⁵⁵

2.1. Les typologies de crédits :

Il existe deux types de crédit :

On distingue dans le domaine bancaire deux types de crédit qui sont les crédits par caisse et ceux par signature, ces deux types sont subdivisés eux aussi en plusieurs formes, on distingue

2.1.1. Les crédits par caisse :

Le crédit par caisse, ou crédit en blanc, est un prêt destiné à financer l'actif cyclique du bilan. Il est appelé crédit en blanc car il dispose de deux caractéristiques essentielles qui le différencient des autres crédits, qui sont :

- Il est utilisé par le débit d'un compte ;
- Il n'est assorti d'aucune autre garantie que la promesse de remboursement du bénéficiaire.⁵⁶

Les crédits par caisse sont multiples, on distingue :

⁵⁴ MM. Guigal, Mérinis et Desguée, le guide de la banque, édition, Paris, 2011, P 152.

⁵⁵Idem.

⁵⁶ L. ADJEMOUT et C. BEN ACHOUR, «Principes et modalités d'octroi d'un crédit bancaire », mémoire de master, Université Mouloud MAAMERI, 2016, p.22

2.1.1.1. La facilité de caisse :

La facilité de caisse est un concours bancaire accordé à l'entreprise pour financer la partie fluctuante de son besoin en fond de roulement (salaires, TVA, échéance de fin de mois...), elle est destinée à faire face à des difficultés de trésorerie résultant, essentiellement, de simples décalages entre les dépenses et les recettes.⁵⁷

2.1.1.2. Le découvert bancaire :

« Le découvert permet à une entreprise de faire face temporairement à un besoin en fond de roulement dépassant les possibilités de son fond de roulement »⁵⁸

De cette définition, il est clair que le découvert a pour finalité le financement des besoins de trésorerie, à court terme, résultants des différents encaissements non couverts en totalité.

Il existe deux types de découvert bancaire, on peut citer⁵⁹ :

- Le découvert simple (non mobilisable) :

Il permet aux clients de faire fonctionner leurs comptes en position débitrice. Ils ne payent les intérêts que sur les sommes effectivement utilisées. Les possibilités de réescompte ne peuvent être envisagées, ce qui implique une vigilance renforcée pour éviter tout dépassement.

- Le découvert mobilisable :

A travers le découvert mobilisable, le banquier crédite le compte du client du plafond déterminé. Il s'agit donc d'un prêt dans lequel le client consomme le montant au fur et à mesure en payant des intérêts sur le montant total du prêt. Le découvert mobilisable est matérialisé par des billets souscrits à l'ordre de la banque par le bénéficiaire du crédit. Ce qui donne la possibilité à cette dernière de recourir au réescompte auprès de la banque d'Algérie.

2.1.1.3. Le crédit de compagne :

Le crédit de compagne est accordé dans le cas où son saisonnier soit le cycle de fabrication, soit le cycle de vente de l'entreprise, soit les deux successivement. C'est le crédit

⁵⁷ MM. Guigal, Mérinis et Desguée, Op.cit., P155.

⁵⁸ F. BOUYACOUB, « l'entreprise et le financement bancaire », ED casbah, 2000, Alger, p.234

⁵⁹ L. ADJEMOUT et C. Ben ACHOUR, Op.cit., p.23.

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

d'exploitation par excellence de l'agriculture. Mais certaines activités industrielles ou commerciales, soumises elles aussi à un cycle saisonnier, font également appel à lui. Le crédit compagne ne finance que partiellement une compagne, c'est un outil de financement des produits en stock dans la vente est différée, mais emble néanmoins assurée.⁶⁰

2.1.1.4.L'avance sur facture :

« C'est un crédit par caisse consenti contre remise de facture visée par des administrations ou des entreprises publique (solvabilité incontestable) généralement conciliées aux guichets de la banque prêteuse »⁶¹

De cela, le banquier doit vérifier :

- l'existence réelle de la créance qui sera réglée à ces guichets ;
- La solvabilité de l'entreprise.

2.1.1.5.L'avance sur marchandise :

« L'avance sur marchandise consiste à financer un stock ou à appréhender, en contrepartie de ce financement, des marchandises qui sont remises en gage au créancier »⁶²

De cette définition, il y a lieu de dire que l'avance sur marchandise est un crédit classique pour les entreprises qui nourrissent des stocks importants des matières premières. Cette avance est garantie le plus souvent par les marchandises qui seront affectées en gage.

2.1.1.6.Avance sur titre :

L'avance sur titres est un crédit dont le remboursement est garanti par des titres. Pour l'octroi de ces avances, le banquier doit faire signer le client un acte de nantissement des titres. Ce type d'avance peut se présenter sous deux formes :⁶³

- Mise à la disposition de l'emprunteur d'une somme correspondante à 80% de la valeur des titres. Les 20% restants serviront, le cas échéant, au paiement des intérêts.*

⁶⁰ D. GODHI et T. BENYOUNES, « l'essentiel sur le risque de crédit et le financement bancaire de l'entreprise », Edition la nouvelle publication universitaire, Tlemcen, 2021, p.21

⁶¹ F.BENYAKOUB, OP.Cit, P.236.

⁶² BENHALMA.A « Pratique des techniques bancaires-référence à l'Algérie », Edition Dahleb, Alger, 1997

⁶³Y.ZERRAF, « Caractéristique et modalités d'octroi des crédits bancaires », Mémoire du Brevet supérieur de Banque, mars, 2012, P.17.

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

- Autorisation de rendre le compte débiteur à hauteur de 80% de la valeur des titres. Cette forme est privilégiée par les entreprises parce que d'une part elles affichent un compte débiteur envers le fisc et d'autres parts les intérêts ne seront calculés que sur le montant réellement utilisé.⁶⁴

2.1.1.7.Escompte de Warrant :

Le Warrant se définit comme effet de commerce revêtu de la signature d'un signataire habilité d'une entreprise qui dépose, en garantie dans des magasins généraux, des marchandises dont elle n'a pas l'utilisation immédiate. A ce titre, le signataire peut obtenir de son banquier une avance garantie par les marchandises déposées.⁶⁵

2.1.1.7.1.. L'escompte commercial :

« L'escompte commercial permet à celui qui a consenti des délais de paiement de retrouver une certaine liquidité en mobilisant ces créances auprès de son banquier »⁶⁶

2.1.1.8.Le crédit relais :

« Comme son nom l'indique le crédit relais est une forme de découvert qui permet d'anticiper une entrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis »⁶⁷

De la définition précédente, nous pouvons dire que le crédit relais ou le crédit soudure est un concours destiné à préparer une entreprise postulante pour l'utilisation d'un crédit à louer. Il permet, l'anticipation d'une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé résultant d'une opération ponctuelle et exceptionnelle. La banque accorde généralement ce type de crédit en accessoire à un crédit d'investissement.⁶⁸

2.1.1.9.L'affacturage :

« le factoring est un acte au terme duquel une société spécialisée appelée « factor » devient subrogée aux droits de son client appelé adhérent, en payant ferme à ce dernier le

⁶⁴ Y.ZERRAF, Op.cit, P.17.

⁶⁵<https://cours-de-droit.net> consulté le 06/12/2021 à 11 :05.

⁶⁶ J-M. BEGUINA et A.BERNARD, « essentiel des techniques bancaires », Edition d'organisation, Paris, 2008, p.258

⁶⁷ F.BOUYAKOUB. OP-CIT, p.235

⁶⁸ Idem

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

montant intégral d'une facture à échéance fixe, résultant d'un contrat, et en prenant à sa charge, moyennant une rémunération, les risques de non remboursement »⁶⁹

2.1.1.10. Le crédit-bail :

« Le crédit-bail est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquièrent un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise, cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle faible en fin de contrat »⁷⁰

2.1.2. Les crédits par signature :

Le crédit par caisse est, le plus souvent, le principal moyen d'intervention pour une banque afin d'apporter son appuis aux entreprises. Cependant, il lui arrive aussi d'apporter son concours sous forme de crédits par signatures (indirects) appelés également engagement par signature.⁷¹

On distingue plusieurs types de crédits par signature, on trouve :

2.1.2.1.L'aval :

« l'avaliste garanti le paiement de la lettre de change en tout ou partie de son montant, il est tenu de la même manière que celui dont il s'est porté garant »⁷²

Autrement dit, l'aval est un engagement par signature pris par le banquier de payer, un effet de commerce à l'échéance si le débiteur est défaillant. Il peut être fait sur l'effet lui-même ou sur une rallonge ou sur un acte séparé.

2.1.2.2.Le cautionnement bancaire :

C'est un acte civil qui peut être définie comme : « le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantie l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier, à satisfaire à cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même »⁷³,

Il existe trois types de cautionnement, on trouve :

⁶⁹ Idem

⁷⁰ L. ROLLANDE, « Principe et technique bancaire » 25^{ème} édition Edition DUNOD, Paris, 2008, p.261.

⁷¹ « Le crédit bancaire en Algérie » mémoire de fin d'étude, p.18

⁷² L'article 409 du code de commerce.

⁷³ Article 644 du code de commerce

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

- **Les crédits par acceptation :**

« L'acceptation est écrite sur la lettre de change. Elle est exprimée par le mot « accepté » ou tout autre mot équivalent ; elle est signée par le tiré. La simple signature du tiré apposé au recto de la lettre vaut acceptation »⁷⁴.

- **Le crédit documentaire :**

Le crédit documentaire est utilisé dans le cadre des relations commerciales internationales. Avant l'envoi des marchandises, l'importateur demande à sa banque d'émettre une promesse de paiement à l'exportateur contre remise de documents attestant de la transaction réalisée. Pour cette promesse, la banque de l'importateur appelée banque émettrice s'engage à payer l'exportateur auprès de sa banque (banque nificatrice). Le crédit documentaire garantit le paiement à l'exportateur.⁷⁵

Section 3 : les instruments de paiement

Le système de paiement constitue d'un ensemble d'instrument de paiement, de procédures bancaires et de systèmes interbancaires de transfert de fonds, destiné à assurer la circulation de la monnaie.

1. Définition des instruments de paiement :

Ils concernent le véhicule monétaire qui annule la dette contractée. Il s'agit soit de monnaie divisionnaire (pièces de monnaie) ou fiduciaire (billets de banque), soit de monnaie scripturale (chèque, lettre de change, virement, jeux d'écriture).⁷⁶

2. L'utilisation des instruments de paiement :

La monnaie divisionnaire ou fiduciaire est utilisée pour des montants limités. La loi interne de nombreux pays oblige les contractants à prévoir, à partir d'une certaine somme, le paiement de montant de la transaction par un moyen scriptural dans le but de contrôler la comptabilité des entreprises afin de limiter la fraude fiscale et l'évasion des capitaux.⁷⁷

Il s'est très développé une différence d'utilisation :⁷⁸

⁷⁴ Article 405 du code de commerce

⁷⁵ A. CHARLES et E. REDOR, « Le Financement des Entreprises », Edition ECONOMICA, Paris, 2009, p.97

⁷⁶ Didier-Pierre MONOD, Moyens et techniques de paiement internationaux, 4^o Edition, Paris, 2007, P 79.

⁷⁷ Didier-Pierre MONOD, op.cit., P80.

⁷⁸ Idem.

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

- Le chèque est employé comme moyen de paiement comptant :
- La traite est employée comme moyen de paiement à terme.

3. Le contexte des instruments de paiement :

Selon le vieil adage « time is money », les acteurs de la vie économique internationale recherchent la rapidité d'exécution. C'est pourquoi les instruments de paiement électroniques sont de loin les plus utilisés car ils permettent la disponibilité quasi immédiate des fonds.

Il faut également savoir que chaque pays dispose de sa propre réglementation concernant les transferts de fonds à destination de l'étranger.⁷⁹

4. Les types des instruments de paiement :

Il existe différents instruments pour effectuer des paiements :

4.1. Le virement :

Ce moyen de paiement consiste pour l'acheteur à demander à sa banque de payer directement à la banque du vendeur le montant d'une transaction.⁸⁰

Le banquier de l'acheteur réalise alors différentes manipulations pour faire parvenir la somme sur le compte désigné.

Lorsqu'une banque doit transférer des fonds à l'étranger, elle le fait généralement par le biais de compensation d'écriture en faveur de la banque étrangère qui se chargera de créditer son client, ce qui évite le transport de fonds entre les deux pays.

L'argent sera immédiatement disponible sur le compte de vendeur dès que celui-ci en sera avisé par son banquier.⁸¹

4.2. Le chèque :

Le chèque a été introduit en France par une loi du 14 juin 1875. Le but recherché était un allègement fiscal : le titulaire d'un compte chèques pouvait retirer de l'argent ou payer une transaction sans obligation d'apposer sur le formulaire un timbre fiscal, contrairement à la lettre de change.⁸²

⁷⁹ Idem.

⁸⁰ Didier-Pierre MONOD, OP.Cit, P 80.

⁸¹ Idem..

⁸² Idem.

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

Il s'est très vite développé une différence d'utilisation : le chèque étant un moyen de paiement à terme.

Les établissements bancaires remettent aux titulaires de compte chèques, des formulaires pré-imprimés normalisés permettant leur traitement ^par moyen électronique.⁸³

4.3. Les cartes bancaires :

Cet instrument de paiement s'est considérablement développé ces dernières années. Instruments modernes, technologie de pointe de leur époque, les cartes bancaires ont d'abord été en aluminium puis en plastique, et maintenant à puce électronique.⁸⁴

4.3.1. Les cartes privatives :

Ces cartes ont d'abord été émises aux USA à titre individuel par des grands magasins, chaînes d'hôtels, compagnies pétrolières pour s'assurer de la fidélité de leur clientèle tout en leur offrant des facilités de paiement. Le détenteur d'une telle carte ne peut l'utiliser dans aucun autre établissement d'une chaîne concurrente.

En France elles ont connu un regain d'intérêt ces dernières années dans les grandes surfaces : cartes PASS, Kangourou, Aurore, etc.⁸⁵

4.3.2. La carte de paiement :

Les premières cartes multi-usagers sont apparues aux USA : Dinners Club en 1949. American Express en 1958.

Ces cartes permettent de payer des marchandises auprès du réseau d'adhérents. Parfois lorsque le titulaire effectue le paiement au moyen de cette carte, il se voit gratifié d'un avantage : remise, cadeau, etc.⁸⁶

4.3.3. La carte bancaire nationale :

Les établissements financiers perfectionnant le système de la carte privative ont rendu leur utilisation possible pour se procurer une gamme de biens et de services plus étendue, le

⁸³ Didier-Pierre MONOD, Op.cit, P 83.

⁸⁴ Didier-Pierre MONOD, Op.cit., P 88.

⁸⁵ Didier-Pierre MONOD, Op.cit., P 88.

⁸⁶ Idem.

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

paiement de marchandises, le retrait de fonds. L'usage des cartes bancaires s'est développé en France en 1967.⁸⁷

On distingue deux systèmes de fonctionnement :⁸⁸

- La carte de paiement qui permet à son titulaire d'effectuer un règlement financier au commerçant adhérent au réseau : le débit du compte est immédiat, il est réalisé par la banque ou est tenu le compte du titulaire de la carte, dès réception du billet signé par le bénéficiaire lors de son achat.
- A carte de crédit à la même fonction mais le compte du bénéficiaire de la carte est débité en fin de mois, quelle que soit la date de réception du billet signé par le bénéficiaire.

Cette carte est délivrée au porteur a titre personne ; un système de sécurité interdit à toute personne n'ayant pas connaissance du code confidentiel du bénéficiaire de se servir de sa carte.

4.3.4. La carte bancaire internationale :

Quelque année plus tard, les banques élargissant leur réseau à l'international ont proposé l'utilisation de ses cartes pour les transactions effectuées à l'étranger, dans un pays ayant une monnaie différente de celle du pays ou est détenu le compte de l'adhérent.

En plus des services proposés sur le territoire national, elles permettent à l'étranger le paiement de marchandises ou des retraits d'argent dans les distributeurs automatiques. Ces appareils sont localisés dans les aéroports et dans les principaux sites touristiques.⁸⁹

La carte bancaire internationale est utilisée en priorité par les touristes et les hommes d'affaires. Mais depuis quelques années de nombreux industriels achètent des échantillons à leurs futurs fournisseurs grâce à ce moyen de paiement.

⁸⁷ Idem.

⁸⁸ Idem.

⁸⁹ Didier-Pierre MONOD, Op.cit., P 89.

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

C'est un instrument souple, facilement transportable, qui permet un règlement ou un retrait en monnaie locale dans de nombreux pays. Le débit peut être différé sur le compte si le contrat d'adhésion le prévoit.⁹⁰

4.4. La lettre de change « traite » :

Dans la pratique des affaires, la lettre de change plus communément appelée traite, est un titre par lequel le fournisseur d'une marchandise ou d'un service le tireur donne l'ordre à son client le tiré d'effectuer le paiement le montant à un tiers désigné le bénéficiaire à une date préalablement déterminée l'échéance.

Pour son commerce interne la France utilise de plus en plus la « lettre de change relevé ».

La traite n'est plus présentée physiquement à la banque pour réclamer le paiement ; le tireur retranscrit les indications portées sur la lettre de change situ sur un bordereau récapitulatif soit sur une disquette informatique compatible avec le système de sa banque.⁹¹

De point de vue juridique la lettre de change est un titre constatant l'obligation pour une personne de payer une somme indiquée à une date fixée. Lorsqu'elle est acceptée par le tiré, elle devient reconnaissance de dette.

C'est un instrument de paiement comptant lorsqu'elle est stipulée à vue, ou un instrument de crédit lorsqu'elle porte une date d'échéance.

C'est un titre négociable, en peut :⁹²

- La conserver et l'encaisser à l'échéance.
- La remettre en règlement à un créancier.
- La remettre à la banque qui, moyennant la perception d'un intérêt, avancera le montant de l'effet avant l'échéance.

⁹⁰ Idem.

⁹¹ Didier-Pierre MONOD, Op.cit., P 90.

⁹² Didier-Pierre MONOD, Op.cit., P 91.

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

4.4.1. Ses avantages et ses limites :

Dans son principe, la lettre de change est un moyen de paiement qui permet au tireur d s'acquitter d'une dette qu'il a envers le bénéficiaire, par une simple signature. La lettre de change peut circuler entre les mains de plusieurs bénéficiaires successifs par le mécanisme de l'endossement.

Afin de simplifier le traitement des lettres de change, des normes ont été imposées. En France il est interdit d'imprimer, de vendre et émettre des effets non conformes à ces normes.⁹³

4.4.2. La lettre de change internationale et la reconstitution de la trésorerie de l'entreprise :

La mobilisation de créances nées sur l'étranger permet dans certains cas aux exportations effective des marchandises matérialisée par la déclaration en douane, ou par la fourniture d'un document d'expédition, ou par la réalisation des prestations convenues d'où l'expression de « créances nées ».⁹⁴

D'un mécanisme simple, bien que concernant des opérations internationales, il s'agit en fait d'escompter une lettre de change acceptée par l'acheteur avec ou sans aval de banque. L'exportateur est débité des intérêts dès la mise en place de la mobilisation.

Le délai de crédit consenti à l'importateur ne doit pas excéder 18 mois à compter de la date d'expédition ou de réalisation du service.

La COFACE peut, à la demande de l'exportateur, lui accorder le bénéfice de ses polices risques commerciaux ou politiques. Dans ce cas, la banque chargée de la mobilisation demande en garantie le bénéfice de la police.⁹⁵

C'est le même mécanisme que celui d'une opération nationale lorsque l'acheteur accepte de signer une traite en garantie du crédit du crédit qui lui a été consenti.⁹⁶

⁹³ Didier-Pierre MONOD, Op.cit., P 93.

⁹⁴ Didier-Pierre MONOD, Op.cit., P 94.

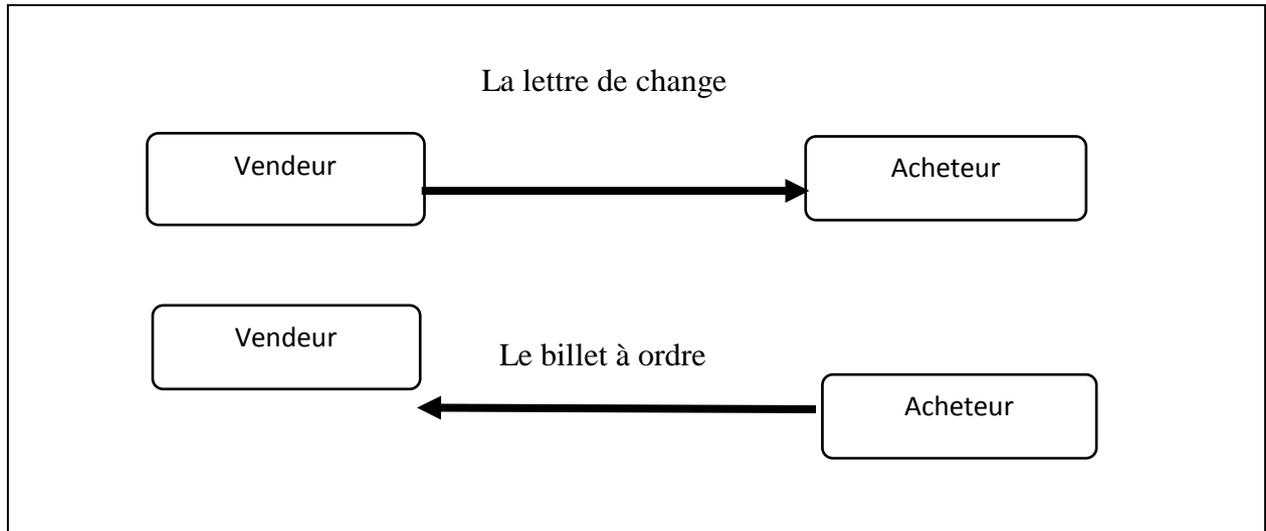
⁹⁵ Idem

⁹⁶ Didier-Pierre MONOD, Op.cit., P 95.

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

4.5. Le billet à ordre :

Figure n°3 : Contrairement à la lettre de change, il est émis par l'acheteur.



Source :¹ Didier-Pierre MONOD, Moyens et techniques de paiement internationaux, 4^e Edition, Paris, 2007, P97 .

Chapitre 01 : cadre général régissant l'activité bancaire

Conclusion :

Le système bancaire s'appuie sur des réseaux et des effectifs toujours en croissance. C'est un secteur économique dynamique qui a su dans une grande mesure, préserver son indépendance. Les établissements de crédits, s'ils ont disposé d'une grande liberté d'action ont été confrontés à des risques plus variés qu'ils ont dû apprendre à mesurer et à contrôler.

La profession bancaire, si elle ne constitue pas un idéal-type des professions établies au sens fonctionnaliste du terme, s'organise néanmoins à l'intérieur de la fermeture du marché interne du travail, appuyé sur une Convention Collective très avantageuse pour les salariés. Ces derniers bénéficient, grâce à cela, d'une identité professionnelle forte et stabilisée, du moins des années 50 jusqu'aux années 80. L'activité bancaire repose sur un triptyque essentiel : recueillir de l'information permettant de jeter les bases d'une relation de confiance avec les clients et d'ainsi mieux évaluer le risque. La situation semble cependant évoluer depuis le milieu des années 80. Les banques doivent en outre réagir plus rapidement dans un contexte plus mouvant et elles imposent une rentabilité à court terme à leurs salariés, en contradiction avec la nécessité d'instaurer une relation de confiance avec le client dans la durée. Cela interroge sans nul doute la qualité de la relation instaurée par les salariés de l'agence bancaire avec les clients.

Chapitre deux :
aspect théorique et
conceptuels relatif à
l'e-paiement

Introduction du chapitre :

Bien avant qu'internet ne soit né, les gens cherchaient déjà des moyens plus efficaces pour transférer leur argent.

Certes, il n'y avait pas encore de carte de crédit ou de comptes bancaires, encore moins d'action en bourse. Même ce que nous appelons aujourd'hui argent n'existait pas à l'époque. Maintenant que nous avons bien de la chance, notre argent tient aisément dans une poche, et si nous ne voulons rien mettre dans nos poches, nous disposons de beaucoup d'autres solutions. Effectivement en termes de confort, les choses ont bien évoluées depuis les premiers hommes. Aujourd'hui, avec l'essor de l'Internet et l'apparition du e-commerce, de nombreux mécanismes ont été mis en œuvre dans la perspective de développer, faciliter et sécuriser le paiement en ligne. L'un de ces mécanismes, ayant révolutionné le e-commerce, est le paiement électronique (e-paiement), nous pouvons faire des achats de chez nous, sans que notre déplacement au marché ne soit nécessaire. Cela est devenu bel et bien possible grâce au paiement électronique.

Dans ce chapitre, nous allons analyser les systèmes de paiement électronique les plus répandus au monde (le chèque électronique, la monnaie électronique et la carte de crédit) et détailler dans la deuxième section les différents moyens de paiement électronique et dans la troisième section des systèmes.

Section 01 : le paiement électronique.

Dans un contexte caractérisé par les échanges dématérialisés, les opérations de paiement occupent une place très importante, et doivent par conséquent être effectuées d'une façon sûre et efficace. Le paiement électronique, depuis ses débuts jusqu'à nos jours, a connu beaucoup d'évolutions, qui ont permis une révolution complète dans les modes de paiement afin de limiter les risques liés à son utilisation et assurer des transactions sécurisées avec des coûts réduits, en prenant en considération les obligations et les droits de l'ensemble des acteurs du système de paiement.

1. Historique et définition d'e-paiement. L'e-paiement électronique se définit comme se suit :

1.1. définition du paiement électronique.

« Est un moyen permettant d'effectuer des transactions commerciales pour l'échange de biens ou de services sur internet.

Actuellement, il est très bien implanté et utilisé par la majorité des personnes et entreprises ayant un commerce sur internet. »¹

Un e-paiement (ou e-payment) est un paiement électronique. Il s'agit de tout paiement effectué par l'intermédiaire d'un TPE (terminal de paiement électronique) grâce à la technologie du sans-contact, de la composition d'un code PIN ou d'un paiement sur internet sur un site e-commerce. Les informations bancaires sont lues, transmises et permettent l'échange monétaire en temps réel. Il relève de ce qu'on nomme la monnaie électronique c'est à dire tout flux monétaire intangible, digitalisé autre que des chèques ou du liquide.²

Le paiement électronique est considéré comme étant un échange d'argent par système électronique. La transaction d'e-paiement est la valeur monétaire qui est dématérialisée et qui sert à la compensation des biens et services échangées entre deux entités. Ces entités peuvent être des banques, des entreprises, des gouvernements, ou des personnes.³

¹<https://wikimemoires.net/2011/04/definition-du-paiement-electronique-e-paiement/>

²[https://www.epayspace.com/fr/a-propos/blog/e-pay#:text=Un%20e%2Dpaiement%20\(ou%20e,sur%20un%20site%20e%2Dcommerce.](https://www.epayspace.com/fr/a-propos/blog/e-pay#:text=Un%20e%2Dpaiement%20(ou%20e,sur%20un%20site%20e%2Dcommerce.)

Un%20e%2Dpaiement%20(ou%20e,sur%20un%20site%20e%2Dcommerce.

³ Etienne, Wéry « Facture, monnaie et paiement électroniques », Edition Litec, Paris, 2003, p32.

Dans une définition plus large tout moyen de paiement dont les informations sont traitées électroniquement est de l'e-paiement. Il a comme rôle d'assurer la vente et achat des biens et service en ligne et à distance ainsi que l'instantanéité de ces transactions.⁴

1.2. Historique de l'e-paiement.

Le processus de paiement a subi de nombreux changements très souvent grâce aux progrès technologiques. Troc (marchandise contre marchandise), Monnaie (sous forme de pièces), Monnaie papier : Les billets, Monnaie électronique, La monnaie Les lettres de crédit, Les chèques, Carte de crédit.⁵

Grâce à l'évolution de l'informatique, notre manière de payer nos factures subit de grandes transformations avec l'apparition des virements bancaires, des chèques, des cartes de crédit, des cartes de débit, des cartes à puce....

C'était en 1987 que le protocole de signature électronique a été créé .Ce dernier offre un support pour les transactions en ligne. En 1990,la carte à puce a vu le jour ,donnant lieu à ce qu'on appelle le porte-monnaie électronique, suivi quatre ans plus tard du digicash ⁶qu'est la première monnaie fiduciaire virtuelle, en1998, le Billpoint qu'est un système de paiement basé sur les cartes de crédits fût créé .

Les premières cartes bancaires sont apparues sous forme de cartes de crédit. Elles avaient un usage très limité et étaient généralement des projets pilotes lancés par des banques. Une autre apparition de cartes de crédit fut la carte « Diners Club ».

2. Les critères de paiement électronique

Afin que le paiement électronique assure une bonne qualité des transactions, il doit respecter quelques critères qui sont : ⁷

- Acceptation : l'e-paiement doit s'appuyer sur une infrastructure largement acceptée
- Anonymat d'identité : l'identité du client doit être protégée, mais aussi anonyme si ce dernier le désire ;

⁴Dominique. RAMBURE « Les systèmes de paiement », Edition Economica, Paris, 2005, p50.

⁵ Mohamed. LASSOUED. « Paiement électronique ». mohamed@lassoued.net. Site du cours www.lassoued.net/CE.p3.

⁶ David. CHAUM : « une monnaie électronique (centralisée et propriétaire) » basée sur des protocoles cryptographiques, inventer par le mathématicien américain. digicash.

⁷M.LESSOUED ,Op.cit, p55

- Sécurité : les paiements doivent être possibles sur un réseau ouvert tel que l'internet tout en gardant la sécurité des transactions ;
- Efficacité : Les coûts de la transaction ne doivent pas être trop élevés ;
- Simplicité : les paiements devraient être aussi faciles à effectuer que dans le commerce hors internet.

3- Les étapes d'une opération de paiement en ligne.

Comme toute opération commerciale, le paiement en ligne s'effectue par étapes .Elles doivent être respectées pour que l'opération se réalise avec succès.

Après que le client valide son choix de panier(les produits et services à acheter.), la plateforme de paiement va générer un formulaire de paiement .Par la suite et après la vérification des paramètres et leur signature, une page de sélection de moyens de paiement va apparaître, le client sélectionnera son moyen de paiement parmi ceux qui sont disponibles sur la plateforme (Carte de paiement, paiement par intermédiaire etc.).Il rajoute les informations requises et il valide le paiement. Une demande d'autorisation sera, donc, effectuée auprès de la banque du client, et du vendeur, en plus des contrôles de fraudes internes de la plateforme de paiement. Dans le cas de succès de l'opération, une page de résumé⁸ est présentée au client récapitulant les informations de la transaction.⁹,

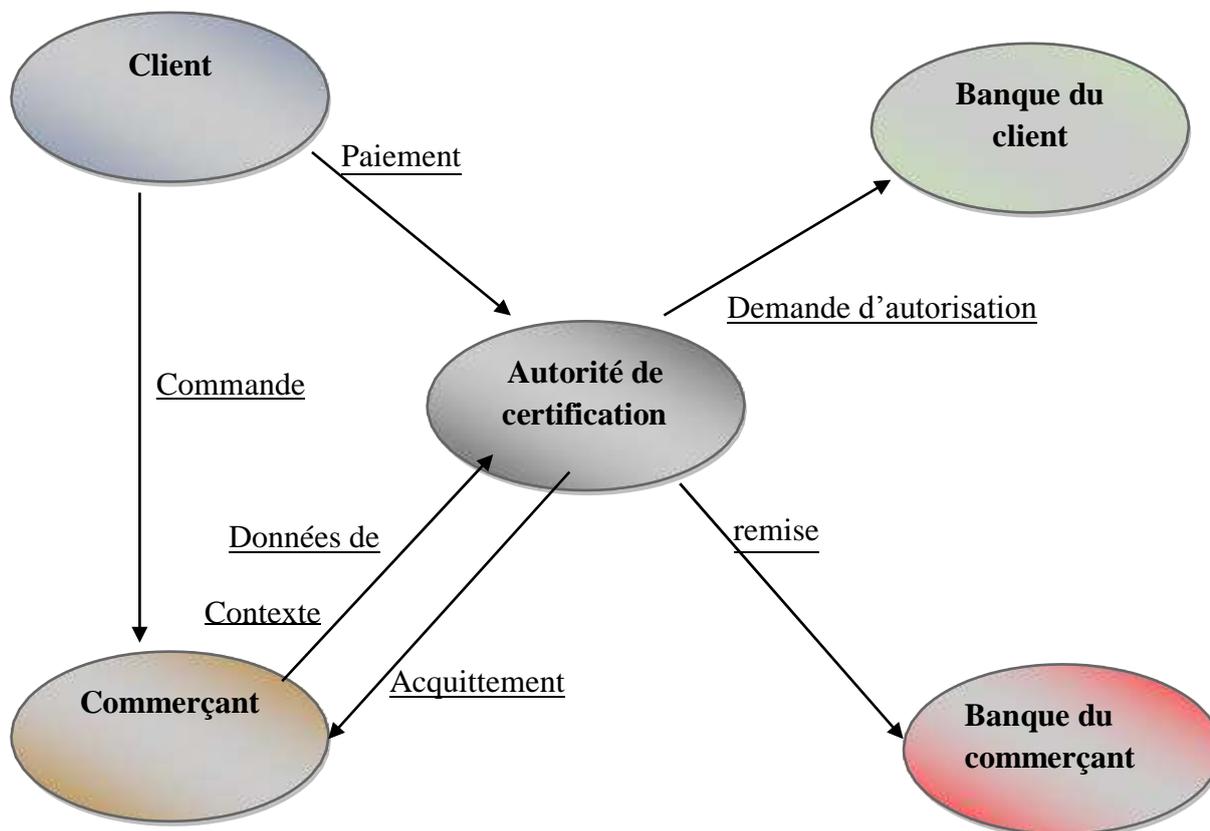
⁸ <http://www.payzen.io/dita/payzen/fr-FR/form-payment/standard-payment/xmj1561466858294.svg.fr>, consulté le 03/12/2021.

⁹ <http://www.payzen.io/dita/payzen/fr-FR/form-payment/standard-payment/xmj1561466858294.svg.fr>, consulté le 03/12/2021.

Chapitre 02 : aspect théorique et conceptuels relatif à l'e-paiement

Ses étapes se présentent dans le schéma suivant « les différents acteurs d'une opération de paiement électronique ».

Figure 04 : les différents acteurs d'un paiement en ligne.



Source : <http://www.lafinancepourtous.com>, consulté le 25/11/2021.

4. Les acteurs intervenants dans un paiement électronique

Plusieurs acteurs interviennent dans une opération de paiement électronique : ¹⁰

4.1. Le client (l'acheteur) : Il achète des biens et services auprès d'un vendeur, en s'appuyant sur un outil informatique (Ordinateur, Smartphone) connecté au réseau pour sélectionner le produit et l'acheter.

4.2. Le vendeur(Le commerçant) : il vend ses biens et services à distance au consommateur.

4.3. La banque du vendeur : la banque du commerçant entretient des liens avec la banque du client à travers le réseau interbancaire. Elle saisit les informations de paiement et elle les envoie à la banque du client afin que cette dernière alimente le compte du vendeur, en contrepartie de la valeur du bien ou du service vendu.

4.4. La banque du client : la banque de l'acheteur fournit la technologie de paiement (Carte de paiement, etc.) au consommateur et prend la responsabilité de remboursement de la totalité de montant de la transaction à la banque de vendeur. ¹¹

4.5. L'autorité de certification : cette dernière assure la sécurité du moyen de paiement, ainsi que la délivrance des certificats, et la gestion des clés utilisées pour le chiffrement et la signature des données confidentielles échangées entre les acteurs de paiement.¹²

5. Les règles de sécurité d'un paiement électronique.

Afin qu'un paiement électronique soit sûr, plusieurs problèmes techniques sont à résoudre :

5.1. L'authentification de l'argent.

La technologie de paiement doit être capable d'authentifier l'argent transmis afin d'obtenir la confiance de toutes les parties, pour être fiables ces mécanismes de paiement doivent assurer qu'aucune double utilisation de l'argent transmis n'aura lieu.¹³

¹⁰ M.LESSOUED, Op.cit, p58.

¹¹ idem .

¹² Idem.

¹³ Mostafa.Hashem.Sherif. « paiements électroniques sécurisés » .Presses polytechniques et universitaire romandes, Paris 2007, p65.

5.2. Assurance de l'intégrité de paiement.

En premier plan, il faut assurer que des tiers ne doivent pas avoir la capacité de modifier des messages transmis via la plateforme de paiement. Et en deuxième plan, il faut aussi que l'intégrité de paiement soit protégée contre la fraude de l'une ou l'autre partie.¹⁴

6. Les avantages et les inconvénients d'e-paiement

L'e-paiement présente un certain nombre d'avantages à savoir : la rapidité, la sécurité et une administration façon très rapide, et en contrepartie, le vendeur réduite.

Selon le type d'outils de paiement électronique et de technologies qu'elle adopte, une organisation peut réaliser les avantages concrets suivants¹⁵ :

- la réduction des coûts résultant de la réduction des effectifs, des frais administratifs, d'impression et d'affranchissement,
- la réduction de la quantité de papier consommée par une organisation, en particulier avec l'utilisation des cartes d'achat, qui élimine les bons de commande et les factures,
- La compression du cycle d'approvisionnement résultant de la réduction du volume de courrier et de la période de flottement des chèques,
- l'augmentation de la capacité à bénéficier de remises pour paiement anticipé, offertes par les fournisseurs en raison de la réduction du temps du cycle de traitement.
- l'amélioration de la visibilité des paiements et des dépenses globales, se traduisant par une meilleure prévision des flux de trésorerie et des capacités de gestion des risques,
- l'accélération du processus de paiement des droits de douane et des taxes,
- la réduction des pertes subies résultant de la fraude sur les chèques, des vols de chèques pré-imprimés et des erreurs de saisie de données.
- l'impact positif sur l'environnement avec une démarche plus « verte » en raison du passage du paiement par chèque aux paiements électroniques.
- L'un des avantages principaux d'e-paiement est la rapidité. Le client finalise son achat d'une façon très rapide, et en contrepartie, le vendeur reçoit généralement, son argent d'une façon instantanée. La transaction se réalise en quelques minutes, Le client et le vendeur profitent ainsi d'une transaction de qualité.

¹⁴ M.H.Sherif, Op.cit, p66.

¹⁵ <https://tfig.unece.org/FR/contents/e-paiements.htm>. consulté le 30/11/2021 à 11h30.

Chapitre 02 : aspect théorique et conceptuels relatif à l'e-paiement

- La sécurité est un point sensible concernant les transactions en ligne. Dans les débuts d'e-paiement, de nombreux experts doutaient de la sécurité offerte pour une transaction sur internet. Aujourd'hui, de nombreux dispositifs sont mis en place pour sécuriser et améliorer l'expérience de l'utilisateur sur les canaux de transaction en ligne. La solution 3DSECURE¹⁶.
- Offre, par exemple, un paiement simple, rapide et entièrement sécurisé pour les internautes, pouvant être complété par une procédure de validation de transaction à travers un code envoyé sur le téléphone de l'acheteur. La détention d'argent liquide expose les consommateurs à des risques de pertes ou de vols, lesquels peuvent parfois être accompagnés d'actes de violence. Ce risque peut être réduit grâce aux instruments de paiement électronique, les sommes payées n'étant pas physiquement présentes dans les points de vente¹⁷.

Le paiement électronique permet également une simplification considérable de l'administration et de la comptabilité en diminuant de façon considérable le risque d'erreur.

Les avantages du paiement électronique ne peuvent pas, cependant, cacher certains inconvénients qui lui sont associés, en l'occurrence : le coût relativement élevé, le risque de piratage, le blanchiment d'argent ainsi que les litiges avec la clientèle.

Des moyens d'e-paiement, tel que les cartes de paiement, appliquent un coût annuel pour la gestion de compte, ainsi que des coûts de transaction qui sont appliqués sur toute opération via ces moyens.¹⁸

¹⁶ D.Hallepé « Par carte? Oui la carte la carte de paiement acceptée sans peine», Edition carrefour du net, 2012, Paris, p30.

¹⁷Guy.QUADEN « Rapport de la banque nationale de Belgique sur les couts, avantages, et inconvénients des différents moyens de paiement » Bruxelles, Décembre 2005, p37.

¹⁸ D.hallepé, Op. cit, p31.

Section 2 : les monnaies et les instruments de paiement dématérialisés :

La monnaie a connu de grandes mutations dans la plupart des pays développés dans le domaine de la gestion des instruments de paiement, par le passage d'instruments de paiement traditionnels tels que les espèces à des instruments modernes comme les cartes bancaires. Cela s'explique par la migration des instruments de type papier vers des instruments de type électronique, dans le but de faciliter les services électroniques.

1. Définition des instruments de paiement électronique :

Les instruments de paiement est la forme matérielle qui sert de support au paiement. C'est le véhicule monétaire qui annule la dette contractée auprès du créancier. ¹⁹Mis à la disposition d'un client permettant de réaliser une opération (débit ou crédit) sur son compte.

« Instrument de paiement = Moyen de paiement pour transférer les fonds de l'acheteur vers le vendeur et ainsi annuler la dette »²⁰

2. La dématérialisation :

La dématérialisation de la monnaie ainsi que, des moyens de paiements électroniques forment les bases de la monétique. L'idée c'est la réduction au strict minimum de l'utilisation des éléments matériels comme base d'opération d'échange des valeurs ou des services. Dans cette dématérialisation, tous les intermédiaires seront remplacés par des flux numériques de manière à réduire la mobilité physique des valeurs tout en augmentant le rendement global ainsi que la sécurité individuelle et collective des transactions dématérialisées.²¹

2.1. La monnaie électronique :

La monnaie électronique est une forme récente et particulière de la monnaie scripturale. L'argent stocké sur la puce Proton ou la monnaie électronique conservée sur le disque dur d'un ordinateur. Il s'agit là d'un phénomène récent, que nous pouvons cependant considérer comme une nouvelle évolution dans le cadre des paiements. La monnaie électronique est une "une

¹⁹Abdoul. Malick NDONGO, « Instruments et techniques de paiement de paiement internationaux », mémoire de licence professionnelle, Institut supérieur d'informatique, 2018, P 7.

²⁰<http://www.comprendrelespaiements.com/instruments-et-techniques-de-paiement-queelles-sont-les-differences/> consulté le 04/12/2021 à 21:53.

²¹ HASHEM SHERIF Moustafa et SERHROUCHNI Ahmed, "La monnaie électronique (Systèmes de paiement sécurisé)", Editions Romandes, 1999, Italie, p 52.

valeur monétaire mesurée en unités fiduciaires et stockées sous forme électronique ou dans une puce électronique détenue par la monnaie virtuelle.²²

2.2.La monnaie virtuelle :

La monnaie virtuelle peut être considérée comme un pointeur qui renvoie à un compte bancaire ou un autre compte. Sa valeur n'est pas détenue physiquement par le porteur étant donné que son support, sa représentation et son mode de paiement n'ont pas de formes tangibles. «Contenue dans des logiciels qui permettent d'effectuer des paiements sur des réseaux ouverts, en l'occurrence Interne. »²³

2.3.La monnaie numérique :

La monnaie numérique est une nouvelle forme dans la dématérialisation de la monnaie. Car, l'unité monétaire numérique sera un signe monétaire doté d'un pouvoir libératoire réel que les agents économiques d'un espace acceptant de recevoir en paiement étant donné que chaque pièce de monnaie numérique codée est identifiée par un numéro de série unique pouvant ainsi permettre un échange en temps réel via le réseau.

Sa compensation se fait soit en temps réel, soit en différé. L'échange entre la monnaie numérique contre la monnaie physique peut se réaliser à l'aide d'une consultation d'un fichier commun de vérification par la banque. « Une des particularités des systèmes est la possibilité de rendre les transactions totalement anonymes ».²⁴

3. Les instruments de paiement électronique :

Il existe de nombreux instruments de **paiement** dont les plus répandus **sont** :

3.1.porte-monnaie électronique : sa définition comme se suit.

3.1.1. Le Définition :

Élément permettant le stockage d'unités monétaires numériques réservé aux petites dépenses. Une carte de paiement prépayée, ou une certaine somme d'argent a été chargée, permettant le règlement d'une multitude de services. Une réserve financière sera donc

²² Mostafa Hashem Sherif, Paiements électroniques sécurisés, 1^{er} édition, Italie, 2007, P44.

²³ MOUSTAFA Sherif et AHMED, La monnaie électronique, éd. Eyrolles, 2000, page 46

²⁴ MOUSTAFA Sherif et AHMED, op. Cit, p 47.

"stockée" sur le microprocesseur de la carte. Le porte-monnaie électronique peut également contenir des jetons à usage unique comme dans le cas des cartes de téléphone.²⁵

3.1.2. Transaction :

Ne fait pas intervenir le banquier immédiatement. Celui-ci n'est sollicité qu'au moment où le commerçant souhaite convertir son argent fictif en argent réel.²⁶

3.1.3. Caractéristiques :

- Représente une somme d'argent définie.
- Utilisation du numéro de la carte pour effectuer un paiement.
- Valable uniquement sur les sites qui sont affiliés au gestionnaire des cartes prépayées.
- Utilisation d'un identifiant personnel en plus de numéro de la carte.
- Le crédit de la carte est débité une fois que la transaction effectuée.²⁷

3.1.4. Les avantages :

- Il ne nécessite pas d'autorisation de paiement, donc pas de transaction immédiate avec un système distant. Son moindre coût le rend intéressant pour des transactions de faible valeur.
- Il est idéal pour les distributeurs automatiques, le paiement du téléphone, les services Web à faible valeur ajoutée.²⁸

3.2. Le porte-monnaie virtuel : sa définition comme se suit.

3.2.1. Définition :

Porte-monnaie virtuel est alimenté par l'internaute de façon ponctuelle à partir de sa carte bancaire, et qu'il utilise ultérieurement pour ses achats. Sert essentiellement à régler les petites sommes qui ne sont pas couvertes par les cartes classiques. Des systèmes de paiement par surtaxation de la communication téléphonique pour l'utilisateur sont également possible.²⁹

3.2.2. Le fonctionnement de porte-monnaie virtuel :

- L'internaute ouvre un compte chez un fournisseur de portemonnaie électronique
- Il transfère de l'argent dans ce compte.
- Quand il fait des achats sur un site marchand, il entre son numéro de compte de porte-monnaie électronique.

²⁵ Mohamed. LASSOUED, Op.cit, P12.

²⁶ ibid, P13.

²⁷ ibid,P14.

²⁸Mohamed. LASSOUED, Op.cit, P15.

²⁹ibid, P16.

- L'acheteur reçoit alors des certificats cryptés qu'il envoie avec ses bons de commande.
- Le site marchand vérifie le certificat en employant la clé publique du client.
- Le site marchand n'a pas d'accès direct au compte bancaire du client.
- C'est le fournisseur du porte-monnaie qui règle le montant des achats.³⁰

3.2.3. Les Avantages de porte-monnaie virtuel :

- Les banques ne savent pas qu'est-ce que les clients ont dépensé et où (anonymat).
- Système de "monnaie en ligne" : vérification de l'authenticité en temps réel par la banque émettrice ;
- Utilisation de la cryptographie et de signatures numériques authentifiant les utilisateurs et garantissant contre les risques de sécurité.³¹

3.3. Les TPE :

Un terminal de paiement électronique (aussi appelé TPE) est un appareil électronique capable de lire les données d'une carte bancaire, d'enregistrer une transaction, et de communiquer avec un serveur d'authentification à distance.³²

3.4. Cartes de crédits :

Les cartes de paiement ou crédit est une carte plastique, équipée d'une bande magnétique et/ou puce électronique permettant :

- Le paiement d'achats et prestations de services, auprès de fournisseurs possédant un « terminal de paiement » pouvant lire la carte et connecté ou non à sa banque • Les retraits aux distributeurs de billets.
- Le télépaiement Internet, etc.
- La carte bancaire se caractérise par un BIN (Bank Identification Number) qui permet d'identifier l'établissement émetteur de la carte.³³

³⁰Mohamed. LASSOUED, Op.cit, P18.

³¹ibid, P19.

³²https://fr.wikipedia.org/wiki/Terminal_de_paiement_%C3%A9lectronique_consulté le 04/12/2021 à 16 :56.

³³Mohamed. LASSOUED, Op.cit, P20-21

3.4.1. Les avantages : sont les suivants.

3.4.1.1. Le porteur :

- Disponibilité des avoirs 24h/24 et 7j/7.
- Retrait auprès de tous les GAB.
- Paiement auprès des commerçants.
- Cash avance auprès des guichets de banques.
- Consultation du solde.
- Commodité, discrétion.³⁴

3.4.1.2. Le commerçant :

- Augmentation de son chiffre d'affaires en acceptant ce moyen de paiement.
- Garantie de paiement.³⁵

3.4.1.3. La banque (agence) :

- Désengorger le guichet de l'agence.
- Allègement du traitement des opérations de retrait et des coûts y afférents (retrait déplacé...).
- Economie de charge (confection de chèque).
- Développer les commissions (cotisation, commission commerçants...).
- Amélioré la rentabilité.
- Maîtriser le risque (possibilité de modifier les paramètres de fonctionnement...).
- Amélioration de la qualité des services rendus.
- S'occuper de tâches à valeurs ajoutées.
- Améliorer la rentabilité ou le compte d'exploitation.³⁶

3.5. La carte de retrait :

Cette carte permet le retrait d'espèces auprès d'un automate : distributeur automatique de billets (DAB) ou guichet automatique de banque (GAB)³⁷. La carte de retrait n'est donc pas un instrument de paiement mais effectue un service de caisse.

³⁴Mohamed. LASSOUED, Op.cit, P22

³⁵ Idem

³⁶Mohamed. LASSOUED, Op.ci, P33.les

³⁷ Sophie Brana, Michel Cazals, « La monnaie », 2^{ème} édition leDunod, Paris, 2006, p78.

3.6. La carte à mémoire :

A côté des moyens traditionnels de paiement, (billet de banque, le chèque postal...) apparaissent de nouveaux moyens de règlement qui sont les cartes à mémoire. Histoire de la carte mémoire a commencé en 1974 en France, lorsque l'inventeur ROLAND MORENO a déposé son premier brevet. La première application de la carte mémoire a eu lieu en 1986 aux USA.³⁸

Section 03 : L'e-paiement dans le secteur bancaire Algérien.

La monnaie et au crédit, sont considérés comme moyens de paiement : « tous les instruments permettant à toute personne de transférer des fonds quel que soit le support ou le procédé technique utilisé ».

1. Le réseau monétique interbancaire en Algérie : Le réseau monétique interbancaire RMI assure les différents systèmes en Algérie.

1.1. Le système de la télé compensation (ATCI).

La télé compensation contribue au traitement automatisé des moyens de paiements, dont l'échange entre les banques est dématérialiser , elle a pour principal avantage de réduire le délai de traitement et d'acheminement des opérations interbancaire , de réduire les coûts et offrir un service de meilleure qualité aux différents clients ³⁹, le système de tété compensation repose sur certains principes qui sont:

- La notion de la place unique (un seul centre par banque).
- La sécurisation des moyennes de paiement (cheque, carte...).
- Règles d'échanges disciplinés aux normes inter bancaire.

La télé compensation : « Algérie télé compensation interbancaire (ATCI). » C'est un système informatique installé dans les locaux de la Banque d'Algérie. Il est composé d'un site nominal, d'un site de back up à chaud et d'un site de back up à froid distant. Cette architecture est adoptée pour assurer une haute disponibilité du système.⁴⁰

³⁸ JEANNE, Dancette et Christoph RETHORE. « Dictionnaire analytique de la distribution », Edition les presses de l'université de Montréal, 2000, P15.

³⁹ <https://www.bank-of-algeria.dz>. « Modernisation de l'infrastructure du système bancaire. » consulté le 03/12/2021 à 20 :20.

⁴⁰ <https://www.bank-of-algeria.dz>. « Modernisation de l'infrastructure du système bancaire. » consulté le 03/12/2021 à 21 :10.

1.2. Le système de gros montants (ARTS).

Le système algérien de règlements bruts en temps réel de gros montants ARTS est un système automatisé des paiements par ordres de virement. Ces ordres de virement sont effectués dans le système un par un et en temps réel. Les paiements ne sont donc pas compensés.⁴¹

1.3. Le système de paiements de gros montants en temps réel. (RTGS).

Le système de paiements de gros montants en temps réel est un système de paiement interbancaire. C'est un système de paiements où s'effectuent les paiements de gros montants ou de paiements urgents. Les paiements sont effectués uniquement par virement.⁴²

La mise en place d'un système de règlements bruts en temps réel de gros montants (RTGS) et d'une compensation électronique des paiements de petits montants vont faciliter le développement de l'intermédiation bancaire et la gestion des risques, l'émergence de nouveaux services bancaires aux particuliers tels que les cartes de crédit et cartes de paiement, renforcer des liens institutionnels et financiers avec les marchés financiers mondiaux et créer un environnement favorisant la participation des banques étrangères au marché financier algérien.⁴³

Le système RTGS se compose d'une plate-forme de production (équipements informatiques et logiciels de paiement) reliée à des plates-formes dites "participant" installées au niveau des banques.

⁴¹<https://www.bank-of-algeria.dz>. « Modernisation de l'infrastructure du système bancaire. »

⁴²<https://www.bank-of-algeria.dz>. « Modernisation de l'infrastructure du système bancaire. »

⁴³<https://www.bank-of-algeria.dz>. « Modernisation de l'infrastructure du système bancaire. »

1.4.. Les cartes bancaires en Algérie

Une carte bancaire peut se définir comme un moyen de paiement, mise à la disposition des consommateurs par les établissements bancaires, et autres organismes financiers afin de leurs permettre d'effectuer certaines opérations.

Les cartes bancaires sont les plus connues des instruments de paiement de retrait bancaire.⁴⁴

Ce qui est sûr c'est qu'un réseau monétique interbancaire existe donc, qui ne couvre peut-être pas entièrement l'ensemble des besoins des populations, mais qui, en revanche, ne cesse de se développer, et c'est la Satim qui en assure la bonne marche grâce à la connexion des DAB, et à son exploitation technique.

2. les systèmes de paiement électronique en Algérie.

Supervisant l'ouverture des journées de sensibilisation sur le paiement électronique, organisées par la Commission nationale du numérique et de la sécurité informatique de l'Association nationale des commerçants et des artisans (ANCA) à (Alger), le ministre a indiqué que le secteur encourage les citoyens et les opérateurs économiques à s'orienter vers les services électroniques fournis par les institutions de l'Etat et vers la généralisation des moyens d'e-paiement dans les surfaces commerciales.⁴⁵

Le secteur a promulgué récemment un arrêté ministériel portant réduction du coût des opérations qui se font avec le Centre national du registre de commerce (CNRC), à hauteur de 20%, si ces opérations se font via e-paiement, a-t-il indiqué.

Le secteur déploie actuellement ses efforts avec les établissements financiers et les banques, en vue de réduire la valeur des taxes appliquées aux commerçants lors de l'utilisation d'e-paiement.⁴⁶

"Il y a une grande utilisation de cette technique et une augmentation continue de l'emploi des Terminaux de paiement électronique (TPE). C'est pourquoi nous avons demandé aux banques de faire des efforts concernant la réduction taxes appliquées aux commerçants lors de

⁴⁴Youcef L'Asnami, le système de paiement par carte bancaire en Algérie, sur : <http://lequotidienalgerie.org/2018/08/12/le-systeme-de-paiement-par-carte-bancaire-en-algerie/>, consulté le 26/11/2021 à 14 :50.

⁴⁵ <https://www.aps.dz/economie/119740-vers-l-obligation-du-e-paiement-dans-les-transactions-commerciales-et-de-services> consulté le 30/11/2021.

⁴⁶ <https://www.aps.dz/economie/119740-vers-l-obligation-du-e-paiement-dans-les-transactions-commerciales-et-de-services> consulté le 30/2021.

l'utilisation du paiement électronique, en vue de les encourager à adopter cette technique", a-t-il expliqué.

« Selon le ministre, plus de 1.700 entreprises ont utilisé le paiement électronique en 2020. »⁴⁷

Des efforts sont en cours pour accorder davantage de facilités aux commerçants, artisans et professionnels afin de les inciter à utiliser ce mode de paiement moderne, a-t-il fait savoir.

Dans ce cadre, rappelé le lancement, début mars, du portail électronique de création d'entreprises, qui permet aux opérateurs de s'inscrire au registre de commerce en ligne et d'obtenir le registre de commerce électronique (RCE) en l'espace de 2 à 12 heures.

La création d'un registre de commerce électronique est moins onéreuse et ne nécessite qu'une photocopie de la carte nationale d'identité.⁴⁸

A cette occasion, le ministre a invité les associations professionnelles, les unions et les associations de consommateurs à sensibiliser les citoyens et les opérateurs à l'importance des moyens de paiement électronique dans les transactions commerciales.⁴⁹

2.1. Situations de paiement électronique en Algérie.

Plus de 100 web-marchands ont intégré la plateforme de paiement sur internet en Algérie au terme du premier semestre 2021, marquant l'intérêt croissant des commerçants pour ce type de paiement qui permet d'élargir leur clientèle et d'améliorer leurs chiffres d'affaires.⁵⁰

Selon un bilan du Groupement d'intérêt économique (GIE) Monétique, obtenu, le nombre des web-marchands algériens a atteint 105 à la fin du mois de juin dernier, contre 48 une année auparavant, soit une évolution de 118,75%.⁵¹

La vente des biens représente la plus grande portion de l'activité des web-marchands avec 38 opérateurs, suivie par les prestataires de services (formation, visa, transport de colis,

⁴⁷ <https://www.aps.dz/economie/119740-vers-l-obligation-du-e-paiement-dans-les-transactions-commerciales-et-de-services> consulté le 30/11/2021.

⁴⁸ <https://www.aps.dz/economie/119740-vers-l-obligation-du-e-paiement-dans-les-transactions-commerciales-et-de-services> consulté le 30/11/2021.

⁴⁹ <https://www.aps.dz/economie/119740-vers-l-obligation-du-e-paiement-dans-les-transactions-commerciales-et-de-services> consulté le 30/11/2021.

⁵⁰ <https://www.aps.dz/economie/125809-e-paiement-le-nombre-des-web-marchands-ftanchit-le-seuil-de-100-au-1er- semestre#:~:text=ALGER%2D%20plus%20de%20100%20web,am%3%a9liorer%20leurs%20chiffres%20d'affaires.>

⁵¹ <https://www.aps.dz/economie/125809-e-paiement-le-nombre-des-web-marchands-ftanchit-le-seuil-de-100-au-1er- semestre#:~:text=ALGER%2D%20plus%20de%20100%20web,am%3%a9liorer%20leurs%20chiffres%20d'affaires.>

billets électroniques pour événements sportives, rechargement téléphonique..) et les compagnies d'assurances avec, respectivement, 15 et 13 opérateurs.

Le web-marchands activant dans le secteur du tourisme (agences de voyage et hôtels) sont au nombre de 12.⁵²

Parmi les opérateurs homologués pour le paiement sur internet, on trouve également 8 sociétés de distribution de l'électricité/gaz et de l'eau, 6 organes qui offrent des services administratifs, 5 opérateurs dans les télécommunications, 3 entreprises de presse, 3 entreprises activant dans le transport aérien ou ferroviaire, 2 opérateurs VTC (véhicules de transport avec chauffeur).

Le même bilan fait état d'une hausse de 133,66% en matière d'opérations de paiement par internet, au cours du premier semestre comparativement à la même période de l'année 2020.

Ainsi, plus de 3,5 millions de transactions via internet ont été effectuées durant la période janvier-juin 2021 avec un montant avoisinant 4,4 milliards de dinars.⁵³

2.2. Les terminaux de paiement électroniques.

Quant aux transactions électroniques effectuées par des terminaux de paiement électroniques (TPE), elles ont enregistré une hausse de 520,27% durant les six premiers mois de l'année en cours, par rapport à la même période de l'année écoulée.⁵⁴

Cela au bénéfice d'une augmentation de l'ordre de 28,37% du nombre de TPE placés auprès des commerçants à travers le réseau des accepteurs, avec un total de 38.422 terminaux contre 29.931 appareils, un an avant.⁵⁵

D'autre part, le GIE Monétique a relevé que le parc des distributeurs automatiques de billets (ATM) n'a enregistré aucune nouvelle installation depuis le premier semestre de l'année 2020, avec un nombre d'ATM figé à 3.030 appareils installés.⁵⁶

⁵² <https://www.aps.dz/economie/125809-e-paiement-le-nombre-des-web-marchands-ftanchit-le-seuil-de-100-au-1semestre#:~:text=ALGER%2D%20plus%20de%20100%20web,am%c3%a9liorer%20leurs%20chiffres%20d'affaires.> Consulté le 01/12/2021 à 13h30

⁵³ semestre#:~:text=ALGER%2D%20plus%20de%20100%20web,am%c3%a9liorer%20leurs%20chiffres%20d'affaires. Consulté le 01/12/2021 à 13h40

⁵⁴ semestre#:~:text=ALGER%2D%20plus%20de%20100%20web,am%c3%a9liorer%20leurs%20chiffres%20d'affaires. Consulté le 01/12/2021.

⁵⁵ semestre#:~:text=ALGER%2D%20plus%20de%20100%20web,am%c3%a9liorer%20leurs%20chiffres%20d'affaires. Consulté le 01/12/2021. A 13h50.

⁵⁶ semestre#:~:text=ALGER%2D%20plus%20de%20100%20web,am%c3%a9liorer%20leurs%20chiffres%20d'affaires. Consulté le 01/12/2021.

Ce qui n'a pas pour autant affecté le nombre de transactions (valides) sur ATM qui ont évolué de 17,33% avec 38,2 millions de transactions enregistrées au cours du premier semestre 2021.

2.2.1. L'e-Paiement sur TPE (Terminal de paiement électronique) : Nombres de TPE placés 2020 et 2021.⁵⁷

- Le nombre des TPE placés auprès des commerçants à travers le réseau des accepteurs est de 38.422 terminaux, (+28,37% par rapport au 1er semestre 2020).

- Le nombre de transactions valides par TPE est de 1.047.172, (+520,27%).

- Le montant des paiements effectués par TPE s'élève à 6.997.690.891,77 dinars (+514,98%)

2.2.2. Les Cartes interbancaires : Le nombre des cartes en 2020 et 2021.

Le nombre total de cartes interbancaires en circulation, sans compter les cartes Epargne, Visa et MasterCard, est de 9.444.226, (+13,45 % par rapport au 1er semestre 2020).

2.2.3. Le chiffre est réparti comme suit.⁵⁸

- Le nombre de cartes CIB est de 1.740.025 cartes.

- Le nombre de cartes d'affaires est de 27.983 cartes.

- Le nombre de cartes EDAHABIA est de 7.676.218 Cartes.

- Le nombre total de cartes interbancaires actives est de 2.746.952, soit 29,09% des cartes en circulation (contre 9,61% au 1er semestre 2020).

2.3. Paiement sur Internet.⁵⁹

- Le nombre des web-marchands qui ont intégré la plateforme de paiement sur internet est de 105, (+118,75% par rapport au 1er semestre 2020).

- Le nombre de transactions valides par cartes interbancaires via Internet est de 3.574.461, (+133,93%).

- Le montant de transactions effectuées par internet est de 4.395.618.724,47 dinars, (+133,66%).⁶⁰

⁵⁷semestre#:~:text=ALGER%2D%20plus%20de%20100%20web,am%c3%a9liorer%20leurs%20chiffres%20d'affaires. Consulté le 01/12/2021 à 17h

⁵⁸semestre#:~:text=ALGER%2D%20plus%20de%20100%20web,am%c3%a9liorer%20leurs%20chiffres%20d'affaires. Consulté le 01/12/2021 à 18h

⁵⁹semestre#:~:text=ALGER%2D%20plus%20de%20100%20web,am%c3%a9liorer%20leurs%20chiffres%20d'affaires. Consulté le 01/12/2021 à 18h

2.4. Retrait sur (Distributeur automatique de billets).⁶¹

- Le parc national des guichets/distributeurs automatiques de billets GAB/DAB est composé de 3.030 automates, et n'a enregistré aucune installation depuis le 1er semestre de l'année 2020.
- L'activité "Retrait" au moyen des cartes interbancaires, sur ATM, a totalisé 38.281.517 transactions valides (+17,33%).
- Le montant des retraits au moyen des cartes interbancaires, sur ATM, s'élève à 767.787.382.000 dinars (+31,05%).

2.5. Paiement VS retraits.⁶²

- Le montant des paiements par cartes interbancaires (paiement de proximité et paiement sur internet) est de 767.787.382.000 DA.
- Le ratio de montant total des paiements électroniques par rapport au montant des retraits sur ATM est de 1,48%.

Conclusion :

La gestion des instruments de paiement n'est pas une simple gestion administrative, les nouveaux procédés de traitement des instruments de paiement augmentent l'efficacité du système mais engendrent de nouveaux défis et notamment de nouveaux risques pour la banque. Le système de paiement algérien était critiqué car il faisait apparaître des faiblesses entre autres, faible utilisation des moyens de paiement ; les ingérences administratives dans les banques publiques affectent négativement la fiabilité et la sécurité des paiements bancaires ; le manque de sécurité juridique et de fiabilité des informations. Pour conclure, on peut dire que l'utilisation des TIC surtout l'internet et l'usage des nouveaux instruments de paiement en Algérie ont du mal à se développer malgré que cette utilisation de ces technologies permet au pays de développer son économie

⁶⁰ <https://www.aps.dz/economie/125809-e-paiement-le-nombre-des-web-marchands-ftanchit-le-seuil-de-100-au-1erse semestre#:~:text=ALGER%2D%20plus%20de%20100%20web,am% c3%a9liorer%20leurs%20chiffres%20d'affaires>. Consulté le 01/12/2021 à 20h

⁶¹ semestre#:~:text=ALGER%2D%20plus%20de%20100%20web,am% c3%a9liorer%20leurs%20chiffres%20d'affaires. Consulté le 01/12/2021 à 20h.

⁶² semestre#:~:text=ALGER%2D%20plus%20de%20100%20web,am% c3%a9liorer%20leurs%20chiffres%20d'affaires. Consulté le 01/12/2021.

**Chapitre 03 : Analyse
les nouveaux systèmes
de paiement au
niveau de B.N.A : cas
WIMPAY.**

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

Introduction du chapitre.

La modernisation du système de paiement constitue une préoccupation majeure des pouvoirs publics. Est au cœur de l'activité de la banque ainsi leur bon fonctionnement se répercute aussi sur la rentabilité de ces institutions. De nouveaux moyens sont apparus ces dernières années du fait du développement de l'électronique et nouvelle technologie. Ces nouveaux systèmes de paiement ont apportés une très nette amélioration dans l'efficacité et la rapidité du traitement des opérations de réglementation de paiements aux seins des banques. Les systèmes de paiement traitent une large gamme d'instruments financiers dont certains transitent en dehors des circuits bancaires. Il s'agit principalement des paiements est au cœur de l'activité des banques. C'est dans ce cadre que l'autorité monétaire et la profession bancaire de la banque nationale d'Algérie conjuguent leurs efforts pour mettre en place un système de paiement automatisé.

Dans cette perspective, Cette action de modernisation vise à accroître l'utilisation de la monnaie électronique en encourageant l'usage massif des moyens de paiements par tous les agents économiques dans un environnement sécurisé. Elle permet aussi de réduire les délais de paiement et favoriser la fiabilité des transactions d'utilisation de service WIMPAY-BNA pour l'ensemble de la profession bancaire BNA.

Notre chapitre est basé sur trois sections : la première section est une présentation générale de la Banque nationale d'Algérie (agence de Tizi-Ouzou). La deuxième section s'étalera sur la modernisation du nouveau système de paiement WIMPAY-BNA, et la troisième sur la méthodologie de la réalisation de l'enquête.

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

Section 1 : présentation de la BNA

La présentation de l'organisme qui nous a accueillis durant notre stage pratique qui est la banque nationale d'Algérie. De ce fait, on va donner un bref aperçu historique sur la banque nationale d'Algérie et. Ensuite, on va présenter l'organisation et les missions d'une agence de la banque nationale d'Algérie.

1. Historique de la BNA :

La première Banque commerciale nationale, la Banque Nationale d'Algérie (BNA), a été créée le 13 juin 1966. Elle exerçait toutes les activités d'une banque universelle et elle était chargée en outre du financement de l'agriculture. En 1982 la restructuration de la BNA a donné naissance à une nouvelle Banque, BADR, spécialisée dans le financement et la promotion du secteur rural¹. En 1988 la loi n° 88-01 du 12 janvier 1988 portant orientation des entreprises économiques vers leur autonomie, avait des implications incontestables sur l'organisation et les missions de la BNA avec notamment :

- Le retrait du Trésor des circuits financiers et la non centralisation de distribution des ressources par le Trésor.
- La libre domiciliation des entreprises auprès des banques.
- La non automaticité des financements.

En 1990 la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la Monnaie et au Crédit quant à elle, a provoqué une refonte radicale du système bancaire en harmonie avec les nouvelles orientations économiques du pays. Elle a mis en place des dispositions fondamentales dont le passage à l'autonomie des entreprises publiques.

La BNA à l'instar des autres banques, est considérée comme une personne morale qui effectue, à titre de profession habituelle principalement des opérations portant sur la réception de fonds du public, des opérations de crédit ainsi que la mise à disposition de la clientèle, des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci. En 1995 la BNA était la première Banque qui a obtenu son agrément par délibération du Conseil de la Monnaie et du Crédit le 05 septembre 1995. En 2009 Au mois de juin 2009, le capital de la BNA est passé de 14,6 milliards de dinars algériens à 41,6 milliards de dinars algériens. En 2018 au mois de juin 2018, le capital de la BNA est passé de 41,6 milliards de dinars algériens à 150 milliards de dinars algériens.

¹ . <https://www.bna.dz/fr/consulté le 26/11/2021> à 10:38.

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

Depuis sa création en 1966, La BNA accompagne toute personne physique et morale. Elle compte plus de 2.7 millions de clients particuliers et d'entreprises actives de différentes tailles.

La BNA propose une panoplie de produits et services bancaires ainsi que des produits d'assurance, destinés à satisfaire toute sa clientèle.

Les produits et services BNA sont simples, conformes aux réglementations en vigueur avec des tarifs compétitifs.²

2. L'organisation et les missions d'une agence de la BNA : On essayera d'expliquer l'organisation d'une agence BNA, ses missions et ses objectifs principaux.

2.1. L'organisation d'une agence de la BNA :

L'agence entretient des relations fonctionnelles avec l'ensemble des structures de la banque. Selon les attributions qui lui sont conférées, l'agence est classée en fonction du niveau d'activité déployée. Elle relève des catégories suivantes :³

- Agence principale.
- Agence première catégorie.
- Agence de deuxième catégorie.
- Agence de troisième catégorie.

L'agence principale et celle de première catégorie sont dirigées par un directeur et deux directeurs adjoints selon leur importance et le nombre de clientèle géré.

L'agence de deuxième et celle de troisième catégorie sont dirigées par un directeur et un directeur adjoint. Elles sont respectivement restructurées en cinq et trois services.⁴

²<https://www.bna.dz/fr/consulté> le 26/11/2021 à 14h50.

³https://www.memoireonline.com/03/13/7084/m_Les-risques-et-les-garanties-bancaires4.html#toc7 consulté le 27/11/2021 à 12 :15.

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

2.2. Les missions d'une agence de la BNA :

Comme on l'a déjà cité, la BNA exerce toutes les activités d'une banque de dépôts : elle assure notamment le service financier des groupements professionnels et des entreprises, elle traite toutes les opérations de banque,⁵ de change et de crédit dans le cadre de la législation et de la réglementation des banques et peut notamment :

- Recevoir du public des dépôts de fonds, en compte ou autrement, remboursable à vue, à terme ou à échéance fixe, émettre des bons et des obligations : emprunts pour les besoins de son activité.
- Effectuer et recevoir tout paiement en espèce, par chèque, virements, domiciliation, lettre de crédits et autres activités de banques.
- Consentir sous toute forme de crédits, prêts ou avances avec ou sans garanties.
- Exécuter, en y attachant ou non sa garantie, toute opération de crédit pour le compte d'autres institutions financières ou pour le compte de l'Etat, répartir toutes les subventions sur fonds publics et en surveiller l'utilisation.
- Payer en lieu et place du débiteur toutes créances avec subrogation dans les droits et rang du créancier.
- Souscrire, escompter, prendre en pension ou acheter tout effet de commerce : bons, annuités et valeurs émis par le trésor public ou par les collectivités publiques ou semi-publiques et en général tout engagement à échéance fixe transmissible à ordre résultant d'opération faite par tout établissement et administration publique.
- Financer par tous modes les opérations de commerce extérieur.
- Recevoir en dépôts tous titres et valeurs.

⁵https://www.memoireonline.com/03/13/7084/m_Les-risques-et-les-garanties-bancaires4.html#toc7consulté le 27/11/2021 à 12 :15.

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

- Recevoir ou effectuer tous paiements et tous recouvrements des lettres de change, billets à ordre, chèques, warrants, coupons d'intérêts ou de dividendes, titres remboursables ou amortis, factures et autres documents commerciaux ou financiers.
- Louer tous les coffres et compartiments de coffres.
- Servir d'intermédiaire pour l'achat, la souscription ou la vente de tous effets publics, actions, obligations, plus généralement, de toutes les valeurs mobilières, ainsi que des métaux précieux.
- Procéder ou participer à l'émission, à la prise ferme, à la garantie, au placement, ou à la négociation de toutes valeurs mobilières, soumissionner tout emprunt public ou autres, acquérir, aliéner ou nantir toutes valeurs mobilières, assurer les services financier de tout titre.
- Traiter toutes les opérations de change, au comptant ou à terme, contracter tous emprunts, prêts, nantissements, report de devises étrangères.

2.3. Les objectifs de la BNA :

La réaction des fonctions bancaires ainsi que le mode de fonctionnement des entreprises jouent un très grand rôle dans l'évolution de l'économie du pays.⁶

En relation avec cette évolution, la banque nationale d'Algérie a pour objectifs de :

- s'adapter aux règles de la commercialité dans ses rapports avec sa clientèle commerciale qui connaît déjà de profonds changements dans ses structures et son organisation.
- Améliorer sa rentabilité via un accroissement des ressources, contrepartie des crédits et par la promotion des services qui directement ou indirectement peuvent encore augmenter d'avantage cette rentabilité.
- La préservation de ses propres équilibres.

⁶https://www.memoireonline.com/03/13/7084/m_Les-risques-et-les-garanties-bancaires4.html#toc7consulté le 27/11/2021 à 12 :15.

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

- Respecter les règles de gestion providentielle afin de créer de la monnaie, du crédit, des changes et les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale.

- Banque de tous et de chacun expérience unique :

Depuis sa création en 1966, La BNA accompagne toute personne physique et morale. Elle compte plus de 2.7 millions de clients particuliers et d'entreprises actives de différentes tailles

- Banque universelle offre diversifiée :

La BNA propose une panoplie de produits et services bancaires ainsi que des produits d'assurance, destinés à satisfaire toute sa clientèle

Les produits et services BNA sont simples, conformes aux réglementations en vigueur avec des tarifs compétitifs

- Banque de développement partenaire bancaire de référence :

Avec plus de 5000 collaborateurs, la BNA soutient tous les acteurs locaux dans la réalisation de leurs projets, et ce par des offres de financement adaptées et un accompagnement de qualité, ce qui contribue activement à l'épanouissement économique national.

- Banque de proximité réseau puissant :

Pour le développement de la monétique, la BNA délivre gratuitement à sa clientèle des cartes CIB, leurs facilitant ainsi au quotidien la réalisation de leurs opérations diverses à travers l'implantation de 98 Guichets Automatiques de Banque (GAB) et 150 Distributeurs Automatiques de Billets (DAB).

- Banque de ses hommes et femmes, école de formation continue :

Renommée par son statut d'école de formation continue et toujours en quête de qualification, d'égalité professionnelle et d'équilibre, la BNA offre à ses employés des formations qualifiantes. Une banque relationnelle et citoyenne.

- Une banque relationnelle et citoyenne.

Choisir la BNA, c'est rejoindre un établissement financier fort de sa culture, de son histoire et de ses valeurs notamment la proximité, la disponibilité, la confidentialité et

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

la compétence de ses collaborateurs. La BNA construit avec ses clients des relations durables fondées sur la transparence et la confiance.

3. La structure :

La BNA a élargi son réseau et a mis à la disposition de sa clientèle 220 agences, implantées sur le tout le territoire national, chapotées par 20 Directions régionales (DRE)⁷. Et distributeurs automatiques de billets (DAB) 90 guichets automatiques de banque (GAB), plus de 5 000 collaborateurs.⁸

3.1. Réseau d'Exploitation :

Le réseau d'exploitation de la BNA compte 20 Directions Régionales d'Exploitation qui supervisent 221 agences de différentes catégories implantées sur tout le territoire national.⁹

4. E-Banking « BNA.NET » :

La banque est aussi mobile que BNA.net, est un service avec abonnement qui permet non seulement de rester connectés aux comptes en toute sécurité, mais aussi d'accéder aux nombreux services associés de 24H/24 et 7J/7 et à travers le lien « ebanking.bna.dz », ¹⁰pour avoir les services de l'application « BNATIC » il suffit juste de télécharger l'application mobile « BN@tic ».

4.1. Les fonctionnalités de BNA.NET :

Elles varient selon le pack choisi (pack Net, pack Net+) :

- Consultation du solde des comptes et des historiques d'opération couvrant une période de 23 mois.
- Effectuer des virements vers bénéficiaires.
- Commander un chéquier et des cartes bancaires.
- opposition sur les cartes CIB.
- Paiement des redevances.
- Service de messagerie avec la Banque.¹¹

⁷[https://www.bna.dz/fr/consulté le 27/11/2021](https://www.bna.dz/fr/consulté%20le%2027/11/2021) à 17:21.

⁸« BNA en chiffres », sur www.bna.dz consulté le 27/11/2021.

⁹[https://www.bna.dz/fr/consulté le 27/11/2021](https://www.bna.dz/fr/consulté%20le%2027/11/2021) à 17:21.

¹⁰ Idem.

¹¹ Idem.

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

5. E-paiement :

La BNA met à la disposition des clients le service e-Paiement, qui offre la possibilité de régler les factures et services, sur des sites internet.¹²

L'e-paiement offre pour les clients de la BNA, et les titulaires d'une carte CIB :¹³

-La Sécurité : c'est un service sécurisé et garantie des droits des « Web Acheteurs »

-La Facilité : Effectuer des paiements en ligne en toute simplicité.

-L'Accessibilité : Accéder à l'e-Paiement 24h/24 et 7j/7.

-La Commodité : Economiser le temps et l'énergie en évitant les déplacements.¹⁴

6. Les cartes CIB : Est un moyen de paiement qui peut être utilisé pour régler des achats de biens et de prestation de services.

6.1. Modalité d'utilisation : l'e-paiement offre divers modalités.

- Retrait d'espèces dans les distributeurs automatiques de billets (DAB) et les guichets automatiques des banques (GAB).
- Ordre de paiement pour régler l'achat d'un bien ou d'un service réellement effectué, au moyen des terminaux de paiement Electroniques (TPE).
- En cas de changement d'adresse, le porteur de la carte, qu'il soit ou non le titulaire du compte sur lequel fonctionne, il doit informer la banque.
- Un code personnel est communiqué confidentiellement par la banque au titulaire de carte. Le titulaire de la carte doit prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité de sa carte et du code confidentiel.

¹² Idem.

¹³ [https://www.bna.dz/fr/consulté le 27/11/2021](https://www.bna.dz/fr/consulté%20le%2027/11/2021) à 13 :12

¹⁴ [https://www.bna.dz/fr/consulté le 27/11/2021](https://www.bna.dz/fr/consulté%20le%2027/11/2021) à 13 :41.

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

6.2. Les fonctionnalités des cartes CIB :

Il existe plusieurs cartes sont.

6.2.1. Carte CIB classique et gold pour les particuliers : Elle permet de faire :

Des retraits, des paiements de proximité et à distance, et des virements et des encaissements, et aussi effectuer des opérations bancaires, ¹⁵

Le tableau ci-dessus présente les types des cartes CIB.

Tableau n°01 : les types de cartes CIB.

Type de carte	Salaire	Plafonds
CIB classique	<120 000 DA/mois	DAB : 80 % du salaire/Mois GAB : 100 000,00 DA/ Jour (à hauteur du solde)
CIB Gold	≥120 000 DA/mois	DAB : 80% du salaire/Mois GAB : 100 000,00 DA/Jour (à hauteur du solde)

Source : réaliser par nous-même.

6.2.2. Les cartes épargne interbancaires pour les épargnants BNA :est une carte CIB dotée par un code confidentiel pour effectuer les opérations suivantes :¹⁶

- Retrait d'espèces, sur les automates bancaires du réseau monétique interbancaire et GAB BNA DAB et TPE.
- Consultation de solde sur les distributeurs automatique.
- Versement espèces, consultation du RIB

¹⁵<https://www.bna.dz/fr/>consulté le 27/11/2021 à 17h.

¹⁶<https://www.bna.dz/fr/>consulté le 27/11/2021 à 17H.

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

6.2.3. Les cartes affaires pour les professionnels et pour les entreprises : est un moyen de paiement qui peut être utilisé pour régler des achats de biens et de services¹⁷.

- Simplifier la gestion des dépenses liées aux activités.
- Effectuer des opérations bancaires en tout lieu et à tout moment sans avoir se déplacer en agence.

7. Terminaux de Paiement Electronique :

Est un appareil électronique capable de lire des données d'une carte bancaire, qui permet de.¹⁸

-offrir la possibilité à la clientèle de régler leurs opérations avec la carte CIB.

-sécuriser opérations et garantir le paiement lors des transactions.

8. DAB/GAB :

Les DAB/GAB contiennent des espèces. Ils font l'objet d'alimentations régulières afin de permettre une disponibilité des fonds sur ces machines 24h/24h et 7j/7j.¹⁹

9. SMS carte :

Est un service de notification par messages courts « SMS » informatif, envoyés sur le téléphone portable des clients porteurs des cartes CIB. Qui minimise les risque liés à l'utilisation frauduleuse de la carte interbancaire et de renforcé le contrôle interne.²⁰

10. WIMPAY-BNA :

Une solution de paiement mobile basée sur le scan du QR-code, destinée aux particuliers, professionnels et entreprises, avec un avantage de non-paiement.²¹

¹⁷<https://www.bna.dz/fr/>consulté le 27/11/2021 à 18h05.

¹⁸<https://www.bna.dz/fr/>consulté le 28/11/2021 à 20H20.

¹⁹<https://www.bna.dz/fr/>consulté le 28/11/2021 à 20H20.

²⁰ Document interne de la banque BNA « service d'émission de messages courts SMS-CARD » n° d'ordre 2206 , le 15 juillet 2019. P1.

²¹<https://www.bna.dz/fr/>consulté le « 29/11/2021 à 09h40.

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

Section 2 : le nouveau système de paiement WIMPAY-BNA et la promotion de technique.

La modernisation du système de paiement constitué une préoccupation majeure des pouvoirs publics. C'est dans ce cadre que l'autorité monétaire et la profession bancaire Algérienne conjuguent leurs efforts pour mettre en place un système de paiement automatisé. Il s'agit de promouvoir un nouveau système de paiement « WIMPAY ».

1. Définition :

Est une application et une nouvelle solution mobile qui s'adresse aux particuliers, professionnels, et aux commerçants, est utilisable sur smartphones, pour des transferts en dinar vers un autre utilisateur de l'application.²²

2. Les fonctionnalités de l'application :

Elle permet aux clients de la BNA d'avoir de nombreuses fonctionnalités telles que les opérations de paiement via des codes-barres intelligents, les virements entre les utilisateurs de cette application, l'envoi d'une demande d'argent à un autre utilisateur, la gestion du budget et la consultation du solde et de l'historique des transactions effectuées. Pour effectuer ses fonctionnalités avec cette application il faut suivre un guide utilisateur WIMPAY-BNA.²³ (Voir annexe n°4)

2.1. Pour clients entreprises :

L'application offre la possibilité d'accepter des opérations de paiement basées sur des codes-barres intelligents en recouvrement des prestations, de gérer les vendeurs et les points de ventes, et de consulter leurs activités et consulter l'historique des transactions effectuées.²⁴

2.2. Clients particuliers, professionnels et commerçants :

Effectuer des opérations de paiement via des codes-barres intelligents (QR-code) mobile, Effectuer des opérations de virements pour les utilisateurs « WIMPAY-BNA », et Envoyer une demande d'argent à un autre utilisateur « WIMPAY-BNA ».Partager l'addition, Gérer le

²² Document interne de la banque BNA « mise en place de paiement mobile WIMPAY-BNA » n° d'ordre 2309 , le 07 mars 2021,P1.

²³Document interne de la banque ,Op.Cit ,P4.

²⁴ Idem.

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

budget, Consulter le solde, Consulter l'historique des transactions effectuées, Consulter l'historique des demandes de transferts d'argent.²⁵

3. Les Avantages :

- Sécurité : Un service sur et sécurisé.
- Instantanéité : Demander, recevoir et virer de l'argent instantanément.
- Commodité : Une panoplie d'opérations possibles selon le besoin.
- Disponibilité : Un service disponible 24h/24 et 7j/7.²⁶

4. Conditions d'accès au service « WIMPAY-BNA » : pour accéder au service.

4.1. Le service « WIMPAY-BNA » donne la possibilité de :²⁷

- Clients personnes physiques (particuliers et ceux exerçant une profession libérale), associations et autres détenant un compte chèque
- Clients personnes morales (commerçant et entreprises) détenant un compte courant.

4.2. Pour l'utilisation du service« WIMPAY-BNA » :

- Le client particulier ou professionnel doit disposer d'un solde sur son compte bancaire.²⁸

4.3. Pour l'accès à l'application« WIMPAY-BNA »nécessite de :²⁹

- Signer une convention d'adhésion aux services « WIMPAY-BNA ». (voir annexe n°2)
- D'avoir un abonnement au service « BNA.net » de la banque.
- De disposer un téléphone de type smartphone équipé du système IOS ou Android.
- De disposer de connexion internet.
- De télécharger et d'installer l'application sur le mobile.

²⁵ Idem.

²⁶[https://www.bna.dz/fr/consulté le 28/11/2021](https://www.bna.dz/fr/consulté%20le%2028/11/2021) à 19h10.

²⁷Document interne de la banque, Op.cit. , P 2.

²⁸Idem.

²⁹ Idem.

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

5. Conditions d'utilisation de service WIMPAY-BNA.³⁰

- Un seul numéro de téléphone portable par adhésion pour les clients particuliers, professionnels et commerçant (détenant un seul guichet d'encaissement).
- Plusieurs adresses mail par adhésion pour les clients entreprises dans le cas de création de plusieurs points de vente.
- Un plafond quotidien et par transaction, n'excédant pas 10.000da.
- Le client particulier, professionnel ou commerçant a la possibilité de modifier son numéro de téléphone via l'application « WIMPAY-BNA ».

6. Modalités d'utilisation du service« WIMPAY-BNA ».

La modalité d'utilisation du service WIMPAY est.

6.1 . Inscription au service « WIMPAY-BNA » : l'inscription du service est effectuée en deux phases.³¹

6.1.1. Première phase : abonnement du compte « WIMPAY-BNA ».Au service « BNA.net ».

6.1.2. Deuxième phase : l'inscription s'effectue à travers les étapes suivantes :

(Voir annexe n°02)

- Utilisation de l'identifiant « BNA.net ».
- Renseignement du formulaire d'identification (KYC) incluant le numéro de téléphone d'utilisation.
- Insertion du code d'utilisation personnel.
- Acceptation des conditions générales d'utilisation.
- Saisie du mot de passe OTP reçu par SMS ou par mail pour la validation de la phase d'inscription.

7. Le traitement du service « WIMPAY-BNA » : il permet.

7.1. Traitement des opérations au niveau central : Par les étapes suivantes. (Voir annexe n°03).

³⁰Document interne de la banque, Op.cit. ,P 3.

³¹Document interne de la banque, Op.cit. , P 2.

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

7.1.1. Réception des ordres de virements et des opérations de paiement.

- Les ordres de virements émis par les clients ainsi que ses opérations de paiement sont reçus par les services de la direction de la production et des services (D.P.S) via la plateforme « **WIMPAY** ». ³²Sous forme de fichier sous le répertoire « encours/**WIMPAY** ».
- Le fichier est ensuite déposé au niveau du serveur de fichiers sous le répertoire « encours/**WIMPAY** ». ³³

7.1.2. Conversion des fichiers de virements et des opérations de paiement.

- Le fichier reçu est converti dans un format permettant son intégration dans le système d'information au niveau du site central. ³⁴

7.1.3. Intégration des fichiers de virements et des opérations de paiement.

- Les services de la D.P.S procèdent au chargement et à l'intégration des fichiers de virements et des opérations de paiement reçus de la Direction de la Monétique.
- Une fois les fichiers intégrés et après le traitement de fin de journée, les écritures relatives aux opérations de virement et de paiements sont enregistrées sur les historiques des comptes des clients et des commerçants. ³⁵

7.2. Traitement des demandes de blocage des services « **WIMPAY-BNA** ».

- Dans le cas de perte ou de vol de téléphone mobile (smartphone), et à la réception de la réclamation du client, le préposé au niveau de l'agence signale le cas de blocage du service « **WIMPAY-BNA** ». A la Direction de la Monétique pour prise en charge, jusqu'à régularisation de la situation. ³⁶

³² Document interne de la banque, Op.cit. , P6.

³³ Idem.

³⁴ Document interne de la banque, Op.cit. , P5.

³⁵ Idem.

³⁶ Document interne de la banque, Op.cit. , P5.

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

8. Traitement des réclamations.

En cas d'incident de paiement, le client et le commerçant formalisent leurs réclamations auprès de l'agence bancaire de domiciliation,³⁷ et en cas de réclamations relatives aux opérations du service « **WIMPAY-BNA** » sont énumérés ci-après à titre non exhaustif :

- les transactions non reconnue par le client.
- les transactions de paiement multiple pour la même prestation.
- Les erreurs sur le montant de la transaction.
- les non perceptions du paiement par le commerçant.
- les montants perçu différent du montant du.

Section 03 : Méthodologie de réalisation de l'enquête.

Cette section mettra en relief la méthodologie de travail concernant la partie empirique de notre mémoire, nous reviendrons sur principalement sur l'élaboration du questionnaire ainsi que le déroulement de l'enquête.

1. Elaboration du questionnaire :

Le questionnaire est un outil de communication mais aussi un outil pour recueillir de l'information.

Dans notre étude, nous avons opté pour un questionnaire, qui sera adressé aux abonnés au service WIMPAY au niveau des agences BNA et les non abonnés au service.

1.1. Taille d'échantillonnage :

La taille choisie pour notre échantillon est de 50 personnes (étudiants, professionnelles, ouvriers et autres). Nous avons opté pour une méthode basée de sondage qui pouvait nous permettre de faire un choix aléatoire.

1.2. Description de l'échantillon : Notre échantillon était constitué en sa totalité par des personnes de tout L'Age varie entre 25 et 50 ans. Hommes et femmes.

1.3. Le questionnaire : (voir annexe n°01)

³⁷ Document interne de la banque, Op.cit. ,P 6.

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

1.4. Analyse du questionnaire et commentaires :

Dans ce qui suit, nous allons procéder à l'analyse des réponses collectées en ayant recours au logiciel Google drive, qui nous a permis de traiter les données et d'interpréter les résultats

2. Analyse et interprétation des résultats par tri à plat :

Suite à l'analyse des réponses obtenus au cours de notre enquête par questionnaire, nous sommes arrivés aux résultats suivants ;

2.1. Les caractéristiques des sondés :

L'information que nous avons pu avoir, concernant les caractéristiques des clients choisis (50 clients interrogés), est liés aux critères suivants ; le genre, l'Age, la catégorie socioprofessionnel et la localisation.

2.1.1. Le genre des clients interrogés.

Le tableau ci-dessous représente le nombre de réponses concernant le genre des clients visés.

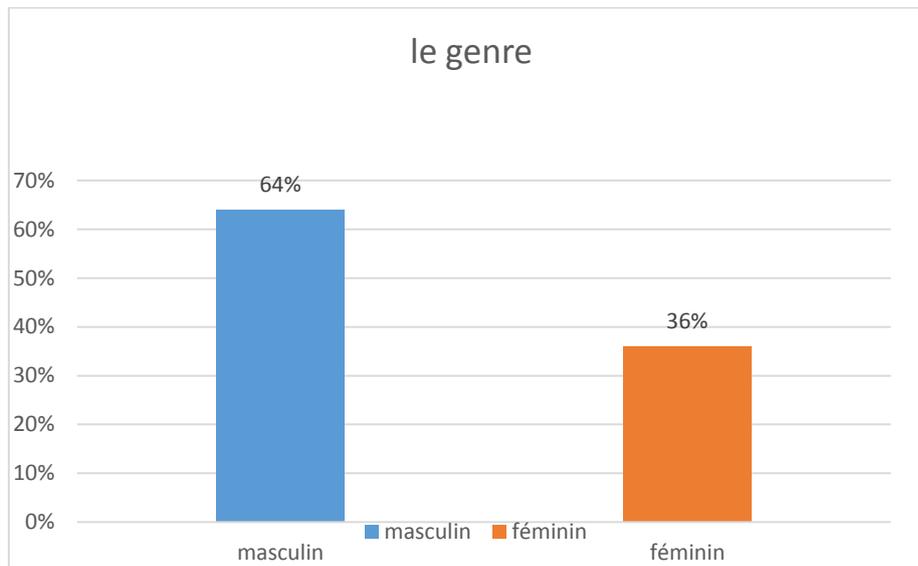
- **Tableau n° 02** : répartition de l'échantillon selon le genre.

le genre	nombre	pourcentage
Masculin	32	64%
Féminin	18	36%
Total	50	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête.

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

Figure n°05 : répartition de l'échantillon selon le genre.



Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête.

Selon le tableau n°01 et la figure n°06, nous constatons que 64% des sondés sont des hommes et 36% sont des femmes, donc la majorité des sondés sont des hommes.

2.1.2. La tranche d'âge des clients interrogés :

Tableau n°3 : répartition de l'échantillon selon la tranche d'âge.

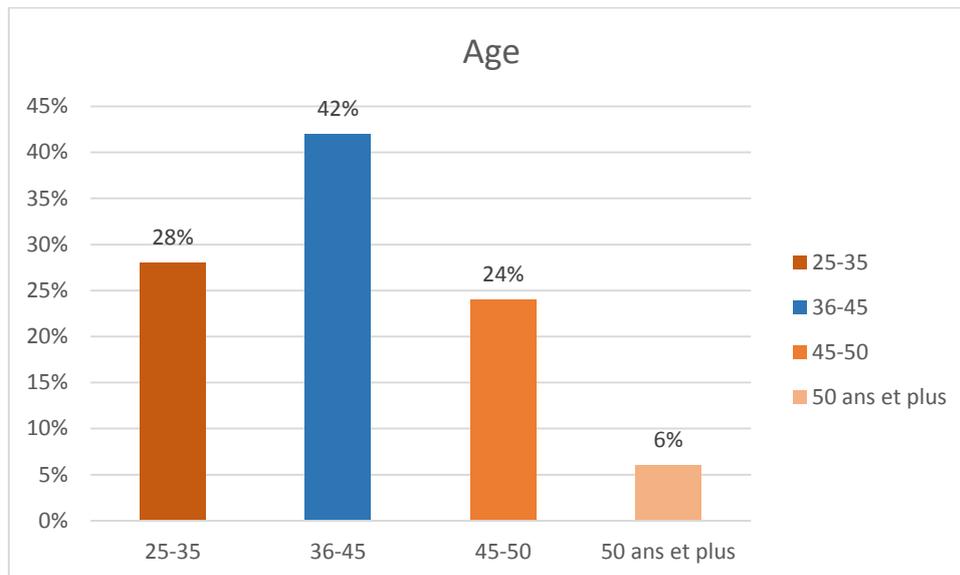
Le tableau ci-dessous représente le nombre des réponses concernant l'âge des clients visés

Age	nombre	pourcentage
25-35	14	28%
36-45	21	42%
45-50	12	24%
50 ans et plus	3	6%

Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête.

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

Figure n°06 : répartition de l'échantillon selon la tranche d'âge.



Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête.

D'après le tableau n°02 et la figure n°05, sur les 50 personnes interrogées, nous constatons que la majorité est âgée de 36 et 45 ans avec un pourcentage de 42%, et 28% de 25 et 35 ans ensuite 24% âgée de 45 et 50 ans en fin 6% représentant que 3 personnes de 60 ans et plus.

Notre échantillon est relativement jeune.

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

2.1.3. La catégorie socioprofessionnelle des clients interrogés :

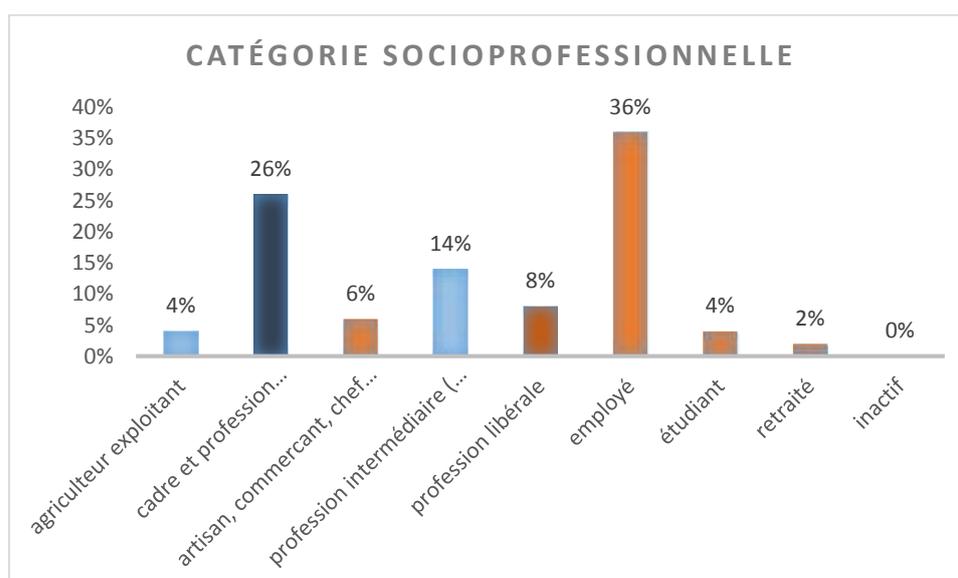
Le tableau ci-dessous représente le nombre des réponses concernant Répartition de l'échantillon selon la catégorie socioprofessionnelle.

Tableau n°04 : Répartition de l'échantillon selon la catégorie socioprofessionnelle.

catégorie socioprofessionnelle	nombre	pourcentage
agriculteur exploitant	2	4%
cadre et profession intellectuelle supérieur	13	26%
artisan, commerçant, chef d'entreprise	3	6%
profession intermédiaire (santé, fonction publique, enseignant...)	7	14%
profession libérale	4	8%
employé	18	36%
étudiant	2	4%
retraité	1	2%
Inactif	0	0%
Total	50	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête.

Figure n°07 : Répartition de l'échantillon selon la catégorie socioprofessionnelle.



Source : élaboré par non soins à partir des données de l'enquête

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

D'après le tableau n°03 et la figure n°06, nous observons que la plupart des sondes sont des employé avec un pourcentage 36%, en suite 26% représente des cadres et profession intellectuelle supérieur, 14% exerçant une profession intermédiaire, 8% exerçant la profession libérale et 6% représentant les artisans, commerçant et chefs d'entreprises. Nous constatons alors que la majorité des personnes interrogées sont des employées et des cadres.

2.1.4. Lieu d'habitation des personnes interrogées.

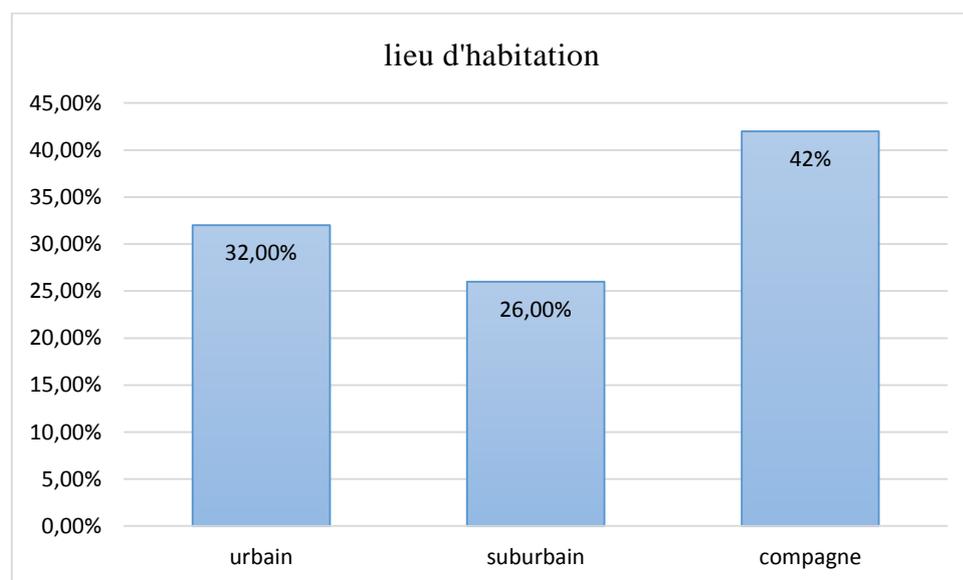
Le tableau ci-dessous représente le nombre des réponses concernant le lieu d'habitation des clients visés

Tableau n°05 : Répartition de l'échantillon selon le Lieu d'habitation des personnes sondées.

lieu d'habitation	nombre	pourcentage
urbain	16	32,00%
suburbain	13	26,00%
compagne	21	42%
total	50	100%

Source : élaboré par non soins à partir des données de l'enquête

Figure n°08 : Répartition de l'échantillon selon le Lieu d'habitation des personnes sondées.



Source : élaboré par non soins à partir des données de l'enquête

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

D'après le tableau n°04 et la figure n°07, nous observons que la plupart des sondés sont des habitants de la campagne avec un pourcentage 42%, en suite 32% représente des urbains, 26% des suburbains, Nous constatons alors que la majorité des personnes interrogées sont des personnes de la campagne, qui effectuent ces services à distance.

2.2.L'identification des sondés selon l'utilisation de WIMPAY-BNA :

Dans ce qui suit nous allons identifier des sondés à travers l'utilisation de WIMPAY-BNA.

2.2.1. L'utilisation de WIMPAY-BNA :

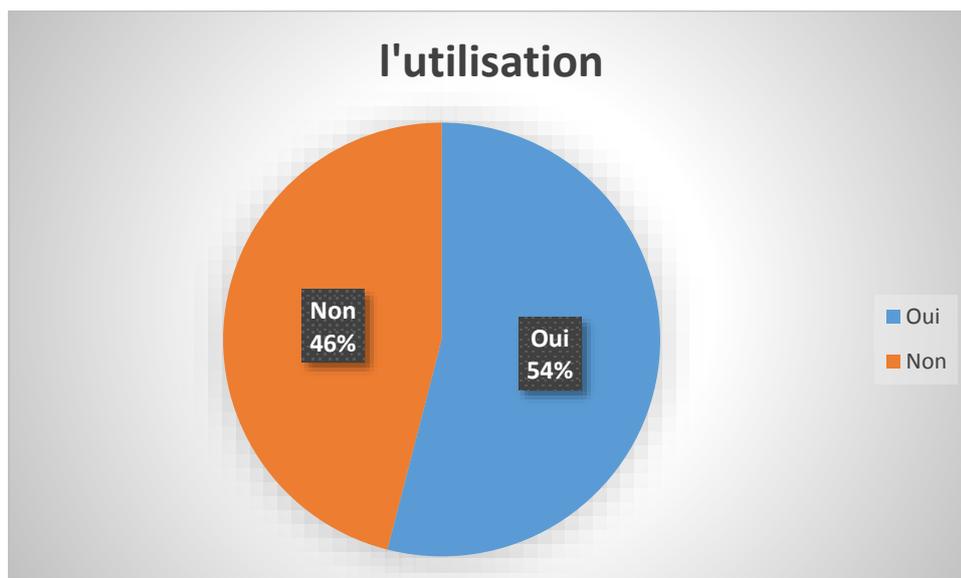
Le tableau ci-dessus représente le nombre de réponses concernant l'utilisation des clients de service WIMPAY-BNA

Tableau n°06 : l'utilisation de service WIMPAY-BNA.

L'utilisation de service WIMPAY-BNA	nombre	pourcentage
Oui	27	54%
Non	23	46%
Total	50	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

Figure n°09 : l'utilisation de service WIMPAY-BNA.



Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête.

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

D'après le tableau n°04 et la figure n°07 nous observons 54% des personnes interrogés utilisent le service WIMPAY-BNA et 46% des personnes qui n'utilisent pas. Nous constatant alors que la majorité des interrogés qu'ont répondu par « oui » sont des clients de la BNA.

2.2.2. Le comportement du client vis-à-vis de l'utilisation de WIMPAY-BNA :

L'objet de cette analyse est de connaître le comportement des clients vis-à-vis de l'utilisation de WIMPAY-BNA.

2.2.2.1. La cause de non utilisation de service WIMPAY-BNA.

Le tableau ci-dessus représente la cause de non utilisation de service WIMPAY-BNA

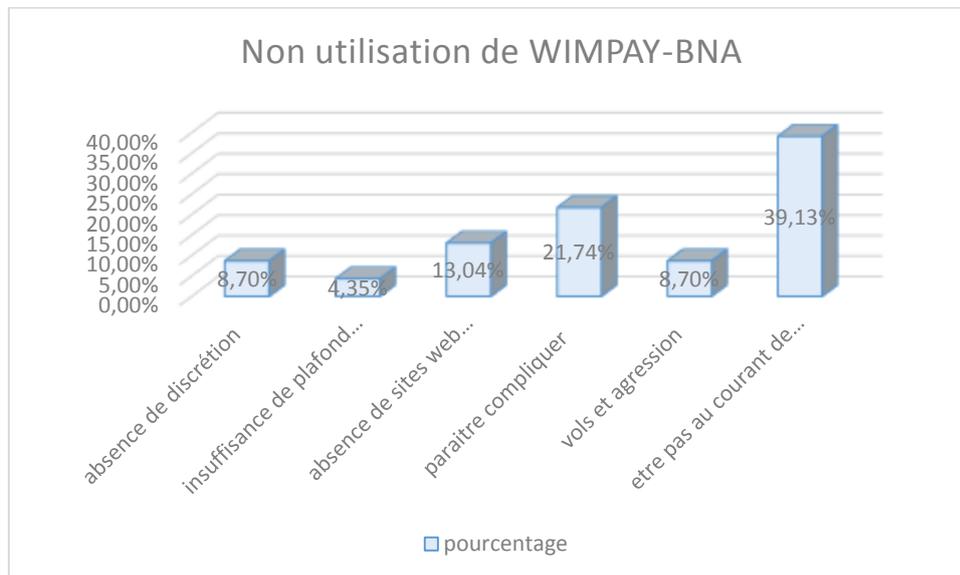
Tableau n°07 : cause de non utilisation de WIMPAY-BNA.

cause de non utilisation de WIMPAY-BNA	nombre	pourcentage
absence de discrétion	2	8,70%
insuffisance de plafond autorisé	1	4,35%
absence de sites web marchands en Algérie	3	13,04%
paraître compliquer	5	21,74%
vols et agression	2	8,70%
être pas au courant de son existence.	9	39,13%

Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

Figure n°10 : cause de non utilisation de WIMPAY-BNA.



Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

Selon le tableau n°5 et la figure n°8 parmi les sondés il y a 39,13% qui ne sont pas au courant de l'existence de service WIMPAY-BNA, et 21,74%, cela leur paraît compliquer, 13,04% pour l'absence de site web de ce service, et 8,70% ils ont peur du vol et agression et aussi 8,70% ils ont peur de l'absence de discrétion, et 4,35% pour l'insuffisance de plafond de service. Nous déduisons que la plupart de personnes sondées ne sont pas au courant de son existence.

2.2.3. Le moyen par lequel les interrogés ont pris connaissance de l'existence de WIMPAY-BNA :

Le tableau ci-dessus représente le moyen par lequel les interrogés ont pris connaissance de l'existence de WIMPAY-BNA.

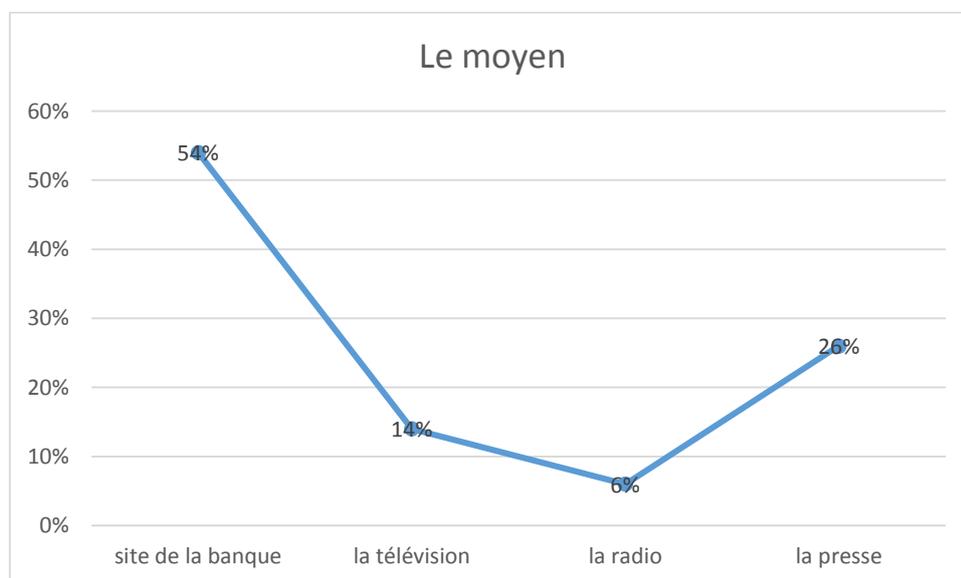
Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

Tableau n °08 : le moyen par lequel les interrogés ont pris connaissance de ce service.

Moyen	nombre	pourcentage
site de la banque	27	54%
la télévision	7	14%
la radio	3	6%
la presse	13	26%
Total	50	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête.

Figure n°11 : Le moyen par lequel les interrogés ont pris connaissance de ce service.



Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

D'après le tableau n°06 et la figure n°09, nous observant que 54% des sondés ont pris connaissance de service WIMPAY-BNA par le site BNA, 26% par la presse, 14% par la télévision, et 6% par la radio.

2.2.4. les meilleurs avantages de l'utilisation de service WIMPAY-BNA :

Le tableau ci-dessus représente les avantages de service WIMPAY-BNA.

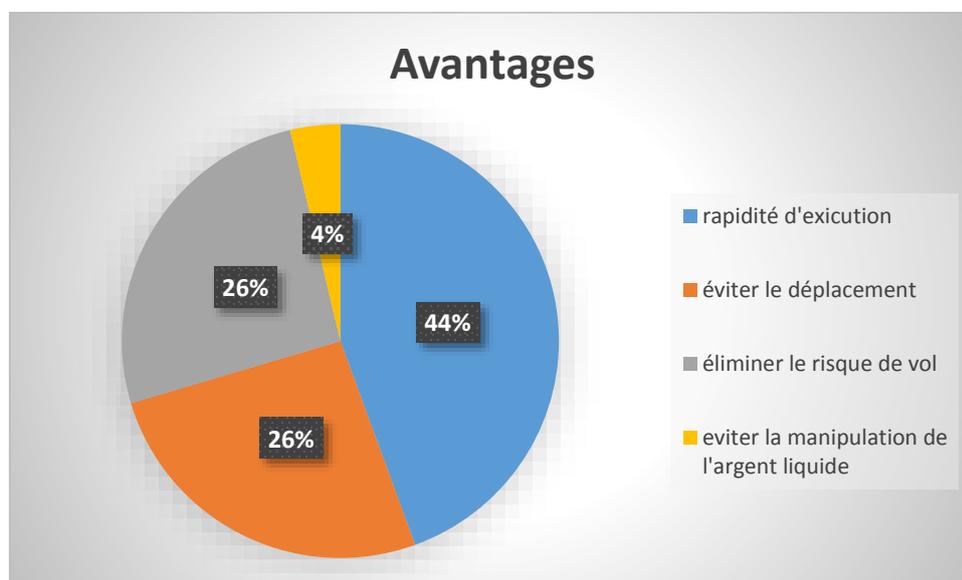
Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

Tableau n°08 : avantages de l'utilisation de service WIMPAY-BNA.

avantages	nombre	pourcentage
rapidité d'exécution	12	44,44%
éviter le déplacement	7	25,93%
éliminer le risque de vol	7	25,93%
éviter la manipulation de l'argent liquide	1	3,70%
total	27	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

Figure n°12 : avantages de l'utilisation de service WIMPAY-BNA.



Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

D'après le tableau n°7 et la figure n°10, nous marquons que 44% des sondés disent que le WIMPAY-BNA donne la rapidité d'exécution et 26% des sondés disent éviter le déplacement et éliminer le risque de vol, 4% d'éviter la manipulation de l'argent liquide nous constatons que le la plupart des personnes le préfère à cause de sa rapidité d'exécution.

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

2.2.5. Les fonctionnalités que vous utilisez au service WIMPAY-BNA.

Le tableau ci-dessus représente la fonctionnalité d'utilisation de service WIMPAY- BNA.

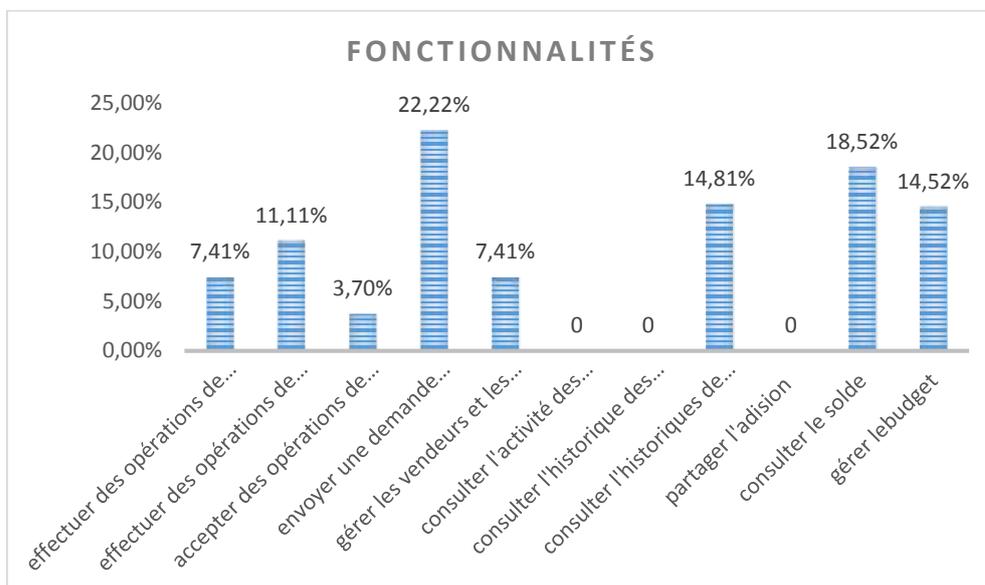
Tableau n°9 : fonctionnalités de l'utilisation de WIMPAY-BNA.

fonctionnalités	Nombre	pourcentage
effectuer des opérations de paiement	2	7,41%
effectuer des opérations de virement	3	11,11%
accepter des opérations de paiement	1	3,70%
envoyer une demande d'argent à un autre utilisateur WIMPAY-BNA	6	22,22%
gérer les vendeurs et les points de ventes	2	7,41%
consulter l'activité des vendeurs et des points de ventes	0	0
consulter l'historique des transactions effectué	0	0
consulter l'historique de demandes des transferts d'argent	4	14,81%
partager l'addition	0	0
consulter le solde	5	18,52%
gérer le budget	4	14,52%
Total	27	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

Figure n°13 : la fonctionnalité de service WIMPAY.



Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête.

D'après le tableau n°8 et la figure n°11, nous remarquons que 22,22% des sondés utilisent le service WIMPAY-BNA pour envoyer une demande d'argent à un autre utilisateurs WIMPPAY-BNA, 18,51% utilisent ce service pour consulter le solde, 14,81% pour consulter l'historique de transaction effectuer, 14,52% des sondés pour gérer le budget, 11,11% pour effectuer des opérations de virement, et 7,41% des sondés pour gérer les vendeurs et les points de ventes et aussi pour effectuer des opérations de paiement et 3,70% des sondés pour accepter des opérations de paiement, 0% des sondés pour consulter l'activité des vendeurs et des points de ventes et aussi pour consulter l'historique des demandes des transferts d'argent et aussi pour partager l'addition. Nous déduisons que la plupart des personnes utilisent ce service pour envoyer une demande d'argent à un autre utilisateur BNA.

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

2.2.6. La fréquence d'utilisation WIMPAY-BNA.

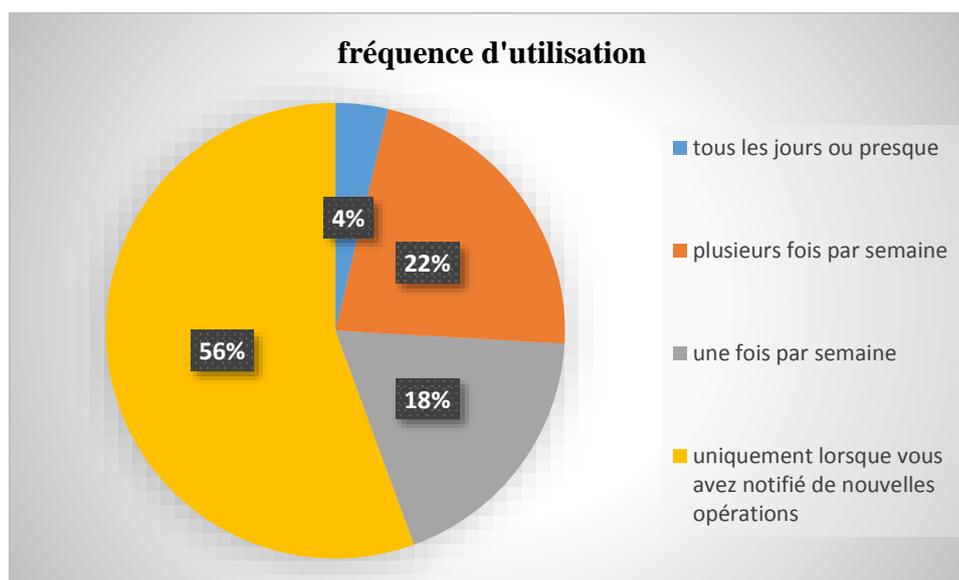
Le tableau ci-dessus représente la fréquence d'utilisation de service WIMPAY- BNA.

Tableau n°10 : la fréquence d'utilisation de service WIMPAY-BNA.

la fréquence d'utilisation	Nombre	pourcentage
tous les jours ou presque	1	3,70%
plusieurs fois par semaine	6	22,22%
une fois par semaine	5	18,52%
uniquement lorsque vous avez notifié de nouvelles opérations	15	55,55%
Total	27	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

Figure N° 14 : fréquence d'utilisation de l'application WIMPAY-BNA.



Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête.

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

2.2.7. le niveau de la satisfaction envers l'adoption de WIMPAY-BNA.

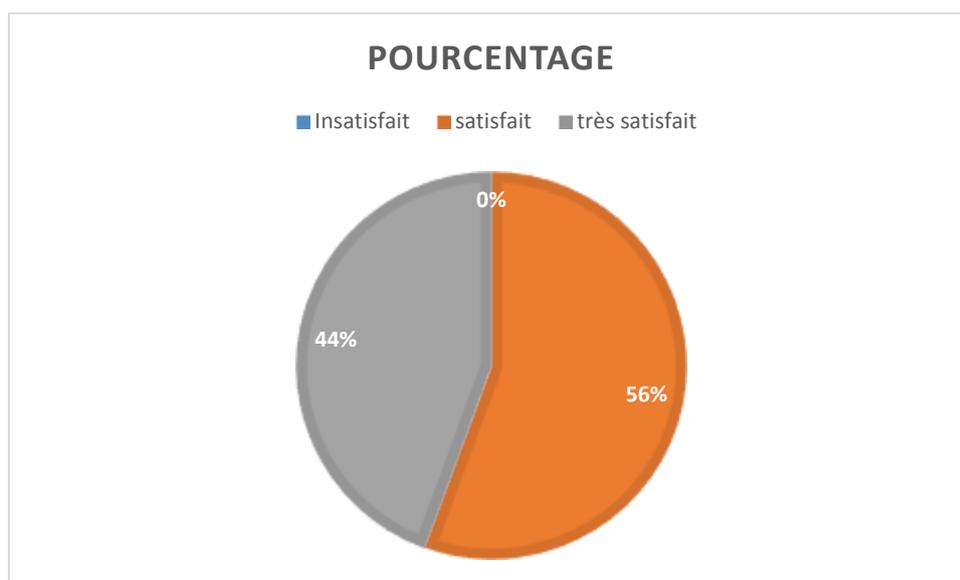
Le tableau ci-dessus représente le niveau de la satisfaction des sondés du WIMPAY-BNA.

Tableau n° 11 : le niveau de la satisfaction des sondés du WIMPAY-BNA.

niveau de la satisfaction	Nombre	pourcentage
Insatisfait	0	0%
Satisfait	15	55,55%
très satisfait	12	44,44%
Total	27	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête.

Figure N°15 : le niveau de la satisfaction du service WIMPAY-BNA.



Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête.

D'après le tableau n°10 et la figure n° 12, Nous remarquons que 56% des sondés ils sont satisfaction au service WIMPAY-BNA, et 44% des sondés ils sont très satisfaction au service WIMPAY-BNA, et 0% des sondés sont insatisfait du service WIMPAY-BNA. Nous constatant que la plupart sont satisfait par ce service.

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

2.2.8. Les avantages des prestations offertes par le service WIMPAY par la BNA :

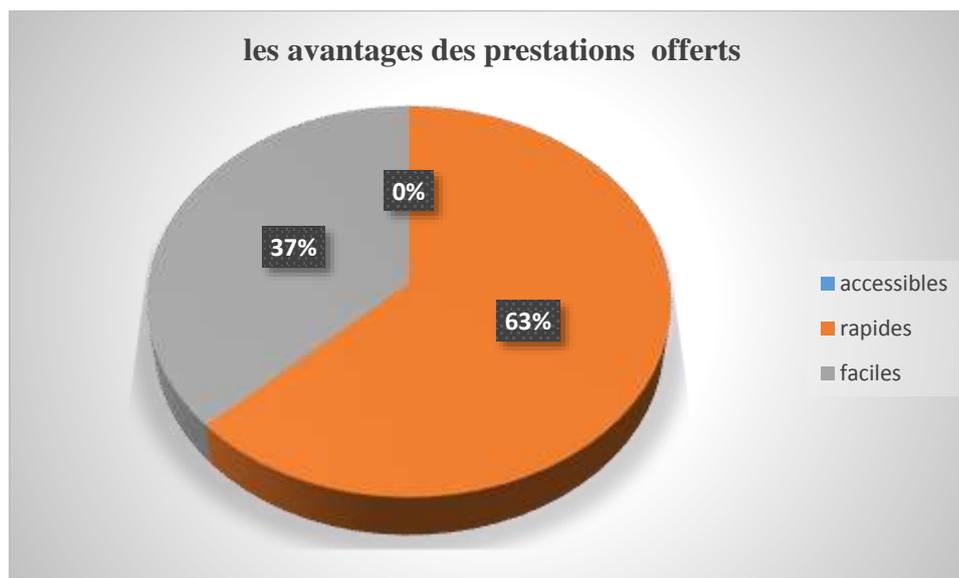
Le tableau ci-dessus représente Les avantages des prestations offertes par le service WIMPAY par la BNA.

Tableau n°12 : les avantages des prestations offert par le service WIMPAY-BNA.

les avantages des prestations offerts	nombre	pourcentage
Accessibles	0	0%
Rapides	17	62,96%
Faciles	10	37,04%
Total	27	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête.

Figure n°16 : les avantages des prestations offert par le service WIMPAY-BNA



Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête.

D'après le tableau n°11 et la figure n°12, nous remarquons que 63% des sondés disent que le service WIMPAY-BNA est rapide, 37% des sondés disent que le service WIMPAY-BNA est facile est 0 % accessible. Nous distinguons que la plupart des personnes sondées le préfèrent par rapport à sa rapidité.

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

2.2.9. Le paiement de service WIMPAY-BNA :

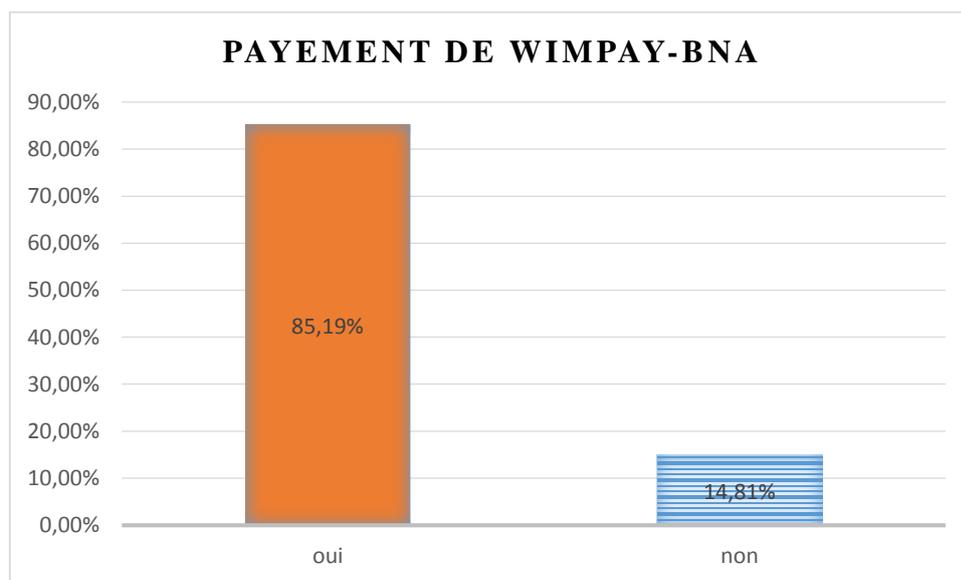
Le tableau ci-dessous représente le nombre de réponses concernant la fidélité des clients au service WIMPAY-BNA.

Tableau n°13 : WIMPAY-BNA devient payant.

le paiement de WIMPAY-BNA	nombre	pourcentage
oui	23	85,19%
non	4	14,81%
total	27	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

Figure n°17 : WIMPAY-BNA devient payant



Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête.

D'après le tableau n°12 et la figure n°13 nous observons 85,19% des personnes interrogées restent abonnés au service WIMPAY-BNA même s'il devient payant, et 14,81% des personnes ne restent pas abonnés. Nous constatant alors que la majorité des sondés sont des clients BNA.

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

2.2.10. L'importance de contact humain dans la banque :

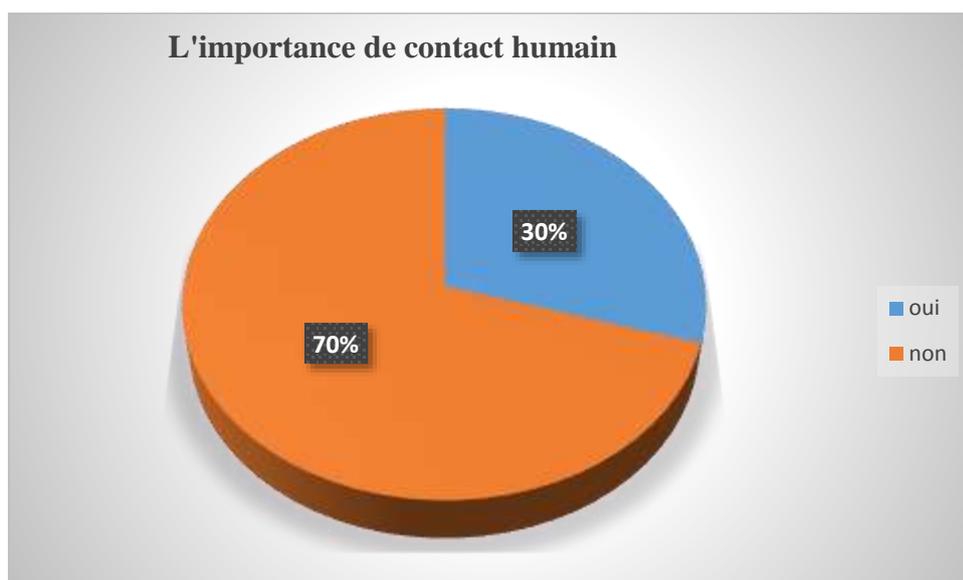
Le tableau ci-dessous représente le nombre de réponses concernant l'importance de contact humain dans la banque BNA.

Tableau n°14 :L'importance de contact humain dans la banque :

l'importance de contact humain	nombre	pourcentage
oui	8	29,63%
non	19	70,37%
total	27	100%

Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête.

Figure N°18 : L'importance de contact humain dans la banque :



Source : élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête

Selon le tableau n° 13 et la figure n°14 nous remarquons 70% des personnes interrogées disent que le contact humain n'est pas important, et 30% des personnes disent que le contact humain est important, nous constatons que le service WIMPAY-BNA n'a pas besoin de contact humain et éviter le déplacement.

Chapitre 03 : Analyse les nouveaux systèmes de paiement au niveau de B.N.A : cas WIMPAY

Conclusion :

La dynamique des innovations en matière de paiement électronique sur internet constitue donc un puissant levier de mutation pour les systèmes de paiement de détail. Les évolutions s'accompagnent certes de nouvelles procédures de paiement adaptées à une évolution du commerce mais elles s'accompagnent surtout de l'apparition de nouveaux acteurs des paiements qui maîtrisent les progrès technologiques. En conclusion, si jusqu'à présent les banques ont conservé la maîtrise des paiements, le développement du télépaiement sur internet et sur mobile se traduit par une rupture majeure : les banques perdent l'exclusivité de la gestion des procédures de paiement au profit de nouveaux acteurs non bancaires.

Conclusion générale

Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication a fait que la plupart des secteurs ont connu des mutations importantes. Comme nous avons pu le constater à travers ce mémoire, ce fut aussi le cas pour le secteur bancaire, avec notamment l'avènement de la banque par Internet. La performance de ces nouvelles activités est difficile à mesurer et a rendu nécessaire une conception élargie et de nouveaux instruments de mesure adaptés. Les composants essentiels de la performance des banques est la qualité du service à la clientèle, l'efficacité organisationnelle et la rentabilité financière, ils sont, par ailleurs, fortement conditionnés par l'apparition des nouveaux canaux de distribution issus de l'innovation technologique. La banque que le client peut contacter à tout moment et où qu'il soit, les services bancaires en ligne, les frais de transaction moins coûteux, sont autant de caractéristiques qui jouent sur cette performance.

La performance de ces nouvelles activités est difficile à mesurer et a rendu nécessaire une conception élargie et de nouveaux instruments de mesure adaptés. Les composants essentiels de la performance des banques est la qualité du service à la clientèle, l'efficacité organisationnelle et la rentabilité financière, ils sont, par ailleurs, fortement conditionnés par l'apparition des nouveaux canaux de distribution issus de l'innovation technologique. La banque que le client peut contacter à tout moment et où qu'il soit, les services bancaires en ligne, les frais de transaction moins coûteux, sont autant de caractéristiques qui jouent sur cette performance. Notre travail est porté sur le degré d'avancement de l'e-banking en Algérie, les banques algériennes doivent redoubler d'efforts pour atteindre les standards des dites banques en ligne internationales et aussi pour mieux faire connaître ce service et afin d'amener le plus grand nombre des clients à en faire usage. Les banques en ligne gagnent du terrain en Algérie de façon plus ou moins lente par rapport aux pays développés. En effet, le secteur bancaire en Algérie connaît un retard considérable à rattraper et doit se tourner vers les services bancaires en ligne afin de développer ses structures bancaires et de redresser son économie à l'internationale. Ce nouveau modèle de banque ne menace d'aucune manière l'existence et la pérennité de l'agence bancaire Algérienne, et viendra même contribuer à la modification de sa vocation de point de vente et de conseil à valeur ajoutée. Une politique de communication demeure souvent fondamentale afin de faire connaître les services de la banque en ligne car les clients restent relativement réticents lorsque l'on parle de banques opérant exclusivement en ligne (celles-ci prennent clairement une place de seconde banque pour le client) il convient donc peut-être de rassurer les clients du niveau de qualité des services électroniques offerts et pour conforter la confiance des

Conclusion générale

clients, la sécurité des applications devrait être encore plus renforcée et ceci afin d'éliminer tout risque de fraude, de piratage ou de vol et de fournir plus d'efforts pour pouvoir intégrer la banque à distance dans le quotidien des Algériens et de pouvoir les familiariser avec ce type d'agence. Dans le but de surmonter les obstacles qui entravent le développement de l'e-banking, en Algérie, il est impératif d'assurer un environnement technologique et légal compatible avec cette activité. Cela passe, tout d'abord, par l'existence d'une volonté politique de la part des autorités concernées. L'Etat doit mettre à disposition des banques les infrastructures nécessaires en investissant dans les équipements technologiques ainsi que dans l'amélioration du niveau d'accès au web et sa généralisation sur tout le territoire national. Le cadre légal qui doit être instauré devrait garantir les droits et les obligations de différents acteurs participant dans ces échanges dématérialisés.

Les banques algériennes, de leur part, doivent revoir leur politique s'agissant du domaine monétaire, auquel elles doivent donner une plus grande importance tout en pensant à promouvoir les différentes solutions d'e-paiement dont elles disposent grâce à la mise en œuvre d'une politique de marketing adéquate. Il faudra, également, revoir la grille des prix, perçue comme excessive, appliquée sur les différentes cartes. Enfin, nous espérons que ce travail de recherche, aussi modeste soit-il, pourra servir de source d'inspiration à tous ceux qui porteraient un intérêt à ce sujet. Sachant que l'e-banking n'en n'est qu'à ses balbutiements, en Algérie, son étude deviendrait plus intéressante, dans les années à venir, afin de suivre son évolution.

La bibliographie :

Les Ouvrages :

- MM.Guigal,Mérinis et Desguée. « le guide de la banque, compte carte bancaire, services ». Édition 2011.P9
- Sylvie de COUSSERGUES. Gautier BOURDEAUX. Thomas PERAN. « Gestion de la banque ».8^{ème} édition Dunod, 2017, Paris. P4.
- Dominique Plihon. « les banques nouveaux enjeux, nouvelles stratégies » . Édition 1999, Paris. P42.
- .Gueley et E.Shaw, Money in a Theory of France, Brooking Institue, 1960, traduction française, Economica, Paris, 1973.
- Aurélien Giraud, Pratique des produits bancaires, 2^{ème} édition, France, Février 2016, P13.
- MM. Guigal, Mérinis et Desguée, le guide de la banque, édition, Paris, 2011, P 152.
- F.BOUYACOUB, « l'entreprise et le financement bancaire », ED casbah, 2000, Alger, p.234
- D. GODHI et T. BENYOUNES, « l'essentiel sur le risque de crédit et le financement bancaire de l'entreprise », Edition la nouvelle publication universitaire, Tlemcen, 2021, p.21
- BENHALMA.A « Pratique des techniques bancaires-référence à l'Algérie », Edition Dahleb, Alger, 1997
- J-M. BEGUINA et A.BERNARD, « essentiel des techniques bancaires », Edition d'organisation, Paris, 2008, p.258
- L. ROLLANDE, « Principe et technique bancaire » 25^{ème} édition Edition DUNOD, Paris, 2008, p.261.
- A. CHARLES et E. REDOR, « Le Financement des Entreprises », Edition ECONOMICA, Paris, 2009, p.97
- Didier-Pierre MONOD, Moyens et techniques de paiement internationaux, 4^o Edition, Paris, 2007, P 79.
- Etienne, Wéry « Facture, monnaie et paiement électroniques », Edition Litec, Paris, 2003, p32.

- Dominique. RAMBURE « Les systèmes de paiement », Edition Economica, Paris, 2005, p50. Mohamed. LASSOUED. « Paiement électronique ». mohamed@lassoued.net. Site du cours www.lassoued.net/CE.p3.
- Digicash : une monnaie électronique (centralisée et propriétaire) basée sur des protocoles cryptographiques, inventer par le mathématicien américain David Chaum.
- Mostafa.Hashem.Sherif. « paiements électroniques sécurisés » .Presses polytechniques et universitaire romandes, Paris 2007, p65.
- D.Hallepé « Par carte? Oui la carte la carte de paiement acceptée sans peine», Edition carrefour du net, 2012, Paris, p30.
- Guy.QUADEN « Rapport de la banque nationale de Belgique sur les couts, avantages, et inconvénients des différents moyens de paiement » Bruxelles, Décembre 2005, p37.
- Abdoul. Malick NDONGO, « Instruments et techniques de paiement de paiement internationaux », mémoire de licence professionnelle, Institut supérieur d'informatique, 2018, P 7.
- HASHEM SHERIF Moustafa et SERHROUCHNI Ahmed, "La monnaie électronique (Systèmes de paiement sécurisé)", Editions Romandes, 1999, Italie, p 52
- Mostafa Hashem Sherif, Paiements électroniques sécurisés, 1^{er} édition, Italie, 2007, P44.
- MOUSTAFA Sherif et AHMED, La monnaie électronique, éd. Eyrolles, 2000, page 4
- Sophie Brana, Michel Cazals, « La monnaie », 2^{ème} édition Dunod, Paris, 2006, p78.
- Patrick MONNET. « Technique bancaire-historique »

Les Dictionnaires et guides :

- JEANNE, Dancette et Christoph RETHORE. « Dictionnaire analytique de la distribution », Edition les presses de l'université de Montréal, 2000, P15.
- MM.Guigal,Mérinis et Desguée. « le guide de la banque, compte carte bancaire, services ». Édition

Les documents Documents de la banque :

- Document interne de la banque BNA « service d'émission de messages courts SMS-CARD » n° d'ordre 2206 , le 15 juillet 2019. P1..
- Document interne de la banque BNA « mise en place de paiement mobile WIMPAY-BNA » n° d'ordre 2309 , le 07 mars 2021,P1.

Les Articles :

- L'article 409 du code de commerce.
- Article 644 du code de commerce.
- Article 405 du code de commerce.

Les Mémoires :

- « Le crédit bancaire en Algérie » mémoire de fin d'étude, p.18
- Y.ZERRAF, « Caractéristique et modalités d'octroi des crédits bancaires », Mémoire du Brevet supérieur de Banque, mars, 2012, P.17.
- L. ADJEMOUT et C. BEN ACHOUR, «Principes et modalités d'octroi d'un crédit bancaire », mémoire de master, Université Mouloud MAAMERI, 2016, p.22

Les Sites webs :

- <https://www.gagnargent.com/differents-types-de-produits-bancaires/Consulté> le 21/11/2021 à 13:35.
- <https://cours-de-droit.net> consulté le 06/12/2021 à 11 :05.
- <https://wikimemoires.net/2011/04/definition-du-paiement-electronique-e-paiement/>
- [https://www.epayspace.com/fr/a-propos/blog/e-pay#:text=Un%20e%2Dpaiement%20\(ou%20e,sur%20un%20site%20e%2Dcommerce.](https://www.epayspace.com/fr/a-propos/blog/e-pay#:text=Un%20e%2Dpaiement%20(ou%20e,sur%20un%20site%20e%2Dcommerce.)
- <http://www.payzen.io/dita/payzen/fr-FR/form-payment/standard-payment/xmj1561466858294.svg.fr>, consulté le 03/12/2021.
- ¹<http://www.zdnet.fr>, consulté le 25/11/2021.
- <https://tfig.unece.org/FR/contents/e-paiements.htm>.
- <http://www.comprendrelespaiements.com/instruments-et-techniques-de-paiement-queelles-sont-les-differences/> consulté le 04/12/2021 à 21:53.
- https://fr.wikipedia.org/wiki/Terminal_de_paiement_%C3%A9lectronique consulté le 04/12/2021 à 16 :56.
- <https://www.bna.dz/fr/consulté> le 26/11/2021 à 10:38.
- https://www.memoireonline.com/03/13/7084/m_Les-risques-et-les-garanties-bancaires4.html#toc7 consulté le 27/11/2021 à 12 :15.
- « BNA en chiffres », sur www.bna.dz consulté le 27/11/2021

Numéro du tableau /figure	Intitulation	Page
Figure N° 01	le rôle économique d'un établissement de crédit.	08
Figure N° 02	les deux circuits de l'intermédiation financière.	14
Figure N° 03	Contrairement à la lettre de change, il est émis par l'acheteur.	35
Figure N° 04	les différents acteurs d'un paiement en ligne.	39
Figure n°05	Répartition de l'échantillon selon le genre.	78
Figure N° 06	répartition de l'échantillon selon la tranche d'âge	79
Figure N° 07	Répartition de l'échantillon selon la catégorie socioprofessionnelle.	80
Figure N° 08	Répartition de l'échantillon selon le Lieu d'habitation des personnes sondées.	81
Figure N° 09	l'utilisation de service WIMPAY-BNA.	82
Figure N° 10	cause de non utilisation de WIMPAY-BNA.	83
Figure N° 11	le moyen par lequel les interrogés ont pris connaissance de ce service	84
Figure N° 12	avantages de l'utilisation de service WIMPAY-BNA.	85
Figure N° 13	fonctionnalités de l'utilisation de WIMPAY-BNA.	86
Figure N° 14	la fréquence d'utilisation de service WIMPAY-BNA.	87

Figure N° 15	le niveau de la satisfaction du service WIMPAY-BNA.	88
Figure N° 16	les avantages des prestations offertes par le service WIMPAY-BNA.	89
Figure N° 17	WIMPAY-BNA devient payant.	90
Figure n°18	L'importance de contact dans la banque.	91

Tableau N° 1	les types de cartes CIB.	68
Tableau N° 2	répartition de l'échantillon selon le genre	78
Tableau N°3	répartition de l'échantillon selon la tranche d'âge	79
Tableau N°4	Répartition de l'échantillon selon la catégorie socioprofessionnelle.	80
Tableau N°6	Répartition de l'échantillon selon le Lieu d'habitation des personnes sondées.	81
Tableau N°7	l'utilisation de service WIMPAY-BNA.	82
Tableau N°8	cause de non utilisation de WIMPAY-BNA.	83
Tableau N°9	le moyen par lequel les interrogés ont pris connaissance de ce service	84
Tableau N°10	avantages de l'utilisation de service WIMPAY-BNA.	85
Tableau N°11	fonctionnalités de l'utilisation de WIMPAY-BNA.	86
Tableau N°12	élaboré par nos soins à partir des données de l'enquête.	87
Tableau N°13	la fréquence d'utilisation de service WIMPAY-BNA.	88
Tableau N°14	le niveau de la satisfaction du service WIMPAY-BNA.	89

Liste des tableaux et figures

Tableau N°16	WYIMPA-BNA devient payant.	90
Tableau N°17	L'importance de contact humain dans la banque	91

Annexes

Annexe n°I :

QUESTIONNAIRE JUSTIFIANT L'IMPACT DE WIMPAY-BNA TANT QU'INSTRUMENT DE LA COMPÉTITIVITÉ DE LA BANQUE

Dans le cadre de travail de recherche en mémoire de master, nous vous prions de nous accorder un moment de renseigner ce questionnaire, votre collaboration nous est cruciale afin de mener à bien notre étude empirique, merci d'avance.

1. Votre genre ?
masculin
féminin

2. Quelle est votre tranche d'Age ?
25-35
36-45
45-50
+50

3. quelle est votre catégorie socioprofessionnelle ?
agriculteur exploitant
cadre et profession intellectuelle supérieur
artisan, commerçant, chef d'entreprise
profession intermédiaire (santé, fonction publique, enseignant...)
profession libérale
employé
étudiant
retraité
Inactif

4. lieu d'habitation ?
urbain
suburbain
campagne

5. Est-ce que utilisez- vous le service WIMPAY-BNA ?
Oui
Non

6. Quelle est la cause de non utilisation de service WIMPAY-BNA ?
absence de discrétion
insuffisance de plafond autorisé
absence de sites web marchands en Algérie
paraître compliquer
vols et agression
être pas au courant de son existence.

7. Pour le WIMPAY ? d'où vous avez pris connaissance de ce service ?
site de la banque
la télévision
la radio
la presse

8. A votre avis, quel est le meilleur avantage d'utilisation de l'application WIMPAY ?
rapidité d'exécution
éviter le déplacement
éliminer le risque de vol
éviter la manipulation de l'argent liquide

9. Quelles sont les fonctionnalités que vous utilisez le plus fréquemment par le WIMPAY ?
effectuer des opérations de paiement
effectuer des opérations de virement
accepter des opérations de paiement
envoyer une demande d'argent à un autre utilisateur WIMPAY-BNA
gérer les vendeurs et les points de ventes
consulter l'activité des vendeurs et des points de ventes
consulter l'historique des transactions effectué
consulter l'historique de demandes des transferts d'argent
partager l'addition
consulter le solde
gérer le budget

10. A quelle fréquence utilisez-vous l'application WIMPAY ?

tous les jours ou presque
plusieurs fois par semaine
une fois par semaine
uniquement lorsque vous avez notifié de nouvelles opérations

11. Quel est le niveau de votre satisfaction envers l'adoption de WIMPAY ?niveau de la satisfaction
Insatisfait
Satisfait
très satisfait

12. Selon vous quels sont les avantages des prestations offerts par le service WIMPAY ?
Accessibles
Rapides
Faciles

13. Si WIMPAY-BNA devient payant est-ce que vous restez abonné ?
oui
non

14. le contact humain est-il un facteur essentiel dans les relations bancaire selon-vous ?
oui
non

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale	1
Chapitre01 : cadre général régissant l'activité bancaire	
Introduction	5
Section 1 : La banque et son rôle dans l'économie	5
1. Définition de la banque	5
2. Le rôle de la banque	6
3. La place des banques dans l'économie	7
3.1. Le rôle économique d'un établissement de crédit	7
3.2. Les deux processus de financement d'une économie	9
3.2.1. La finance directe	9
3.2.2. La finance indirecte.	10
3.2.3. L'opposition entre finance directe et indirecte.	10
3.3. L'intermédiation financière (la finance indirecte).	10
3.3.1. L'intermédiation bancaire.	11
3.3.2. Le rôle de l'intermédiaire financier dans l'allocation des ressources.	11
3.3.2.1. La banque traite de l'information.	11
3.3.2.1.1. Dépôt bancaire.....	12
3.3.3. La finance indirecte ou « intermédiée »	13
3.3.3.1. Transformation des échéances	13
3.3.3.2. Transformation des taux	13
3.3.3.3. Transformation des risques	13
3.3.4. Les deux circuits de l'intermédiation financière	14
3.3.5. L'analyse traditionnelle de l'intermédiation financière.	14
3.3.5.1. Les fonctions d'intermédiation bancaire classiques ou traditionnelle :	15
3.3.5.1.1. Les distribution des crédits	15
3.3.5.1.2. La gestion des moyens de paiement	15
3.3.5.2.. Les raisons de l'existence de l'intermédiation financière.	16
3.3.5.2.1. 1La réalisation d'économie d'échelle.	16

3.3.5.2.2. La réduction des asymétries d'information	17
3.3.5.2.3. L'assurance de liquidité : spécificité de l'intermédiation bancaire	18
3.4. Les nouvelles formes d'intermédiation	18
3.4.1. La mobiliérisation des bilans : place croissante des opérations sur titres.	18
3.4.2. La « marchandisation » des conditions bancaires.	19
3.4.3. Le développement des opérations de hors-bilan	19
3.3.4. Les intermédiaires de marché : (les nouveaux acteurs de l'intermédiation).	19
Section 2 : les produits bancaire :	20
1. Les produits d'épargne bancaires	20
1.1. Les livrets bancaires	20
1.1.1. Le livret A	21
1.1.2. Le livret bleu et le nouveau livret bleu (crédit mutuel)	21
1.1.3. Le livret de développement durable (LDD)	21
1.1.4. Le livret d'épargne populaire (LEP)	22
1.1.5. Le livret jeune	22
2. Les crédits bancaires	23
2.1. Les typologies de crédits	23
2.1.1. Les crédits par caisse	23
2.1.1.1. La facilité de caisse	24
2.1.1.2. Le découvert bancaire	24
2.1.1.3. Le crédit de compagne	24
2.1.1.4. L'avance sur facture	25
2.1.1.5. L'avance sur marchandise	25
2.1.1.6. Avance sur titre	25
2.1.1.7. Escompte de Warrant	26
2.1.1.8. L'escompte commercial	26
2.1.1.9. Le crédit relais	26
2.1.1.10. L'affacturage	26
2.1.1.11. Le crédit-bail	27
2.1.2. Les crédits par signature	27
2.1.2.1. L'aval	27
2.1.2.2. Le cautionnement bancaire	27

4.1.Le client (l'acheteur) :	40
4.2.Le vendeur(Le commerçant) :	40
4.3.La banque du vendeur :	40
4.4.La banque du client :	40
4.5.L'autorité de certification :	40
5. Les règles de sécurité d'un paiement électronique.....	40
5.1.L'authentification de l'argent.	40
5.2.Assurance de l'intégrité de paiement.	41
6. Les avantages et les inconvénients d'e-paiement	42
Section 2 : les monnaies et les instruments de paiement dématérialisés :	43
1. Définition des instruments de paiement électronique :	43
2. La dématérialisation :	43
2.1.La monnaie électronique :	43
2.2.La monnaie virtuelle :	44
2.3.La monnaie numérique :	44
3. Les instruments de paiement électronique	44
3.1.Le porte-monnaie électronique :	44
3.1.1. Définition :	44
3.1.2. Transaction :	45
3.1.3. Caractéristiques :	45
3.1.4. Les avantages :	45
3.2.Le porte-monnaie virtuel :	45
3.2.1. Définition :	45
3.2.2. Le fonctionnement de porte-monnaie virtuel :	45
3.2.3. Les Avantages de porte-monnaie virtuel :	46
3.3.Les TPE :	46
3.4.Cartes de crédits :	46
3.4.1. Les avantages	46
3.4.1.1. Le porteur	46
3.4.1.2.Le commerçant	47
3.4.1.3.La banque (agence)	47
3.5.La carte de retrait :	47
3.6.La carte à mémoire :	47

Section 03 : l'e-paiement dans le secteur bancaire Algérien.	48
1. Le réseau monétique interbancaire en Algérie :	48
1.1.Le système de la télé compensation (ATCI).	48
1.2. Le système de gros montants (ARTS).....	49
1.3. Le système de paiements de gros montants en temps réel. (RTGS).	49
1.4.Les cartes bancaires en Algérie	50
2. Les systèmes de paiement électronique en Algérie.....	50
2.1.Situations de paiement électronique en Algérie.	51
2.2. Les terminaux de paiement électroniques.	52
2.2.1. Le Paiement sur TPE (Terminal de paiement électronique).	53
2.2.2. Les Cartes interbancaires.	53
2.2.3. Le chiffre est réparti comme suit.....	53
2.3.Paiement sur Internet.....	53
2.4.Retrait sur distributeur automatique de billets	54
2.5. Paiement VS retraits.....	54
Conclusion :	54
Chapitre 3 : Analyse des nouveaux systèmes de paiements au niveau de la BNA :	
Cas de WIMPAY	60
Introduction	60
Section 1 : présentation de la BNA	61
1. Historique de la BNA :	61
2. L'organisation et les missions d'une agence de la BNA	62
2.1.L'organisation d'une agence de la BNA :	62
2.2. Les missions d'une agence de la BNA :	63
2.3.Les objectifs de la BNA :	64
3. La structure :.....	66
3.1.Réseau d'Exploitation :	66
4. E-Banking « BNA.NET » :	66
4.1. Les fonctionnalités de BNA.NET :	66
5. E-paiement :	66

6. Les cartes CIB	66
6.1. Modalité d'utilisation :.....	67
6.2. Les fonctionnalités des cartes CIB :.....	67
6.2.1. Carte CIB classique et gold pour les particuliers :.....	68
6.2.2. Les cartes épargne interbancaires pour les épargnants BNA :.....	68
6.2.3. Les cartes affaires pour les professionnels et pour les entreprises :.....	68
7. Terminaux de Paiement Electronique :	69
8. DAB/GAB :.....	69
9. SMS carte :.....	69
10. WIMPAY-BNA :	70

Section 2 : le nouveau système de paiement WIMPAY-BNA et la promotion de technique.

1. Définition :	71
2. Les fonctionnalités de l'application :	71
2.1. Pour clients entreprises :	71
2.2. Clients particuliers, professionnels et commerçants :	71
3. Les Avantages :	71
4. Conditions d'accès au service « WIMPAY-BNA » :.....	72
4.1. Le service « WIMPAY-BNA » donne la possibilité de :.....	72
4.2. Pour l'utilisation du service « WIMPAY-BNA » :	72
4.3. Pour l'accès à l'application « WIMPAY-BNA » nécessite de :.....	72
5. Conditions d'utilisation de service WIMPAY-BNA.....	72
6. Modalités d'utilisation du service « WIMPAY-BNA ».....	72
6.1. Inscription au service « WIMPAY-BNA » :.....	72
6.1.1. Première phase :	73
6.1.2. Deuxième phase :	73
7. Le traitement du service « WIMPAY-BNA » :.....	73
7.1. Traitement des opérations au niveau central :	73
7.1.1. Réception des ordres de virements et des opérations de paiement.	73
7.1.2. Conversion des fichiers de virements et des opérations de paiement.	73
7.1.3. Intégration des fichiers de virements et des opérations de paiement.	73
7.2. Traitement des demandes de blocage des services « WIMPAY-BNA ».	74
8. Traitement des réclamations.....	74

Section 03 : Méthodologie de réalisation de l'enquête.	
1. Elaboration du questionnaire	
1.1.Taille d'échantillonnage	
1.2.Description de l'échantillon	
1.3.Le questionnaire	
1.4.Le résultat de l'étude empirique	
1.5.Analyse du questionnaire et commentaires	
2. Analyse et interprétation des résultats par tri à plat :	
2.1.Les caractéristiques des sondés :	
2.1.1. Le genre des clients interrogés.	75
2.1.2. La tranche d'âge des clients interrogés :	76
2.1.3. La catégorie socioprofessionnelle des clients interrogés :.....	77
2.1.4. Lieu d'habitation des personnes interrogées.	77
2.2.L'identification des sondés selon l'utilisation de WIMPAY-BNA :.....	78
2.2.1. L'utilisation de WIMPAY-BNA :	79
2.2.2. Le comportement du client vis-à-vis de l'utilisation de WIMPAY-BNA :.....	80
2.2.2.1.La cause de non utilisation de service WIMPAY-BNA.....	81
2.2.3. Le moyen par lequel les interrogés ont pris connaissance de l'existence de WIMPAY-BNA :.....	82
2.2.4. Les meilleurs avantages de l'utilisation de service WIMPAY-BNA :.....	83
2.2.5. Les fonctionnalités que vous utilisez au service WIMPAY-BNA.	84
2.2.6. La fréquence d'utilisation WIMPAY-BNA.	85
2.2.7. Le niveau de la satisfaction envers l'adoption de WIMPAY-BNA.	86
2.2.8. Les avantages des prestations offertes par le service WIMPAY par la BNA : ..	87
2.2.9. Le paiement de service WIMPAY-BNA :.....	88
2.2.10. L'importance de contact humain dans la banque :	89
Conclusion :	90
Conclusion générale	
Bibliographie	
Liste des tableaux	

Listes des figures

Listes des annexes

Résumé

Résumé

Le développement de la technologie a amené les autorités bancaires algériennes à investir progressivement dans les nouvelles technologies de l'information et de communication (TIC). A partir de là, des innovations technologiques au sein de la banque Algérienne est devenu une nécessité.

En effet, un programme de modernisation, de développement et l'initiation des nouveaux systèmes de paiement « WIMPAY » a été mis en œuvre par les banques nationales Algériennes.

Dans ce travail nous avons essayé d'estimer le degré d'évolution de l'e-paiement par le service WIMPAY des banques nationales Algériennes, afin d'encouragé la population Algérienne d'abonner au service de cette dernière.

L'enquête que nous avons menée auprès des banques et les dispositifs d'aides de la BNA à conduit à révéler que les banques en ligne gagnent de terrain en Algérie de façon plus au moins lente par rapport au pays développés.

Summary

The development of technology has led the Algerian banking authorities to invest gradually in new information and communication technologies (ICT). From there, technological innovations within the bank became a necessity.

Indeed, a program of modernization, development and initiation of new payment systems Wimpay has been implemented by the Algerian national banks.

In this work, we tried to estimate the degree of evolution of e-payment by the Wimpay service of the Algerian national banks, in order to encourage the Algerian population to subscribe to the latter's service.

The investigation that we conducted after banks and the BNA aid system led to reveal that online banking is gaining ground in Algeria more and less slowly compared to developed countries